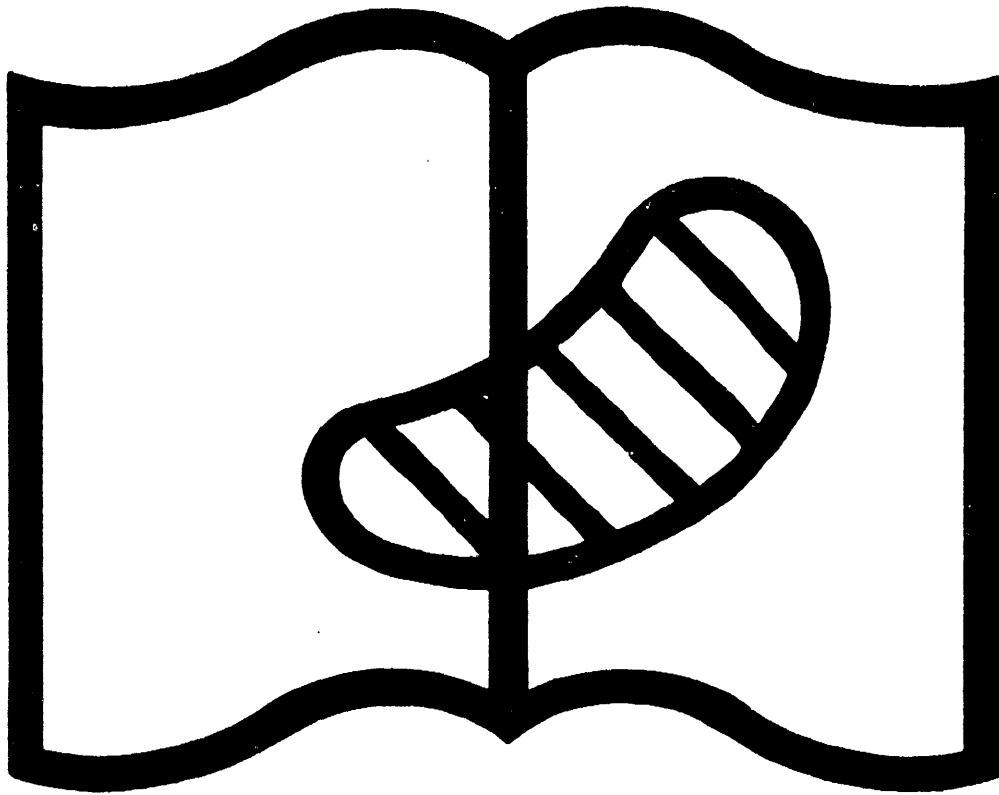


**Simon Pm.**

***Crimes et délits dans la folie.***

**JB. Baillière**

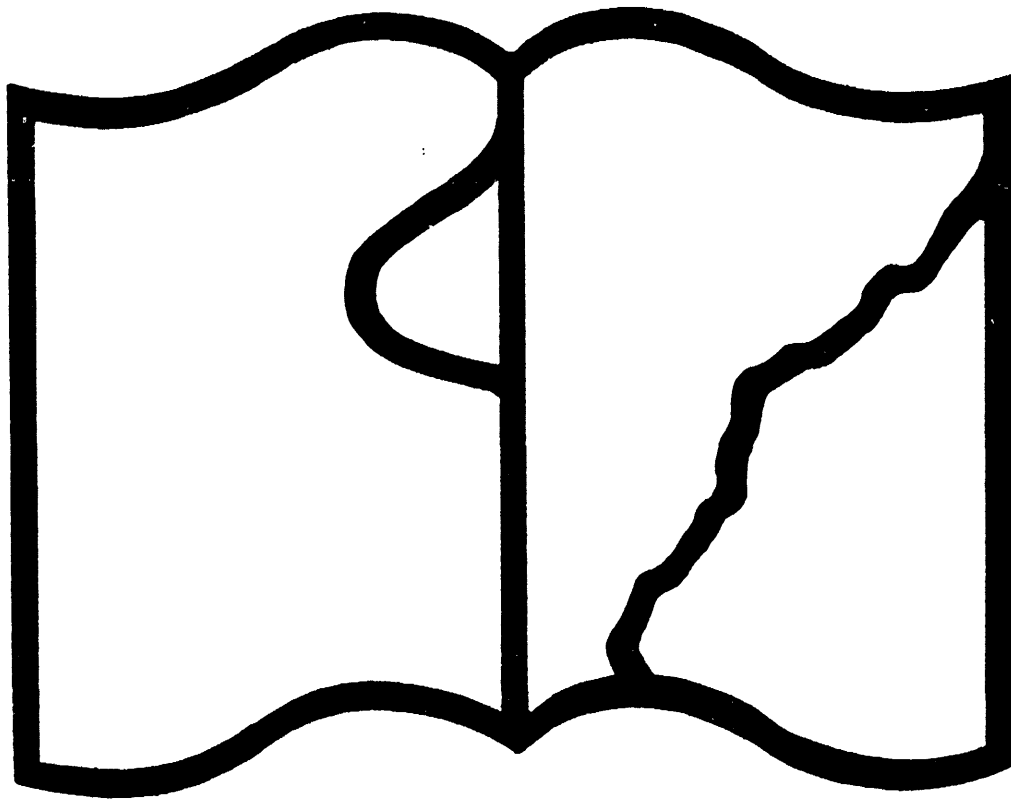
**Paris 1886**



**Symbole applicable  
pour tout, ou partie  
des documents microfilmés**

**Original illisible**

**NF Z 43-120-10**



**Symbole applicable  
pour tout, ou partie  
des documents microfilmés**

**Texte détérioré — reliure défectueuse**

**NF Z 43-120-11**

603

326



**CRIMES ET DÉLITS**

**DANS LA FOLIE**

**Hygiène de l'esprit, au point de vue pratique de la préservation des maladies mentales et nerveuses. — 2<sup>e</sup> édition. Un volume in-12, 1881.**

**Le Monde des rêves. — Un volume in-12, 1882.**

**Sur l'Hallucination visuelle, preuve physiologique de la nature de cette hallucination. — Br. in-8, 1880.**

« Plusieurs médecins et philosophes, et entre autres Bachez et Morel, ont considéré l'hallucination visuelle comme une sensation suivant une route inverse de celle que parcourent habituellement les sensations, c'est-à-dire se propageant de l'intérieur vers l'extérieur.

« Pour M. Max Simon, les rapports entre l'hallucination et la perception visuelle seraient encore plus étroits, et dans l'hallucination visuelle, depuis la couche corticale (aboutissant ultime des impressions recueillies par le sens de la vue, et, du reste, par tous les sens, lieu de conservation des images antérieurement acquises et qui forment les éléments des fantômes hallucinatoires) jusqu'à la rétine, l'appareil tout entier est mis dans l'état même où il se trouve dans le cas d'une perception réelle. »

« Cette conclusion l'auteur la déduit d'un rapprochement ingénieux entre le phénomène physique bien connu sous le nom d'image accidentelle et les observations faites, en particulier, par Gruthuisen, sur le trouble sensoriel singulier appelé *hallucination hypnagogique*, rapprochement qui démontre très nettement l'identité de la modification de la rétine dans la perception visuelle normale et dans l'hallucination. »

(*Lyon-Médical* du 7 novembre 1880)

Comme c'est dans ce travail que pour la première fois le phénomène des images accidentelles a été invoqué pour expliquer la nature de l'hallucination visuelle, que c'est par conséquent la première fois qu'il a été donné une théorie vraiment physiologique de l'hallucination, l'auteur a cru devoir laisser dans la circulation la brochure analysée par le *Lyon-Médical*, bien qu'elle ait été intégralement reproduite dans le *Monde des rêves*.

CRIMES ET DÉLITS

DANS

# LA FOLIE

PAR

P. MAX SIMON

MÉDECIN EN CHEF A L'ASILE PUBLIC D'ALIÉNÉS DE BRON,  
MÉDECIN-INSPECTEUR DES ASILES PRIVÉS DU RHÔNE



PARIS

LIBRAIRIE J.-B. BAILLIÈRE ET FILS

10, rue Hautefeuille, 10

1886



**A MONSIEUR CH. MUTEAU**

**CONSEILLER A LA COUR D'APPEL DE PARIS**

**AU MAGISTRAT ÉMINENT**

**AU SAVANT AUTEUR DU *SECRET PROFESSIONNEL***

**P. MAX SIMON**

---



## PRÉFACE

*Vivant depuis longtemps déjà au milieu des aliénés, ayant passé avec eux de longues heures, les interrogeant et les écoutant avec patience et sympathie, il m'a été bien souvent permis de pénétrer leur pensée intime, d'analyser leurs impressions, de discerner les mobiles qui les font agir. Cette connaissance des motifs qui dirigent à l'ordinaire les aliénés, je me suis efforcé de la mettre à profit dans le livre que je publie aujourd'hui et que j'offre aux magistrats et aux médecins. J'ai aussi tâché qu'on pût trouver tout à la fois intérêt et clarté dans l'exposition des questions délicates que j'avais à traiter. Les faits qu'ont mis à ma portée les affaires déjà nombreuses dans lesquelles la justice a bien voulu m'appeler à donner mon avis, ceux que j'ai tirés de mon service ou seulement relevés n'ont pas été simplement intercalés dans mon travail et*

*inscrits sous la rubrique « Observations », comme il se fait habituellement ; de tous ces exemples, j'ai extrait la substance et le trait essentiel pour les faire entrer dans le corps même du discours et donner ainsi plus de relief et de vie aux preuves de mes assertions. Cette manière de procéder rend la tâche de l'écrivain plus ardue ; mais j'espère que le lecteur me tiendra compte de ma peine, en réservant à cet ouvrage le même favorable accueil qu'il a bien voulu faire précédemment à l'HYGIÈNE DE L'ESPRIT et au MONDE DES RÊVES.*

*Lyon, le 15 décembre 1885.*

P. MAX SIMON.

---



# CRIMES ET DELITS

DANS

## LA FOLIE

---

### CHAPITRE PREMIER

#### LE MEURTRE CHEZ LES ALIÉNÉS

Tout le monde sait qu'il n'est malheureusement pas rare que les aliénés commettent des meurtres. C'est le cachet dont sont ordinairement marqués les meurtres accomplis par les fous, la physionomie que ces actes présentent, que nous nous proposons de retracer ici.

Quand on repasse dans son esprit les faits qu'on a pu personnellement étudier; quand on consulte les recueils d'observations publiées depuis que la folie est l'objet de consciencieux travaux, on voit que les meurtres commis par les aliénés peuvent se ranger dans un certain nombre de classes bien déterminées. Tous les

faits d'une même catégorie se présentent dans des conditions analogues, similaires, et offrent parfois une identité telle que les initiales étant changées dans deux observations, il n'y aurait aucun inconvénient à remplacer une de ces observations par sa semblable. Cette particularité si curieuse montre combien il est essentiel, pour le médecin légiste, de bien connaître les façons d'agir des aliénés, leurs mœurs, leurs allures dans une circonstance donnée, cette connaissance le mettant souvent, et de prime abord, sur la trace de la maladie. Il convient donc de décrire exactement l'aspect, si je puis me servir de cette expression, des actes nocifs dont les aliénés se rendent coupables, aspect variable suivant le mobile auquel les fous ont obéi, suivant le phénomène morbide dont ces actes dépendent, mais toujours spécial et caractéristique.

Parmi les aliénés meurtriers, on rencontre fréquemment des hallucinés, et lorsqu'on examine d'un peu près les meurtres commis par ces sortes de malades, on ne tarde pas à se convaincre que ces meurtres offrent un caractère différent, suivant qu'ils reconnaissent pour cause immédiate le phénomène halluci-

natoire ou la préoccupation délirante. Mettons donc en évidence cette double influence et montrons que suivant que l'hallucination est de telle ou telle nature, que le phénomène hallucinatoire ou l'idée délirante sont plus directement en cause, l'acte incriminé se présente avec des traits particuliers qu'un esprit attentif ne saurait méconnaître.

Dans les cas où des meurtres reconnaissent pour cause immédiate une hallucination de la vue, c'est presque toujours la frayeur qui guide la main du meurtrier. Aussi l'action est-elle généralement rapide, instantanée : l'aliéné se précipite sans réfléchir sur l'objet qui l'effraie et frappe la personne qui a pris à ses yeux l'aspect du diable, d'un spectre, d'un serpent. C'est donc dans les cas dont je parle une hallucination d'une nature particulière, qu'on peut appeler hallucination-illusion, qui obsède l'aliéné. Un malade, que j'ai eu l'occasion d'observer il y a une quinzaine d'années, avait accompli un meurtre sous l'influence d'une hallucination de cette sorte. Une nuit, en s'éveillant, il s'imagina voir un serpent à la place de sa femme qui reposait près de lui ; sous l'influence de cette illusion sensorielle, le

malade s'arma d'une hache dont il frappa de toutes ses forces cet effrayant fantôme. La pauvre femme fut tuée sur le coup. M. Dagonet a retracé dans un rapport médico-légal très intéressant, l'histoire d'un halluciné persécuté qui, après une journée remplie d'excès alcooliques et d'extravagances de toute sorte, s'étant rendu dans un mauvais lieu, s'imagina être poursuivi par des ennemis qui en voulaient à sa vie. Il les voyait autour de lui et, abusé par cette illusion, il tua la malheureuse avec laquelle il devait passer la nuit. Enfin, c'est encore une hallucination de ce genre, causée par l'intoxication alcoolique, qui amena, entre deux paysans des bords de l'Elbe, un horrible combat où l'un d'entre eux trouva la mort. Chacun de ces paysans croyait voir dans son compagnon un des cavaliers suédois qu'une légende superstitieuse, répandue dans le pays depuis la guerre de Trente ans, représentait comme errant pendant la nuit, et attaquant les voyageurs attardés (1).

Une autre espèce d'halluciné commet

(1) EISENHART. — *Relation de procès remarquables*, t. 1, p. 5.

encore assez souvent des meurtres : ce sont les hallucinés de l'ouïe, qui entendent des voix leur ordonnant de tuer. Pour ce qui est de la voix qui commande, le plus souvent cette voix n'appartient pas à un être existant en réalité. Il s'agit de quelque personnage imaginaire, auquel pourtant il arrive parfois que le malade donne un nom qu'il invente. Quelquefois même, cette voix est encore quelque chose de plus abstrait : c'est une voix, l'aliéné n'en sait pas autre chose. Enfin, dans quelques cas, c'est Dieu lui-même ou le démon que l'aliéné entend.

Vis-à-vis des ordres ainsi donnés, les aliénés ne se comportent pas toujours de la même façon. Tantôt ils obéissent à l'injonction qui leur est faite, au moment même, sans résistance aucune ; tantôt, au contraire, ils luttent, résistent quelquefois pendant un temps fort long, et ne finissent par agir que comme contraints et forcés.

Nous trouverons dans les faits suivants des exemples des divers genres de voix entendues par les aliénés et de la façon dont les fous se comportent en présence de ce trouble sensoriel. J'emprunterai à Esquirol la première

de ces observations, qui a trait à un M. de S..., devenu aliéné à la suite d'excès de toute sorte. Ce malade, qui se livrait de temps à autre à des actes de la dernière violence, entendait une voix lui conseillant de ne point parler, de ne point manger, et qui l'assurait qu'il fallait qu'il tuât quelqu'un pour être sauvé et libre : cette voix le tenait éveillé, le menaçant des dangers les plus terribles (1).

Un aliéné, qui avait été confié aux soins de Morel, résista longtemps à une voix d'en haut. C'était un homme aussi porté à analyser dans leurs moindres détails les accidents de sa santé que les mouvements de sa conscience. Un excès de ferveur religieuse lui avait fait prononcer, de concert avec sa femme, un vœu de chasteté que l'un et l'autre observaient scrupuleusement. Il combattait le démon de la chair par des jeûnes, des macérations qui développèrent en lui une extrême irascibilité et une recrudescence dans les dispositions hypocondriaques de ce malade. Une jalousie sans motifs vint encore ajouter à ses tourments, et pendant quatre années sa vie fut une

(1) ESQUIROL. — *Des maladies mentales*, p. 371.

suite d'impressions douloureuses et pénibles. Enfin, un nouveau phénomène morbide se joignit aux accidents maladifs qu'il éprouvait déjà. Il entendit une voix qui lui ordonnait de tuer sa femme s'il ne voulait pas qu'elle fût privée à jamais, ainsi que toute sa famille, du bonheur éternel. A une injonction aussi terrible, accompagnée de la défense non moins expresse de rien révéler, il s'enfuit, interdit, du toit conjugal. Il se réfugia chez des amis, alla faire des retraites dans des maisons religieuses, mais la terrible voix le poursuivait partout. Dieu lui apparut un jour sous la forme d'une lumière éclatante qui inondait sa chambre et illuminait d'une vive clarté le crucifix devant lequel, agenouillé et priant avec ferveur, il se déclarait indigne d'accomplir la mission dont le chargeait la volonté divine, et demandait qu'un autre en fût investi. Mais l'ordre était impérieux, il fallait l'exécuter sans retard, et c'est après avoir tué sa femme, l'avoir coupée en morceaux et avoir jeté les restes dans un puits, qu'il alla, avec la tranquillité d'âme la plus parfaite, et comme s'il avait accompli le plus saint des devoirs, se remettre entre les mains des ma-

gistrats (1). Je terminerai ce que j'ai à dire sur les fous qui commettent des meurtres pour obéir à des voix par un fait du même genre que celui que je viens de rapporter, mais offrant une particularité spéciale. Lors de l'expertise à laquelle fut soumis l'aliéné qui, comme dans le cas précédent, avait tué sa femme, les voix avaient probablement disparu, et, en tous cas, ne furent pas dénoncées par le malade. L'absence de tout mobile pouvant expliquer le crime commis fit que les experts conclurent à l'aliénation. L'inculpé fut acquitté par six voix contre six voix et interné dans un asile. Après avoir vécu deux ans sans aucune manifestation délirante, cet individu devint triste et fit une tentative de suicide. Il avoua que depuis quinze jours il ne dormait plus, une voix, la même qui lui avait commandé de tuer sa femme, lui ordonnant d'en finir avec la vie (2).

Nous allons voir l'aliéné amené au meurtre par un chemin différent, et c'est encore fré-

(1) MOREL. — *Traité des maladies mentales*, p. 361.

(2) BAUME. — *Quelques matériaux apportés à la médecine légale des aliénés*. — *Annales médico-psychologiques*.



quemment à des hallucinés, mais à des hallucinés persécutés que nous aurons affaire. Nous pouvons dire que, dans les observations rapportées plus haut, c'est particulièrement l'hallucination qui détermine le meurtre et quelquefois les circonstances du meurtre. Dans les faits que nous allons examiner, c'est au contraire l'idée délirante qui est en cause.

Il est néanmoins nécessaire que nous parlions des hallucinations des persécutés, dont on retrouve l'action, au moins médiate, dans nombre d'actes nocifs accomplis par ces sortes de fous et que nous montrions la façon dont les malades sont alors impressionnés par les troubles sensoriels auxquels ils sont sujets.

C'est ordinairement des hallucinations de l'ouïe que l'on constate chez les persécutés; ce sont encore des hallucinations du goût, de l'odorat, du sens génital et surtout de la sensibilité générale. Il y a bien parfois aussi chez eux des hallucinations de la vue; mais ces hallucinations ont ici un caractère particulier, comme nous l'indiquerons tout à l'heure.

Le persécuté atteint d'hallucinations du sens de l'ouïe entend proférer contre lui des injures;

rapporter sur son compte des faits déshonorants ; il est l'objet de menaces terribles. Le malheureux atteint d'hallucinations de l'odorat s' imagine qu'on lui lance des gaz, du soufre, des vapeurs méphitiques. Le sens génital est-il intéressé dans ce trouble sensoriel, le malade se plaint qu'on lui fait subir les plus indignes traitements, qu'on se livre sur sa personne aux plus odieux attentats. La sensibilité générale est-elle affectée, on le tourmente à l'aide de la magie, de l'électricité, du magnétisme, etc. Si le persécuté éprouve des hallucinations de la vue, il dira qu'on lui fait voir des tombeaux, des cadavres, des serpents, des images obscènes ; et c'est un fait digne de remarque et qui, dans la question présente, a une importance considérable, que chez le persécuté l'hallucination de la vue est, comme les autres hallucinations, prise pour quelque manœuvre accomplie par des êtres acharnés à sa perte, une sorte de fantasmagorie que ses ennemis lui font apparaître. Aussi, tandis que, dans les cas que nous examinons plus haut, l'objet des violences de l'aliéné était identifié avec l'image délirante, ici il est ordinairement ailleurs, l'hallucination n'étant, comme je viens de le dire,

qu'un des mille moyens employés pour persécuter le pauvre malade.

Maintenant que nous venons d'indiquer la forme la plus habituelle que revêtent les phénomènes hallucinatoires chez les persécutés, nous allons nous occuper de l'idée délirante, phénomène prédominant chez ces sortes de malades et qui a une si grande part dans l'accomplissement des actes dangereux dont ces fous sont susceptibles.

Souvent le persécuté n'a qu'une idée vague de ses persécuteurs. Il est tourmenté, inquiet, ressent des impressions pénibles diverses; duës la plupart du temps à des troubles hallucinatoires, et il en conclut qu'il a des ennemis qui le poursuivent; c'est là sa première impression. Mais ces ennemis n'ont qu'une existence théorique, virtuelle; aucune personnalité arrêtée n'est en jeu; ou bien encore il s'agit de quelque personnalité collective comme la police, les francs-maçons, le clergé, une bande, etc. On voit parfois les choses demeurer en cet état pendant toute la durée du délire; mais malheureusement il n'en est pas toujours ainsi et le pauvre aliéné, s'il ne l'a d'abord trouvée, finit, après quelques recherches, par découvrir dans

son entourage la personne qu'il prend pour l'auteur de ses tourments. Souvent, et cela paraît arriver surtout lorsque des idées d'empoisonnement dominent, ce sont les proches qui sont accusés. Plus souvent encore, ce sera quelque personne dont le malade croira avoir à se plaindre, bien qu'il puisse arriver aussi que le persécuté prenne pour objet de sa vengeance quelque inconnu qu'un hasard malheureux aura amené à portée de ses coups. Mais, je le répète, c'est beaucoup plus souvent ou une personne contre laquelle l'aliéné nourrit quelque ressentiment que rien ne motive, ou quelqu'un de son entourage ou de sa parenté, qui devient victime de l'aliéné persécuté. On trouvera dans un rapport que j'ai publié dans les *Annales médico-psychologiques* (1) un exemple très net de ce que je marque ici. Ce rapport a trait à un jeune homme nommé R..., dont j'ai eu à examiner l'état mental avec MM. Arthaud et Mollière, et qui tua son beau-père dans les circonstances que je vais dire. Invité par deux de ses parents et par son beau-père M. G... à faire une promenade dans le parc entourant

(1) T. V, année 1881, p. 201.

L'habitation de sa mère, R... avait pris un fusil, comme cela lui arrivait souvent du reste, pour abattre quelques martinets. Il marchait derrière son beau-père. Pendant que R... faisait le geste d'épauler, une détonation se fait entendre et M. G... tombe mortellement frappé. Arrêté et traduit en police correctionnelle pour homicide par imprudence, R... allait être condamné à une peine légère, quand il se lève et déclare en pleine audience qu'il a tué son beau-père volontairement, parce que celui-ci l'empoisonnait. Sur cette déclaration, R... est envoyé en observation à l'asile de Bron où il se montre tout d'abord excité et incohérent. Bientôt cependant cette excitation tombe, et l'on voit se dessiner les idées d'empoisonnement dont R... est obsédé avec leur accompagnement ordinaire de refus d'aliments suspects, d'échange de mets avec les autres aliénés. Quelques convictions ambitieuses se mêlent au délire de persécution du malade qui, également en proie à des illusions, croit reconnaître des parents dans quelques aliénés de la division où il a été placé. Le langage de R... est bien celui des persécutés : c'est une *bande* qui le poursuit, on agit sur lui par des moyens occultes, il entend des *voix de*

*plafond.* Depuis longtemps, du reste, R... avait toutes les allures des délirants par persécution, ne mangeant que le pain coupé par lui, ne se servant que de l'eau qu'il avait été chercher lui-même, se traitant sans cesse pour neutraliser l'action des poisons qu'on lui faisait prendre, se croyant suivi en chemin de fer par les agents de la bande qui en voulait à sa vie.

Il se peut aussi qu'une circonstance toute spéciale vienne désigner la victime. Un fait que m'a raconté le savant et regretté professeur Anthaud, et que je demanderai la permission de rapporter ici, montrera nettement ce que je veux indiquer. Voici ce fait qui ne laisse pas d'être assez original et auquel, heureusement, un dénoûment funeste n'est pas venu donner un autre caractère. Un aliéné persécuté vaguait par les rues de Lyon en proie à des hallucinations de toute sorte, mais surtout à des hallucinations de la sensibilité générale : on le piquait à l'aide d'agents invisibles, on l'électrisait, on le magnétisait. Conduit par le hasard de ses pérégrinations vagabondes dans le voisinage du Palais Saint-Pierre, notre halluciné voit une affiche où était indiqué le jour de l'ouverture du cours de M. \*\*\*, professeur de phy-

sique. Cette affiche est pour l'aliéné une révélation, un trait de lumière; il a trouvé son persécuteur, celui qui, suivant l'expression populaire, lui *fait de la physique*. Aussi bien, il s'arme d'un fusil et va trouver le professeur objet de ses soupçons; en lui intimant l'ordre d'avoir à cesser, sous peine de la vie, de le tourmenter comme il avait fait jusqu'ici. Le distingué savant, objet de cette singulière aventure, ne parvint que difficilement à calmer le malade, qu'on enferma quelque temps après.

Nous venons de voir l'halluciné persécuté chercher ses ennemis, s'adressant un peu au hasard pour se venger, et cela parce qu'il n'attribue pas ses fausses sensations ou les voix qu'il entend à une personne déterminée : c'est un simple soupçon qui le guide; mais il peut se faire que l'hallucination même désigne, en quelque sorte, sa victime au persécuté. C'est ce qui arrive lorsque l'halluciné croit reconnaître la voix de celui qui l'injurie, ou voit l'image hallucinatoire de la personne qui lui procure des sensations pénibles, douloureuses, parfois même voluptueuses, mais énervantes.

Dans le meurtre accompli à Bordeaux par le jeune Sclafar sur la personne de la servante de

son père, et que Marc a longuement raconté, le malade ne fut poussé à cet acte horrible que parce qu'il entendait sa victime lui dire les plus grossières injures. C'est encore l'hallucination même, mais une hallucination visuelle, qui désigna aux coups d'un fou persécuté deux pauvres femmes qui furent grièvement blessées de sa main au théâtre et qu'il accusait de l'avoir ensorcelé depuis douze ans; toutes deux lui apparaissant fréquemment, la plus âgée pour lui dire des injures, la plus jeune pour l'énerver en excitant ses passions (1). Enfin, il y a quelques années, j'ai eu à faire un rapport médico-légal sur un individu qui commit plusieurs meurtres et qu'une hallucination auditive avait aussi guidé dans le choix de sa victime. Cet aliéné s'était évadé autrefois de l'Antiquaille et avait été laissé dans son pays, où il vécut longtemps de son travail sans donner lieu à aucune plainte. Cependant, ce malade avait les facultés affaiblies, des idées de persécution, des hallucinations de presque tous les sens et offrait depuis quelque temps une assez vive excitation. André D... — c'est ainsi qu'il

(1) GEORGET. — *Discussion médico-légale sur la folie*, p. 55.



s'appelait — demeurait alors chez les époux X., habitant une chambre située immédiatement au-dessus de celle de ses hôtes. De son lit, D. voyait tomber des gendarmes, tués, croyait-il, par les pauvres gens qui le logeaient, une planche du plafond, bizarrement taillée lui procurait l'illusion d'une jambe coupée, il sentait des coups de poignard lui traverser diverses parties du corps et entendait presque tous les soirs la femme X. dire à son mari qu'il fallait tuer D. pour le voler. Outre, exaspéré, D. entre un jour chez la femme qui était devenue l'objet de sa haine et il la tue à coups de hache ; quatre petits enfants sont aussi frappés par ce forcené.

Dans les cas que nous venons d'examiner et où l'on rencontre chez les malades des idées de persécution, cause immédiate des meurtres commis, ces conceptions erronées sont précédées ou accompagnées d'hallucinations. C'est là la règle ordinaire. Je dois cependant mentionner des faits où évidemment les choses ne se passent pas ainsi. Cet enchaînement si fréquent, si habituel, si naturel même, oserai-je dire, hallucinations, idées de persécution, meurtre, ne s'observe pas toujours. Il arrive

qu'il manque un anneau à la chaîne ; l'hallucination. L'illusion la remplace le plus souvent ; mais elle est consécutive à l'idée délirante. Voici comment les choses se passent à l'ordinaire. Par suite de conceptions fausses, erronées, un individu s'imagine que telle personne traverse ses projets — projets parfois grandioses, ridicules, en désaccord avec les facultés de celui qui les forme — et le poursuit de ses discours diffamatoires. En même temps que cette personne est spécialement en butte à la haine du persécuté, celui-ci est en défiance vis-à-vis de tout le monde. Il suppose que chacun connaît ses projets et s'en moque. Aussi voit-il les passants lui faire des grimaces, le regarder d'une façon malveillante. Quelqu'un vient-il à rire, il se croit l'objet de ce rire ; crache-t-on près de lui, c'est pour l'insulter. Cependant la personne que l'aliéné s'imagine plus spécialement traverser ses projets, devient chaque jour pour lui l'objet d'une haine plus vive ; aussi bien, un jour, excité, irrité par ses folles et fausses suspicions, il attend son ennemi et le tue. Ordinairement, dans ces cas, l'aliéné connaît sa victime et l'a choisie ; parfois, cependant, ce sera un de ces

passants qu'il croit de regarder en grimaçant, qui a un drôle d'air, qui sera frappé par l'aliéné. C'est ainsi qu'un fou persécuté tira sur une femme et sur un laboureur qu'il blessa, bien qu'il ne les eût jamais vus, parce que, dit-il, tout le monde l'abrutissait. Mais, je le répète, ces meurtres commis au hasard ne sont pas le cas le plus ordinaire, et généralement la victime a été choisie. On se rappelle encore à Lyon l'affaire de l'avocat S... qui tua d'un coup de pistolet un de ses confrères. Bien que n'ayant pas été chargé de l'examen de l'état mental de S..., j'ai eu l'occasion de l'observer de très près et d'une façon suivie. S..., fils d'un père passant pour excentrique, était lui-même extrêmement bizarre. D'une intelligence, en somme, assez limitée, il étudiait cependant beaucoup, mais toujours à côté, en quelque sorte. Doué d'un sens moral assez peu développé, S... se faisait servir par une fille soumise dont il avait fait sa confidente et son amie, et qui l'accompagnait partout dans ses promenades, sans qu'il comprit ce qu'une telle conduite avait de mal-séant. S..., qui nourrissait des idées d'ambition, voulait faire un mariage riche qui fût pour lui un sérieux appui pour arriver à quelque posi-

tion élevée ; et la fille qui le servait, abusant de sa crédulité, lui montrait à la promenade de jeunes personnes qu'elle lui affirmait être éprises de lui. Longtemps ces prétendues demeurèrent des prétendues en perspective, absolument virtuelles : c'étaient des inconnues. Il arriva cependant que S... porta ses vues sur la sœur d'un avocat et, sans avoir jamais été en relation avec les parents de cette jeune fille, s'imagina qu'il était agréé. Rempli de cette idée, il se présenta dans la famille pour arranger son mariage, sans se douter de ce que sa démarche avait d'irrégulier. E conduit naturellement, S... fut persuadé que c'était le frère de M<sup>lle</sup> X... qui s'opposait à l'alliance qu'il voulait contracter. Il se croyait diffamé par son confrère, s'imaginant encore que tout le monde savait son échec et s'en moquait. On lui faisait des grimaces, on crachait près de lui pour le narguer, on le décriait, pensait-il ; mais le frère de M<sup>lle</sup> X... était toujours le plus acharné à le perdre de réputation. Dans la persuasion où il est des mauvais procédés de M. X... à son égard, S... prend la résolution de se venger. Il va attendre son ennemi à l'extrémité du pont du Palais, bien résolu à le tuer ; mais sa myo-

pie lui fait prendre pour sa victime un autre de ses confrères, sur lequel il tire et qu'il atteint d'une balle à la tête. S... condamné, malgré les conclusions des médecins chargés d'examiner son état mental, écrivit une lettre à l'un des experts pour lui reprocher d'avoir cherché à le faire passer pour fou.

Dans cette affaire, un des médecins commis par la justice pour apprécier la situation mentale de S... et qui conclut à son état d'aliénation, avait tout d'abord hésité à se prononcer dans ce sens par cette raison qu'on ne rencontrait chez l'inculpé aucune hallucination. Mais, je le répète, ce trouble sensoriel peut manquer dans les délires systématisés. J'ai actuellement dans mon service plusieurs persécutés qui n'ont jamais offert aucun phénomène hallucinatoire, et ma mémoire me retrace encore très nettement le fait d'un individu au sujet duquel j'avais été chargé, par la quatrième-Chambre de la Cour de Lyon, de faire un rapport médico-légal, et chez qui se trouvait également la même absence d'hallucinations. Cet individu, nommé C..., condamné à cinq ans de prison pour avoir tiré un coup de pistolet sur un de ses camarades d'atelier, avait fait appel de ce

jugement. Depuis longtemps C... s'imaginait qu'on lui en voulait, qu'on cherchait à lui nuire et, sous l'influence de ces idées, il avait fréquemment changé de résidence, ainsi que cela arrive si souvent dans les délires de persécution. Faisant partie d'une société de secours mutuels, il s'était vu rayer de la liste des sociétaires pour irrégularité dans le paiement de sa cotisation. Persuadé qu'un de ses camarades avait été cause de sa radiation et l'avait provoquée par malveillance, C... conçut contre lui des sentiments de haine et ne tarda pas à attribuer à son ennemi imaginaire toutes les vexations que son esprit malade lui faisait découvrir dans les actes les plus naturels de ceux qui l'entouraient. Si on parlait à voix basse près de lui, C... s'imaginait qu'on s'entretenait d'une action déshonorante qu'on l'accusait d'avoir commise. Les ouvriers de l'usine dans laquelle il travaillait suivaient-ils le même chemin qu'il avait pris lui-même, il supposait que c'était dans l'intention arrêtée de le ridiculiser, comme s'ils avaient voulu, disait-il, assister par anticipation à son enterrement. Un coup de fusil, tiré dans le voisinage de son habitation, était interprété par lui d'une façon

tout aussi extravagante. Il était enfin persuadé que les journaux renfermaient constamment des diffamations à son endroit, voyant des allusions à ses propres affaires dans des faits divers qui lui étaient parfaitement étrangers, et il tenait pour certain que ces articles malveillants étaient insérés à la demande de son ennemi prétendu. Aussi, peu de jours avant l'accomplissement de l'acte violent qui l'avait amené devant la justice, s'était-il fait accompagner par un homme d'affaires dans les bureaux des diverses feuilles lyonnaises où l'on avait eu la complaisance de mettre à sa disposition la collection de ces différents journaux, afin qu'il pût rechercher les prétendus articles écrits contre lui, ce qu'il lui fut naturellement impossible de découvrir. Eh bien, ni pendant la durée de mon expertise, ni pendant plus d'une année que j'ai pu observer C. à l'asile, où il avait été interné à la suite d'une ordonnance de non-lieu, je n'ai constaté chez lui d'hallucinations, bien que ce trouble maladif ait été de ma part l'objet d'une exacte recherche. Enfin, j'ai eu à examiner avec un des distingués médecins-experts près des tribunaux de Lyon, M. le D<sup>r</sup> H. Coutagne, un per-

sécuté qui, lui non plus, ne présentait aucun phénomène hallucinatoire. S'imaginant qu'un notaire de son pays l'avait lésé dans ses intérêts, cet aliéné ne cessait de poursuivre cet officier ministériel de ses réclamations pécuniaires dont il augmentait la somme sous les prétextes les plus singuliers, le taxant, par exemple, de plusieurs milliers de francs pour je ne sais quelle légère indisposition contractée dans les démarches faites pour se faire rendre justice. Enfin, à bout de réclamations infructueuses, ce persécuté avait été attendre, armé d'un fusil, son ennemi prétendu, acte qui amena son internement après une ordonnance de non-lieu. Je le répète, l'aliéné dont il est ici question n'a jamais offert d'hallucinations d'aucune sorte.

Le délire de persécution peut parfois revêtir une forme spéciale qui mérite d'être mentionnée : je veux parler de certains cas où l'on voit les idées de jalousie prédominer dans les conceptions délirantes des aliénés. J'ai eu longtemps dans mon service un malade qui offrait précisément cette particularité : il s'imaginait que sa femme lui était infidèle, et tous les bruits qu'il entendait étaient pris par lui pour



des signes d'intelligence entre sa malheureuse compagne et ses prétendus amants. Quelqu'un passait-il devant sa porte, c'était un amoureux venant épier l'occasion favorable. La toux d'un locataire dans la chambre voisine était invariablement prise pour le signal d'un rendez-vous. Il n'était enfin circonstance fortuite, si insignifiante fût-elle, que ce malheureux n'interprêtât dans le sens de son délire. Un autre malade, tout récemment encore interné à l'asile de Bron, offrait un délire analogue, et racontait, au sujet de sa femme, dont il reconnaissait les bonnes qualités et la vie naguère absolument irréprochable, les plus invraisemblables infidélités. Dans ces deux cas, aucun fait grave n'a été le résultat des convictions délirantes des aliénés dont je viens de parler ; mais il n'en est pas toujours ainsi, et Georget (1) a raconté l'histoire d'un malheureux qui, en proie à de pareils soupçons délirants, après avoir maintes fois changé de domicile afin de rompre les criminelles relations supposées de sa femme, en était arrivé à coucher avec un tranchet

(1) GEORGET. — *Considérations médico-légales sur la liberté morale*, p. 88.

sous le chevet de son lit pour tuer, si elle cherchait à s'échapper, sa pauvre compagne, qu'il finit par blesser grièvement à coups de hache. On trouve encore, dans le *Traité du suicide et de l'hypochondrie* de Falret, le fait d'un persécuté qui, poursuivi d'idées délirantes jalouses, tua à coups de maillet sa femme profondément endormie. Mais je n'insisterai pas davantage sur cet ordre de faits, qui ne constituent qu'une variante du délire de persécution qu'il était pourtant nécessaire d'indiquer en passant. Je dois également mentionner ici comme une autre variante du même délire, le cas de certains aliénés qui s'imaginent qu'on leur a jeté un sort. Cette forme délirante, plus rare aujourd'hui qu'autrefois, se présente néanmoins de temps à autre chez les habitants des campagnes, et peut être l'occasion des actes des plus violents et les plus regrettables. J'ai, en effet, encore actuellement dans mon service, un malade qui, s'imaginant qu'un de ses voisins l'avait ensorcelé, tua ce malheureux, et fut interné à la suite de cet acte délirant. Le persécuté ne tue pas toujours pour se venger de ses ennemis. Il lui arrive assez souvent encore de commettre un meurtre dans l'inten-

tion de se faire rendre justice. Assailli, obsédé par les plus pénibles sensations, l'aliéné persécuté se plaint, se lamente, implore l'assistance de tous, demande à ceux qui l'entourent de faire cesser ses tourments : il n'a fait aucun mal, il n'est point coupable, il est sûr de pouvoir le démontrer ; qu'on lui donne des juges, qu'on le mène devant les tribunaux, et là, il s'expliquera, son innocence brillera comme la lumière du jour, ses ennemis seront confondus et la justice ne pourra pas ne pas prendre sa défense. Ce qu'il y a, pense-t-il, d'important pour lui, c'est d'être mené devant les juges, et pour y arriver, il commettra facilement un meurtre. J'ai été l'objet, de la part d'un aliéné, d'une tentative de meurtre faite dans de semblables conditions. Il s'agissait d'un vieillard encore fort et vigoureux, tourmenté d'hallucinations et d'illusions de l'odorat et du goût, mais de l'odorat principalement. Ce malade avait été interné à l'asile de Dijon, où j'étais alors médecin adjoint. A toute heure du jour et de la nuit, il se plaignait qu'on lui lançât des gaz, des fumées, des odeurs méphitiques, et demandait qu'on le délivrât de ces pénibles sensations. Ancien plaideur retors, il offrait d'entrer

en arrangement avec ceux qui le tourmentaient. Enfin, voyant que, malgré ses supplications et ses demandes réitérées, les gaz qui le faisaient souffrir arrivaient toujours aussi méphitiques et avec la même profusion, il m'attendit et me brisa une bouteille sur la tête. Ce malade espérait qu'ayant à répondre devant la justice de cet acte de violence, il serait mené au tribunal et pourrait, alors, s'expliquer sur les persécutions de toute sorte dont il était depuis si longtemps l'objet de la part de ses ennemis.

— Nous venons de voir de nombreux exemples de meurtres accomplis par des aliénés hallucinés, ou en proie, soit à des illusions, soit à des idées de persécution, qui reconnaissent plus ou moins immédiatement pour cause le phénomène hallucinatoire ou le désir de se venger de leurs ennemis imaginaires. Voici une autre classe de malades qui pourront parfaitement, eux aussi, être hallucinés, mais dont pourtant les meurtres n'auront pas, comme les premiers, pour cause déterminante l'hallucination ou une idée de vengeance. Ce qui les fera agir, ce sera une idée fausse, une conviction délirante de nature tout autre que celles que l'on rencontre chez les persécutés, et qui, s'emparant

d'eux tout entiers, sera le point de départ de raisonnements logiques dans leur fausseté, et aboutissant le plus ordinairement à quelque horrible catastrophe. Ces idées paraissent pouvoir être assez nombreuses. Cependant, si l'esprit peut imaginer une série de motifs très variés, susceptibles d'amener un aliéné à commettre un meurtre, quand on se borne à la simple constatation des faits, quand au lieu d'imaginer on observe, on voit que ces motifs se réduisent à un nombre assez limité et qu'on peut ranger en quelques catégories. Examinons donc les diverses catégories d'aliénés homicides, rendus meurtriers par quelque considération particulière, par quelque raisonnement spécial.

Il y a des fous qui sont incessamment poursuivis par l'idée du suicide, et qui cependant n'osent se détruire, soit parce qu'ils craignent de manquer d'énergie, soit parce qu'ils pensent que leur action est criminelle et qu'ils redoutent les peines de la vie future, s'ils viennent à périr sans avoir eu le temps de se confesser et d'être absous. Or, ces malades après avoir plus ou moins résisté à leur pensée dominante, finissent par concevoir l'idée du meurtre dans

le but unique d'arriver à l'accomplissement de leur désir. Ils tuent pour qu'on les tue. à leur tour. Quelque déplorable que soit un acte semblable, on voit que c'est en vertu d'une certaine logique qu'il est accompli. Dans le premier cas, en effet, l'aliéné n'a pas à craindre que son courage défaille; dans le second, il pourra se préparer à la mort, se repentir et obtenir le pardon du meurtre qu'il aura commis. En tous cas, il mourra. Les aliénés qui, ayant fait plusieurs tentatives de suicides non suivies d'effet, commettent un meurtre pour qu'on leur ôte la vie, rentrent évidemment dans la présente catégorie.

M. Dagrón (1) a raconté l'histoire d'une femme qui, atteinte de lypémanie et se croyant en butte aux maléfices d'ennemis imaginaires, résolut de se suicider. Après avoir longtemps nourri son projet, qu'elle n'eut pas le courage de mettre à exécution, elle conçut le dessein de tuer pour être tuée. En mars 1855, elle fit, en effet, périr un de ses enfants en lui brisant la tête contre le sol, et ce ne fut qu'avec beau-

(1) Archives cliniques des maladies mentales et nerveuses, pl. 145.

coup de peine qu'on lui arracha des mains le second, dont les blessures furent assez graves pour donner des craintes sérieuses pour sa vie. Il est peu de lecteurs qui n'aient entendu parler de l'affaire Jobard, qui causa à Lyon une si grande émotion. Jobard était un aliéné typé maniaque, qui s'était livré à des excès et à des abus génésiques. Ses habitudes de débauche, que sa volonté émoussée ne parvenait pas à surmonter, avaient amené chez lui le dégoût de la vie. Ne voulant pas se tenir dans la crainte des peines éternelles auxquelles il pensait que les désordres de sa vie passée et le suicide le condamnaient inévitablement, Jobard, qui s'était rendu à Lyon, résolut tout d'abord d'immoler une fille publique, afin qu'on le fit périr, et que le temps nécessaire pour se repentir et obtenir l'absolution de ses fautes et de son crime lui fût néanmoins laissé. La victime qu'il avait choisie n'échappa au sort qui lui avait été réservé que par une circonstance toute fortuite. Jobard, qui était allé passer sa soirée au théâtre des Célestins, s'aperçut qu'il n'avait plus la somme nécessaire pour se rendre dans le mauvais lieu où il devait commettre le meurtre qu'il avait

projeté. Il n'abandonna pas cependant son funeste projet, et après quelque hésitation sur le choix de sa nouvelle victime, au théâtre même, il frappa d'un coup de couteau une jeune femme qui se trouvait devant lui et à portée de sa main (1). Je noterai que, par une curieuse rencontre, à Lyon encore, un fait presque semblable s'était passé en 1833. Il s'agissait cette fois d'un séminariste qui, mélancolique et bizarre, et voulant en finir avec la vie, tira sur un professeur du Grand-Séminaire pour être tué lui-même et se ménager en même temps la possibilité du repentir (2). Plus heureux que Jobard, que la décision du jury envoya au bagne, ce mélancolique fut interné à St-Jean-de-Dieu.

Quelques fous qui tuent pour être tués sont dirigés par un motif des plus singuliers. Ils envisagent le supplice qu'on leur infligera, comme quelque chose de glorieux, et c'est cette idée qui exerce sur leur esprit une fas-

(1) Voir le consciencieux travail de M. Arthaud ; *Examen médico-légal des faits relatifs au procès criminel de Jobard*. Lyon, 1852.

(2) BORRER. — *De la médecine légale des aliénés*, p. 91.



ciuation telle qu'ils finissent par succomber et par immoler soit un inconnu, soit quelqu'un de leur entourage. Sous le grand Frédéric, une pauvre femme, ayant vu un condamné marcher au supplice, entouré de soldats et d'une grande foule de peuple et accompagné d'un ministre qui lui adressait de pieuses exhortations, désira avoir une fin semblable. Pour y arriver, elle commit un meurtre. Arrêtée et jugée, elle fut condamnée à mort; mais Frédéric, à la connaissance de qui le fait fut porté, l'estima malade et la fit enfermer pour le reste de ses jours. A une époque plus rapprochée de nous, au rapport de Marc (1), un fait semblable s'est produit à Dresde. Une jeune fille, nommée Augusta Strohm, ayant assisté à l'exécution d'une femme condamnée pour assassinat, le soin avec lequel on prépara cette femme à mourir, sa marche à l'échafaud, son supplice, exercèrent sur l'imagination de la jeune fille une telle impression, qu'elle regarda comme un bonheur sans égal de pouvoir terminer sa vie de la même manière. Elle résista long-

(1) *De la folie considérée dans ses rapports avec les questions médico-judiciaires*, p. 235.

temps à la pensée qui la dominait et qui finit par s'affaiblir. Mais une nouvelle exécution où elle vit l'assassin se rendre au lieu du supplice, entouré de soldats, accompagné d'un prêtre et au milieu d'une foule nombreuse qui, malgré l'énormité du crime, témoignait pour le condamné des sentiments de compassion, vint raviver son désir et elle tua, dans des circonstances particulièrement horribles, une de ses amies, afin d'obtenir le même sort que les criminels dont elle avait admiré la fin tragique.

Il existe encore des aliénés qui, en tuant, s'imaginent rendre à leur victime un signalé service. Tantôt le meurtrier a voulu faire des saints de ceux qu'il a immolés ; tantôt il a cru les arracher au déshonneur, au malheur, aux peines de la vie, les soustraire aux séductions d'un monde pervers et corrompu. C'est ainsi qu'une femme en proie à un délire religieux en vint à tuer l'enfant d'une de ses voisines, pour que cet être innocent fût soustrait aux entraînements des passions et devint un ange (1); que,

(1) PYLE, cité par Hoffbauer. — *La psychologie dans ses applications à la jurisprudence*, § III.

dans une observation rapportée par Gall (1), on voit un soldat autrichien égorgé sa femme et ses enfants pour les arracher aux séductions du monde et s'en faire des intercesseurs auprès de Dieu ; qu'on trouve enfin, dans un mémoire publié par M. Baume (2), le fait d'un paysan qui, chérissant extrêmement ses enfants et craignant de les voir tomber dans la misère s'il venait à leur manquer, tua trois d'entre eux à coups de hache, n'épargnant que le plus jeune, par cette considération que le maire du village qu'il habitait, étant son parrain, ne manquerait pas de prendre soin de lui. Je terminerai ce que j'ai à dire sur les aliénés qui sont amenés au meurtre par suite d'une conviction délirante, par la mention des meurtres accomplis par les fous persuadés qu'ils ont reçu de Dieu une mission qu'ils doivent accomplir. Les faits de ce genre ne manquent pas dans la science. Je me bornerai à rappeler le cas de ce malheureux qui, obéissant à cette idée délirante qu'il était envoyé de Dieu pour punir les péchés des

(1) *Sur les fonctions du cerveau*, t. 1, p. 400.

(2) *Quelques matériaux apportés à la médecine des aliénés*. — *Annales médico-psychologiques*, 1881.

hommes, commit un parricide : sous prétexte que son père était un grand pécheur, c'était lui, pensait-il, qu'il devait, sans aucun doute, tout d'abord immoler.

Tel est l'aspect ordinaire des meurtres accomplis par les aliénés sous l'influence de l'hallucination ou de l'idée délirante. Nous allons maintenant nous occuper de plusieurs autres éléments morbides qui peuvent conduire les fous à des actes semblables ; mais comme les faits qui nous restent à examiner sont d'une extrême importance et méritent une longue et attentive étude, nous en ferons l'objet d'un chapitre spécial.

## CHAPITRE II

### LE MEURTRE CHEZ LES ALIÉNÉS

[SUITE]

Il y a un demi-siècle environ, il n'était question en médecine légale que de la monomanie homicide. La connaissance encore imparfaite des diverses formes de la folie, que d'illustres médecins commençaient seulement à étudier, le fait de certains actes violents accomplis comme instinctivement, la doctrine de Gall qui localisait et isolait toutes les facultés et les instincts, toutes ces circonstances firent la fortune de la théorie malheureuse, et scientifiquement inexacte dans sa généralisation extrême, de la *monomanie homicide*. Tous les ouvrages de médecine légale, datant de cette époque, sont remplis d'obser-

vations de monomanies du meurtre. Les cas sont nombreux, racontés d'une façon circonstanciée, dramatique parfois, consciencieusement recueillis et probants, semble-t-il tout d'abord. Cependant quand on examine d'un peu près ces observations, on voit que si, là partout, la tendance au meurtre est bien marquée chez le prétendu monomane, il existe une série de traits que l'écrivain ne met point suffisamment en vue, tout en les mentionnant néanmoins, et qui permettent fréquemment de reconnaître que les sujets observés appartiennent souvent à des classes malades essentiellement distinctes. C'est donc un symptôme prédominant, l'impulsion malade irrésistible, qui, frappant les observateurs de la première partie du siècle, leur a fait admettre la monomanie homicide, actuellement délaissée. Aujourd'hui, en effet, que nous savons que l'impulsion irrésistible se rencontre dans un grand nombre d'aliénations, que les préoccupations théoriques de nos devanciers, n'ayant à l'heure présente qu'un intérêt historique, ne sauraient plus nous séduire, les symptômes concomitants, effacés dans les écrits des premiers médecins légistes,

reprennent pour nous leur valeur et leur relief, et nous permettent ainsi de ranger les aliénés meurtriers, ayant agi sous l'influence d'une impulsion irrésistible, dans la famille pathologique à laquelle ils appartiennent véritablement. Nous ne nous trouvons donc plus en face de monomanes que leur monomanie porte uniquement à tuer, mais nous sommes en présence d'aliénés éprouvant de nombreux troubles psychiques et somatiques, parmi lesquels nous constatons, comme raison de l'acte commis, un redoutable phénomène morbide : l'impulsion irrésistible.

Parmi les phénomènes maladifs qu'on a l'occasion d'observer dans la folie, il n'en est peut-être pas qui mérite de la part du médecin une plus grande attention que l'impulsion irrésistible. L'impulsion irrésistible consiste en un besoin impérieux, que le malade ne peut ordinairement surmonter, d'accomplir un acte généralement nocif. Le but de ces impulsions est nécessairement variable : c'est tantôt le suicide, tantôt l'homicide ; c'est le vol, c'est l'incendie, etc.

L'impulsion irrésistible étant, comme nous venons de le dire, une sorte de besoin, sa non-

satisfaction, comme il arrive pour tous les besoins, cause à celui qui l'éprouve une sorte de malaise, d'anxiété, malaise et anxiété qui ne cessent que lorsque le besoin est satisfait. On a avancé, et avec raison, que la soudaineté est un des caractères les plus ordinaires des actes impulsifs, mais ce qu'il faut remarquer, c'est que précisément cette soudaineté est souvent liée à la lutte que le malade soutient avec son penchant. Une impulsion existe, et pendant un certain temps est complètement maîtrisée; puis le moment arrive où l'impulsion est devenue trop forte pour que la volonté du malade puisse la surmonter, et c'est alors que l'acte se produit subitement, comme si la résistance qui maintient un ressort étant vaincue, le ressort se détendait. Et cela est si vrai qu'on voit certains aliénés dénoncer aux personnes de leur entourage les impulsions qu'ils ressentent, se plaignant d'avoir d'atroces desirs de tuer ou de se détruire, et avertissant ceux qui sont l'objet de ces impulsions de se sauver, ou demandant avec instances et supplications à être liés pour ne point accomplir de meurtre ou ne pas attenter à leurs jours. J'ajouterai qu'il est



d'une importance extrême de tenir compte, sans retard, de ces avertissements; car l'aliéné ne les donne que lorsque l'impulsion à laquelle il est soumis est devenue atroce, intolérable, et va se traduire presque inévitablement en acte.

Telle est, dans un certain nombre de cas, la raison de la soudaineté, de l'imprévu de quelques actes dangereux auxquels se livrent les aliénés. Mais si, dans plus d'une circonstance, il y a, chez l'aliéné, lutte entre l'impulsion et la volonté, il arrive parfois qu'on ne saurait trouver aucune trace de cette lutte. C'est dans l'épilepsie que l'on rencontre le plus fréquemment ces impulsions sans combat préliminaire, si je puis dire, et principalement, la plus redoutable de toutes, l'impulsion homicide. Ici aussi, nous nous trouvons en face d'actes souvent instantanés, accomplis avec une soudaineté effrayante; mais ce n'est pas seulement l'acte qui est soudain, imprévu: c'est l'impulsion elle-même. Les annales de la science sont remplies d'exemples de meurtres, accomplis par des épileptiques, en vertu d'une impulsion instantanée; et si, pour ma part, je n'ai pas constaté de meurtres de ce genre, j'ai souvent pu

observer des actes de violence de ces sortes de malades, et je les ai presque toujours vus marqués de ce caractère de rapidité dans l'exécution et de soudaineté dans l'impulsion même, qui rend ces aliénés si horriblement dangereux, soit pour les autres, soit pour eux-mêmes.

Enfin, il est des cas où l'impulsion est accompagnée d'une hallucination qui parfois la soutient en quelque sorte, si l'on veut bien me passer cette expression. En même temps qu'un lypémaniaque entendra une voix qui lui dira, par exemple, de se jeter par une fenêtre, il sentira une force qui le poussera, qui le précipitera. Il n'y a pas ici réflexion, obéissance raisonnée à la voix; les deux phénomènes, le phénomène hallucinatoire et l'impulsion, se produisent dans le même instant. J'ai donné des soins à un lypémaniaque qui s'était jeté dans un puits. Ce malade, après sa guérison, m'a raconté qu'en même temps qu'une voix lui intimait l'ordre de se précipiter, une force intérieure semblait le pousser irrésistiblement. Du reste, avec des impulsions moins graves que celle dont nous nous occupons ici, nous rencontrons la même circonstance d'une halluci-

nation accompagnant une impulsion irrésistible, à laquelle elle est liée si intimement qu'il semble que les deux phénomènes soient le résultat d'un même mouvement se propageant dans une direction différente. Comme exemple de ce que j'avance ici, je mentionnerai le fait d'un jeune homme qui, interné à l'asile de Blois à la suite d'une tentative de suicide, se mettait à genoux pour obéir à une voix qui lui commandait de prendre cette attitude. En même temps que cette voix se faisait entendre, il sentait, disait-il, une force qui lui pliait les jambes et le contraignait à s'agenouiller.

Voilà, rapidement exposés, les caractères généraux qu'offre l'impulsion malade. Cependant je ne serais pas complet sur ce point de la question qui nous occupe, si je ne disais ici que l'impulsion irrésistible est fréquemment accompagnée de symptômes physiques, presque constamment les mêmes dans les diverses aliénations où se montre ce phénomène maladif. L'aliéné en proie à l'impulsion irrésistible accuse ordinairement des maux de tête d'une violence extrême, tantôt généraux, tantôt limités à un seul point. Il sent des bouffées de

chaleur qui lui montent à la tête; il se plaint d'une anxiété précordiale extrêmement vive; le cœur, les artères battent fortement, les artères de la tête principalement. Enfin, je noterai comme dernier caractère de l'état général de l'aliéné sous le coup d'une impulsion irrésistible, une sorte d'impatience, d'inquiétude des plus pénibles; tous phénomènes qui cessent, parfois subitement, quand l'impulsion est satisfaite.

Les aliénés qui tuent sous l'influence d'une impulsion irrésistible sont généralement des maniaques, des mélancoliques, des épileptiques, des hystériques, des femmes atteintes de folie puerpérale, des alcooliques ou des imbéciles. Nous examinerons successivement les actes impulsifs de ces diverses sortes de malades et nous montrerons les circonstances ordinaires dans lesquels ces actes s'accomplissent dans les différentes affections mentales; circonstances presque toujours identiques; quand il s'agit d'aliénés appartenant à la même variété malade, et qui donnent au fait incriminé un cachet spécial tout propre à attirer dès l'abord l'attention du magistrat et du médecin. Commençons notre

étude par l'impulsion homicide dans la folie maniaque. Il n'y a guère lieu de s'étonner que des impulsions nocives irrésistibles se montrent dans la manie. Cette forme mentale est, en effet, essentiellement impulsive. Observez un maniaque : il crie, chante, vocifère ; ses gestes sont désordonnés, exubérants ; ses mouvements sont si intempérants, si multipliés, si violents, qu'il se sent et se dit souvent brisé par la dépense excessive de forces qu'il vient de faire. Et tout cela est irrésistible : ces cris, ces gestes violents, le maniaque ne peut pas les maîtriser ; il y est poussé malgré lui. Il y a donc chez le maniaque des tendances impulsives évidentes. Souvent limitées aux fonctions d'expression, il peut très bien arriver que ces tendances soient d'une nature plus grave, éminemment agressives, encore augmentées parfois et fortifiées par les hallucinations et les illusions que l'on rencontre si fréquemment, ces dernières surtout, chez les aliénés maniaques. Le délire lui-même, pour absolument désordonné qu'il soit, souvent dans la manie, par suite des idées continuellement variables du malade, peut cependant offrir dans ce

désordre même une teinte prédominante, une direction, si l'on veut, qui sera en rapport avec les impulsions maladives de nature dangereuse de l'aliéné. Et c'est précisément cette prédominance du délire et son rapport étroit avec les impulsions meurtrières manifestées par les malades qui me paraissent avoir abusé d'illustres observateurs, comme Esquirol, par exemple, et qui les ont amenés à créer cette entité morbide, inadmissible aujourd'hui, comme on la comprenait jadis, de la monomanie homicide. Pour justifier ce que je viens de dire, je demanderai la permission de résumer une observation de manie avec impulsions au meurtre; que l'illustre médecin de Charenton a rapportée sous le nom de monomanie homicide.

Une dame L..., après une vie très irrégulière, commença à donner des signes évidents d'aliénation mentale; puis, une manie des plus furieuses éclata tout à coup. M<sup>me</sup> L... brisait, déchirait tout ce qui était à sa portée, et se livrait à des actes de violence, particulièrement contre ses proches. Après deux mois passés à l'hôpital de Montreuil, M<sup>me</sup> L... est ramenée chez ses parents, éprouve une légère rémission,

puis est reprise d'accès furieux qui la rendent un objet de terreur pour les siens et pour les voisins, qu'elle accable d'injures et de menaces. Depuis l'invasion de sa maladie, continue Esquirol, M<sup>me</sup> L... a eu plusieurs paroxysmes, pendant lesquels elle est *bruyante, furieuse, met tout en pièces et ne se laisse aborder par personne*. Elle répète qu'un crime doit être consommé, qu'elle doit tuer sa mère et tous ceux qui l'approchent: il faut que le genre humain meure, que la terre soit inondée de sang. *Elle a des hallucinations de la vue et de l'ouïe*; elle voit le sang couler, ce qui l'exalte. Elle entend des voix qui applaudissent à ses fureurs et qui l'excitent au crime. A chacune de ses époques menstruelles, les phénomènes s'exaspèrent (1).

Qui pourrait méconnaître dans le portrait de M<sup>me</sup> L... tracé par Esquirol celui d'une maniaque? Agitation, rémittence, impulsions de toutes sortes, hallucinations de la vue et de l'ouïe, exaspération des symptômes aux époques menstruelles: rien ne manque au tableau. Mais il est difficile de se dégager, de s'abs-

(1) Esquirol. — *Des maladies mentales*, t. II, p. 107.

traire absolument des idées que le plus grand nombre a acceptées. Elles nous obsèdent, nous pressent de toutes parts, nous assiègent, nous leurrent et, comme ces feux qui jettent sur tous les objets qu'ils éclairent un reflet trompeur, la doctrine du jour nous fait souvent voir les faits sous un aspect qui n'est pas celui de la réalité et que, plus tard, déclarera mensonger la saine observation. Poursuivons.

Si l'impulsion homicide existe dans la manie, ainsi que nous venons de le voir, on la rencontre aussi dans la lypémanie, bien qu'il semble, à première vue, qu'elle doive faire moins naturellement partie de l'ensemble symptomatique qui constitue cette forme mentale. En effet, le lypémaniaque est ordinairement concentré en lui-même ; chez lui, nulle exubérance, nulle expansion, de l'abattement, des craintes de toutes sortes, des pleurs, des gémissements, toutes manifestations qui semblent absolument éloignées de l'action. Cependant l'expérience nous apprend que ces malades, si tristes, si déprimés, si concentrés en eux-mêmes, éprouvent des impulsions extrêmement violentes et qui parfois se traduisent en des actes d'une effrayante instantanéité. Il est vrai que



très souvent une lutte longue et pénible a eu lieu entre l'impulsion et la volonté, et que la soudaineté de l'acte n'est que la péripétie ultime d'un combat silencieux où la volonté a été vaincue.

J'ai recueilli dans une des maisons de santé de Lyon un fait de cette sorte extrêmement remarquable. Le malade dont il s'agit était un mélancolique, interné depuis longtemps, et qui se montrait parfaitement calme. Ses idées délirantes s'étaient, semblait-il, considérablement affaiblies; mieux encore, elles paraissaient avoir complètement disparu: on songeait à rendre ce malade à la liberté. Sa femme, du reste, le redemandait avec instance. Elle venait le visiter tous les jours en attendant le moment de sa libération définitive, lorsque, dans une de ses visites, l'aliéné la frappa avec une pierre qu'il avait soigneusement cachée. Rien n'avait pu faire prévoir cet acte de violence, qui amena la mort immédiate de la victime de cette agression. Ce meurtre accompli, le malade se répandit en larmes, déplorant son triste sort, et déclarant que, depuis plus d'une semaine, il était poursuivi du désir de tuer quelqu'un; que, la veille, il

avait failli assaillir le directeur de la maison. Il avait eu cependant la force de triompher de son penchant homicide; mais l'impulsion était devenue trop forte, le besoin trop irrésistible, la lutte trop pénible, il avait dû céder, et c'est pourquoi il avait frappé et tué sa femme, que pourtant il aimait.

A propos des impulsions dans la manie, j'ai dit combien fréquemment les anciens médecins aliénistes ont pris des manies avec prédominance d'un certain genre de délire et impulsions irrésistibles pour des monomanies homicides. Dans la lypémanie, la méprise a été la même, et il existe, dans les ouvrages de médecine légale de la première partie du siècle, des observations très nettes de lypémanies avec impulsions homicides, qui sont données comme des exemples de monomanies homicides. Je ne citerai aucun de ces faits, mais j'ai cru nécessaire d'y faire allusion, parce qu'aujourd'hui encore il n'est pas rare de voir les médecins qui ne font pas de l'aliénation une spécialité, envoyer dans les asiles des malades affectés de lypémanie avec impulsions au meurtre qui sont indiqués, dans les certificats produits à l'appui de la demande d'admission,

comme atteints de monomanie homicide. Que si pourtant le lecteur pouvait croire que je veux établir ici que l'impulsion homicide n'existe jamais sans phénomènes délirants concomitants, je dirais que telle n'est pas mon intention. Des faits existent, en effet, où il est impossible de reconnaître autre chose que cette impulsion, mais ils sont infiniment plus rares qu'on ne l'avait cru tout d'abord. J'ajouterai que c'est précisément parce qu'il existe bien réellement des cas où une impulsion isolée peut être invoquée comme ayant donné lieu à un acte criminel, dont celui qui l'a subie est nécessairement irresponsable, qu'il importe de montrer que, dans un nombre considérable de circonstances, l'impulsion homicide est accompagnée d'autres phénomènes délirants et fait seulement partie d'un ensemble de symptômes caractérisant des états psychiques malades extrêmement communs et bien connus de tous. En restreignant ainsi les cas d'impulsion isolée, outre que nous sommes dans la réalité des choses, nous enlevons aux faits où cette impulsion se rencontre seule, et où il est absolument juste de l'invoquer, cette regrettable banalité qui a fait suspecter et

rejeter dans un trop grand nombre de cas l'excuse de la folie. Si, en effet, comme je le disais tout à l'heure, un certain nombre de médecins non versés dans l'aliénation mentale admettent volontiers, et plus fréquemment qu'il n'est légitime que des malades sont atteints de monomanie homicide, les magistrats rejettent la doctrine de la monomanie du meurtre qu'ils regardent comme dangereuse et qui l'est en effet, autant qu'elle est scientifiquement fautive, dans l'application qui en est faite habituellement. Mais si la doctrine dont je parle est contestée à juste titre, l'impulsion homicide isolée ne saurait être niée, ainsi que nous le verrons plus tard, bien qu'elle paraisse aujourd'hui systématiquement rejetée par un certain nombre de médecins légistes qui, tournant le dos, pour ainsi dire, à leurs prédécesseurs et se laissant entraîner à une sorte de réaction très habituelle dans l'évolution des doctrines scientifiques, semblent regarder comme chimérique la manifestation isolée de ce redoutable accident morbide. Mais il y a certainement un excès dans cette négation que contredit la rigoureuse observation des faits, et il me paraît que, dans certaines affaires

judiciaires récentes, des condamnations ont été, en quelque sorte, obtenues par des médecins qui me semblent avoir méconnu l'existence d'impulsions isolées, qui faisaient du meurtre dont ils avaient à apprécier le caractère un acte absolument maladif.

Nous ne saurions, en parlant des impulsions que l'on constate dans la manie et dans la lypémanie, ne pas mentionner l'existence de ces mêmes impulsions dans les aliénations survenant chez les femmes enceintes, les nouvelles accouchées et les nourrices, aliénations qu'on a toutes classées sous le nom générique de *folie puerpérale*. Il n'y a rien dans les délires de ces aliénations qui les distingue de ceux des folies ordinaires. Ils revêtent la forme maniaque ou lypémanique, et rentrent, quant au caractère des impulsions qu'ils présentent, dans les cas que nous venons d'examiner, ces impulsions étant ici cependant plus fréquentes. Il semble pourtant que l'impulsion qui pousse alors les pauvres aliénées à tuer leur enfant soit, dans la forme lypémanique, plus prononcée, plus consciente, et, malgré toute l'horreur qu'elle excite en elles tout d'abord, particulièrement susceptible de se traduire par un

acte, si l'enfant n'est soustrait à ces malades. Dans la forme maniaque, un accident du même genre participerait du caractère aveugle et fugitif de la plupart des actes maniaques. Mais bien que la conscience de l'impulsion irrésistible soit assez fréquente dans la lypémanie puerpérale, il est des cas où l'acte nocif est évidemment accompli d'une façon absolument aveugle. C'est ce que l'on voit, par exemple, dans une observation d'Esquirol concernant une femme du village de Saint-Cloud qui, après son accouchement, tua son enfant de vingt-six coups de ciseaux, avoua son crime, ne chercha pas à se défendre, disant simplement qu'elle ignorait le motif de son action (1).

L'impulsion homicide peut-elle se rencontrer isolément dans l'état puerpéral, ou, si l'on aime mieux, constituer à elle seule toute la maladie? Bien que les faits où cette impulsion se montre isolée dans la forme mentale, dont nous nous occupons ici, soient assez rares, la réponse à cette question ne saurait être dou-

(1) Fait consigné dans l'ouvrage de Gall, *Sur les fonctions du cerveau*, t. 1.

teuse et c'est par l'affirmative qu'il faut la résoudre. Georget, dans une de ses *Discussions médico-légales sur la folie* (1), a rapporté, d'après un médecin allié de ma famille, le fait d'une femme qui, dix jours après être accouchée, et, pendant qu'elle regardait son enfant, fut prise *subitement* du désir de l'égorger, désir dont elle avait horreur, mais intense, persistant, obsédant, et qui rendit nécessaire l'éloignement de l'enfant. Après huit jours d'un traitement approprié, cette impulsion disparut. Je citerai encore, à l'appui de l'opinion que je viens d'émettre de la possibilité que la folie puerpérale soit uniquement constituée par une impulsion homicide, l'observation d'un illustre médecin du xvii<sup>e</sup> siècle, Félix Plater. Cette observation a trait à une femme qui, deux fois étant devenue grosse, fut prise chaque fois du désir de tuer l'enfant qu'elle avait dans son sein, et conservait ce désir après l'accouchement et pendant l'allaitement. Elle cachait cette impulsion et, à diverses reprises, essaya de se tuer pour échapper à cette fatale tentation. Enfin, elle avoua à Plater la cause de ses tenta-

(1) Page 50.

tives de suicide. Cette malade finit aussi par guérir (1).

C'est également ici le lieu de parler des impulsions de la folie alcoolique. La folie alcoolique s'offre à l'état aigu sous deux formes principales : la forme maniaque et la forme lypémaniacque, ces deux variétés délirantes pouvant du reste se présenter successivement chez le même malade. Mais, quelle que soit la forme que revête la folie due aux excès alcooliques, elle offre toujours ce caractère que ceux qui en sont atteints sont sujets à des illusions et à des hallucinations, hallucinations de nature spéciale, mobiles et ordinairement terrifiantes. Ce sont souvent ces illusions et ces hallucinations qui portent les malades atteints d'alcoolisme aigu à frapper et à tuer. Les impulsions irrésistibles peuvent néanmoins exister chez eux en même temps que les troubles sensoriels dont nous venons de parler et entrer en ligne de compte dans les actes agressifs qu'ils commettent ou même s'accuser comme le seul élément morbide qu'on puisse

(1) PLATER. — *In mentis alienatione observationes*, l. 1, p. 49.



inévitable. Le D<sup>r</sup> Despine a, en effet, rapporté l'histoire de trois jeunes gens qui, en proie à un état maniaque aigu et dominés par une véritable fureur impulsive, commirent divers actes violents et l'un d'entre eux, un meurtre (1). On ne voit pas que ces jeunes gens aient été le jouet d'aucun trouble hallucinatoire. Mais si dans l'alcoolisme aigu les impulsions peuvent simplement être placées sur la même ligne que les hallucinations au point de vue des actes nocifs, dans l'alcoolisme chronique nous voyons le premier élément morbide acquérir une importance extrême. Ce n'est pas que l'alcoolique chronique ne soit susceptible d'être conduit au meurtre que par des impulsions irrésistibles : des hallucinations terrifiantes, des idées de persécution et d'empoisonnement, très fréquentes chez ces sortes de malades, amènent assez souvent encore l'alcoolique chronique à la perpétration de divers actes d'une nocuité variable, mais il est certain que de toutes les formes que peut revêtir la folie ébrieuse, la forme chronique est celle dans laquelle on rencontre le plus fréquemment des exemples

(1) DESPINE. — *Le Démon Alcool*, p. 22.

de meurtres commis sous l'influence d'une impulsion irrésistible. Résultat d'excès alcooliques longtemps répétés, l'état pathologique que nous étudions en ce moment offre des troubles physiques, sensoriels et psychiques très nettement caractérisés. Les alcooliques chroniques présentent une sensibilité obtuse au fle l'hypéresthésie, ces deux phénomènes pouvant se remplacer ou même coexister chez le même individu; ils ont du tremblement des extrémités supérieures qui ne tarde pas à s'étendre à aux extrémités inférieures et aux muscles de la face, d'où l'incertitude des mouvements, une marche particulière pour le plus souvent caractéristique. Enfin, des convulsions épileptiformes, qui sont un des symptômes les plus graves de l'alcoolisme aigu, se montrent aussi dans l'alcoolisme chronique. Elles surviennent irrégulièrement, précédées de délire, de céphalalgie et de troubles des sens, sont suivies d'un sommeil comateux. Elles ne diffèrent, en somme, en rien de l'accès d'épilepsie. Quant aux troubles intellectuels, ils sont assez variés: ce sont des hallucinations de nature terrifiante qui font croire aux malades qu'ils sont poursuivis par

des ennemis, des animaux malfaisants ou victimes de personnages qui leur font voir d'horribles fantasmagories. Ils se représentent qu'on veut les empoisonner ou les étouffer, cette dernière conception délirante coïncidant avec des troubles des organes respiratoires. Enfin les alcooliques chroniques éprouvent des impulsions irrésistibles dont nous allons citer quelques exemples. J'ai eu autrefois dans mon service un nommé S... donné depuis longtemps aux excès alcooliques. Sous l'influence de ces excès répétés, il était tombé dans un état de prostration extrême, auquel succédaient des accès violents d'excitation maniaque pendant lesquels il éprouvait des impulsions extrêmement dangereuses. Il sentait le besoin de tuer. Dans un de ces accès et obéissant à une de ces impulsions, il s'était emparé d'un marteau dont il avait déchargé un coup terrible sur la tête d'un cheval; puis, il avait brisé la devanture d'une boutique et jeté dans la rue tout ce qui lui était tombé sous la main. Un autre alcoolique chronique, qui a fait dernièrement à l'asile de Bron un long séjour, saisi de fureurs subites, menaçait sa femme de la tuer, s'emparait pour la frapper

de tout ce qui lui tombait sous la main, s'il le poursuivait armé d'un marteau. Enfin, un individu d'intelligence simplifiée et complètement alcoolisé, au sujet duquel j'ai eu à faire un rapport médico-légal, avait, sous l'influence d'une semblable impulsion, failli tuer sa mère avec une énorme pierre dont il l'avait frappée. Il n'est peut-être pas d'aliénés qui commettent plus fréquemment des meurtres que les épileptiques; il n'est peut-être pas non plus de meurtres qui présentent un caractère plus particulier que ceux accomplis par ces sortes de malades. Ces actes homicides, ayant un cachet d'imprévu, d'irrésistibilité, d'atrocité, véritablement effrayant, sont tous, ou presque tous, le résultat d'impulsions. Le plus ordinairement, c'est après l'accès épileptique que se produisent ces impulsions irrésistibles; dans des cas assez rares, elles le précèdent. Quelquefois isolées, on les rencontre aussi accompagnées d'hallucinations, sans qu'il paraisse pourtant que le phénomène sensoriel soit, en général, la raison déterminante de l'acte violent commis, qui demeure le résultat de l'impulsion. Pour ce qui est de la nature de ces hallucinations, qui peuvent

affecter tous les sens, je dirai qu'elles consistent, le plus ordinairement en phénomènes lumineux, en bruits de diverse sorte. Il me paraît apercevoir des lueurs, d'un rouge sanglant, il voit des étincelles, des éclairs; il entend des voix menaçantes, des bruits stridents. Parfois le phantasme visuel est plus compliqué et consistera en images terrifiantes de nature variable. Je le répète, il ne paraît pas que ce trouble sensoriel soit fréquemment la raison de l'acte dangereux que commettra l'épileptique en proie à ces hallucinations, mais il semble ressortir de l'examen attentif des faits, que le phénomène hallucinatoire donne parfois la raison des allures de quelques épileptiques, de la fuite, par exemple, de certains d'entre eux à travers les campagnes, effrayés qu'ils sont par les phénomènes sensoriaux maladroits qu'ils éprouvent. Ces fuites au loin peuvent cependant, dans un certain nombre de cas, être regardées comme le résultat d'une véritable impulsion.

L'épileptique qui commet un meurtre a-t-il conscience de son action? C'est une question qu'il est intéressant de poser et qui vient ici d'autant plus naturellement que le caractère

des troubles épileptiques est la plus complète absence de conscience chez celui qui les éprouve. *A priori* donc, on peut dire qu'il y a tout lieu de croire que ces actes non seulement sont irrésistibles, mais qu'ils sont inconscients. C'est du reste, ce que l'expérience nous apprend être si fréquemment le vrai, nombre d'épileptiques meurtriers regrettant amèrement les crimes qu'ils ont commis, dont ils ne peuvent comprendre le motif, et qu'ils ne savent que par ce qui leur en est rapporté; cette dernière particularité montrant également que la perte du souvenir doit être signalée comme un des caractères assez ordinaires des meurtres accomplis par les malades atteints de la maladie comitiale.

Dans un très grand nombre de meurtres accomplis par des épileptiques, l'épilepsie est manifeste. Des crises se sont montrées peu avant l'acte commis ou bien encore après la perpétration de cet acte. Mais il est des faits d'une nature plus obscure, d'une étude plus difficile: je veux parler des cas où la crise épileptique n'existe pas, mais est remplacée par des accès d'agitation violente, ou même simplement par des actes impulsifs qui peuvent être et qui

sont ordinairement de la nature la plus redoutable. C'est principalement à Morel, qui a tant rémué d'idées en aliénation mentale, qu'est due la connaissance de ces faits. Ce n'est pas pourtant qu'on ne trouve dans des auteurs plus anciens des exemples de cette substitution du délire à la convulsion comitiale, mais il ne semble pas que ceux qui ont rapporté ces faits leur aient accordé toute l'attention désirable: ils ont noté ce qu'ils voyaient, mais ils n'en ont pas compris la haute portée, la signification vraie. C'est ainsi que Gall a mentionné l'observation suivante, que Georget a reproduite sans en signaler le caractère profondément original. Un paysan âgé de 27 ans était sujet depuis l'âge de 8 ans à des accès fréquents d'épilepsie. Depuis deux ans, au lieu de cette maladie, cet individu éprouve des accès de fureur avec penchant irrésistible à commettre un meurtre. Du moment où il sent l'approche des accidents, il demande, avec instance qu'on le lie, qu'on l'enferme. Lorsque cela me prend, dit-il, il faut que je tue, que j'étrangle ne fût-ce qu'un enfant. — L'accès dure deux ou trois jours. (1) Il est bien évident qu'il y a là

(1) GEORGET. — *Considérations médico-légales sur la liberté morale*, p. 84. — *Imp. d'Alphonse Leclerc*.

remplacement, substitution des accidents morbides ou, au moins, liaison intime entre les phénomènes impulsifs constatés et l'affection épileptique dont le malade a jadis éprouvé d'évidentes atteintes. Gall et Georget voient bien le fait, mais ils ne paraissent pas saisir que c'est le même génie morbide qui se révèle vraisemblablement (1) par des manifestations différentes. Pour eux, il y a là simplement un cas de monomanie homicide. Morel, lui aussi, a vu ces choses, mais c'est une intuition plus profonde de l'essence de la maladie qui l'a conduit à l'exacte interprétation des phénomènes. « J'avais remarqué depuis longtemps, dit le regretté médecin de Saint-Yon, une certaine classe de malades dont les accès d'agitation franchement caractérisés et constituant l'état maniaque, dans l'acception la plus rigoureuse de ce mot, alternaient avec des périodes de rémission si parfaites et si prolongées qu'il ne

(1) Je dis vraisemblablement, parce qu'il est possible qu'il n'y ait pas eu dans le cas présent remplacement des crises par des accès d'agitation avec impulsions irrésistibles, mais que les crises convulsives, se présentant la nuit, aient passé inaperçues, ne laissant voir que l'agitation maniaque consécutive.



ne pouvait entrer aucun doute dans mon esprit sur la guérison de ces aliénés. Ce n'est qu'après de nombreuses et pénibles déceptions que j'ai dû forcément porter une attention plus grande à la marche et au développement de l'affection mentale chez ces sortes de malades. Ce qui me frappait surtout, c'était l'invasion brusque des mêmes phénomènes maladiques après des remissions qui variaient depuis quelques mois à des années. Les parents que j'avais scrupuleusement interrogés ne pouvaient me signaler aucun symptôme prodromique. La veille de l'invasion de l'accès, les malades vaquaient à leurs occupations ordinaires et ne se plaignaient de rien. Seulement on remarquait une activité plus grande dans leurs mouvements et une excitabilité spéciale. Et puis, soudainement, l'accès éclatait avec les circonstances qui caractérisaient les accès antérieurs : violence extrême du délire, manifestations d'actes dangereux, mêmes impulsions irrésistibles; au point que, dans quelques circonstances, il est résulté de cette situation les actes les plus déplorables, et que j'ai eu d'amers regrets d'avoir autorisé la sortie de ces aliénés. Soumis de nouveau à mon observation, ces malades, après une période

d'agitation égale en durée à celle qui l'avait précédée, revenaient soudainement à la raison et se présentaient dans des conditions absolument semblables à celles qui avaient motivé une première sortie. Mais l'expérience m'avait rendu prudent, et la révélation d'un phénomène qui était resté à l'état larvé m'a permis de classer ces individus dans la catégorie à laquelle ils appartiennent en réalité. Jusque-là, ils avaient bien offert, dans leurs idées et dans leurs actes, les caractères propres à la variété des aliénés épileptiques, mais ils pouvaient, jusqu'à un certain point, me laisser indécis sur la nature intime de l'affection dont ils étaient atteints. Toutefois le doute n'était plus possible, lorsqu'il me fut donné, après plusieurs rechutes et après une série de phénomènes d'alternance, de périodicité et d'intermittence, semblables à ceux que j'ai décrits, d'assister à des accès formidables d'épilepsie. La maladie était donc définitivement jugée, moins la manifestation des attaques convulsives; peut-être quelques-uns tombaient-ils la nuit sans que le phénomène ait été remarqué. Au reste, les faits de ce genre que j'ai recueillis sont maintenant si nombreux et les caractères de cette folie périodique telle-

ment tranchés, qu'après avoir été longtemps tenté d'en faire une classe à part, je ne puis, pour être conséquent avec ma propre méthode de classification, que rattacher ces faits à leur véritable origine et classer les malades qui nous les présentent dans la variété des aliénés épileptiques. Il n'est pas nécessaire pour moi que les accès soient confirmés; mon attention a été trop vivement attirée sur les phénomènes maladifs de cette situation, pour qu'il me soit permis désormais de me tromper à propos du diagnostic et du pronostic. (1) »

En attachant au nom de Morel la notion de l'épilepsie larvée, en lui concédant la vue nette du délire spécial des épileptiques et de sa manifestation isolée, je suis resté dans la vérité. Mais je ne serais pas juste si je ne notais ici que deux médecins d'un esprit extrêmement distingué, MM. Billod et J. Falret, avaient compris la véritable liaison qui existe entre les deux manifestations morbides, phénomènes convulsifs et délire, que l'on constate si souvent dans l'épilepsie. Volontiers les médecins regardaient alors le délire dans l'épilepsie comme un épi-

(1) MOREL. — *Traité des maladies mentales*, p. 480.

phénomène, et c'est contre cette manière de voir que s'élevait M. Billod quand il disait : « Quels sont les rapports qui existent entre les attaques d'épilepsie et les accès de fureur ? Ces accès de fureur, au lieu d'être consécutifs à l'accès d'épilepsie, ne seraient-ils pas une des formes multiples que peut revêtir l'atteinte du mal épileptique ? En d'autres termes, les accès d'épilepsie et de fureur ne seraient-ils pas deux formes d'accès du même mal, deux effets différents de la même cause, au lieu d'être unis entre eux par une relation de cause à effet ? (1) » M. J. Falret appréciait, lui aussi, ces faits avec une singulière sagacité, alors qu'il écrivait les lignes suivantes : « Quand on se place au contraire au point de vue que nous avons cherché à faire prévaloir, on n'envisage plus de la même façon les relations qui existent entre l'épilepsie et la folie. On admet l'existence d'une folie, ou d'un délire épileptique ayant des caractères spéciaux, et l'on croit qu'il est possible de remonter de la connaissance de ce délire à celle de l'affection convulsive elle-même. Dès lors, on ne considère plus le délire et la convulsion

1 *Annales médico-psych.*, 2<sup>e</sup> série, t. II, p. 611.

comme deux manifestations distinctes, mais comme deux manifestations diverses d'un même état morbide, qui peuvent exister séparément ou simultanément, alterner ou se succéder à de courts intervalles, mais qui au fond ont la même signification pathologique. (1) » Le lien qui unit l'épilepsie larvée à une telle manière d'envisager les rapports de l'épilepsie et de la folie, est, ainsi que l'a fait justement observer M. Billod, facile à apercevoir.

Depuis que l'attention a été éveillée sur l'ensemble des symptômes qui constituent l'épilepsie larvée, des faits assez nombreux ont été produits où l'on voit des individus, ayant eu jadis des accès convulsifs ou même chez lesquels on n'avait jusque-là constaté aucun symptôme d'épilepsie ou des symptômes très légers, éprouver des accès délirants ou des impulsions qui les conduisent à des actes insolites ou pervers (fuites inconscientes loin de leur demeure, gestes bizarres, paroles sans suite, actes violents, meurtres), accès et actes parfois précédés d'*aura*, accompagnés quelque-

(1) Voir *Archives générales de médecine*, n° de décemb. 1860 et suivants.

fois aussi d'hallucinations, se produisant avec une certaine périodicité, se présentant dans les mêmes circonstances et offrant les mêmes caractères, de telle sorte que l'on peut être à peu près certain que ce qui s'est passé dans un des accès se reproduira identiquement dans les suivants. De plus, les malades n'ont aucun souvenir ou un souvenir incomplet de ce qui a pu leur arriver. Le délire des idées ou des actes est donc absolument chez ces malades celui des épileptiques et, comme confirmation de la nature de la maladie dont ces patients sont affectés, il arrive souvent qu'à un moment donné, comme Morel, du reste, l'a signalé, on voit se produire une crise épileptique qui décèle la nature des phénomènes précédemment observés. Mais les actes sont si significatifs, l'allure de l'individu qui les commet est si spéciale, qu'il est difficile à un médecin expérimenté de ne pas reconnaître qu'il a devant lui un épileptique. Tout chez le malade est de l'épileptique, moins la crise convulsive et l'on a affaire, en quelque sorte, pour me servir d'une expression très heureuse de M. Le Grand du Saule, à une épilepsie *fruste*. J'ai dit plus haut que souvent la crise épileptique

franche vient ultérieurement donner la clef des phénomènes observés ; mais le simple vertige, un accès d'agitation maniaque ou une manifestation incomplète de la crise comitiale peuvent aussi dénoncer le véritable caractère d'actes impulsifs précédemment constatés.

La question de l'épilepsie larvée est assurément une des plus délicates que le médecin légiste puisse avoir à étudier. Il est certain que cette forme mentale ne doit pas être admise à la légère et que l'allégation de la folie par épilepsie larvée doit être appuyée des preuves les plus sérieuses. Il ne convient pas, en effet, qu'il y ait là un refuge pour le criminel ; on ne doit pas non plus, en invoquant hors de propos l'existence de cette variété malade, donner lieu aux suspicions qu'ont soulevées les médecins qui invoquaient jadis la monomanie homicide. Quand l'expert se trouve en face d'un crime sans motif, il devra certainement rechercher si celui qui l'a commis n'est pas un épileptique larvé, mais il aura bien présents à l'esprit les symptômes constituant le délire propre à cette affection, symptômes que je résumerai d'après le tableau que M. J. Falret en a si nettement tracé :

Ces états, dit M. J. Fabret, sont aujourd'hui bien connus; l'invasion en est subite; la perte de la mémoire les suit toujours; les actes sont instantanés; d'une violence exceptionnelle; les hallucinations sont terrifiantes, et à tous les accès c'est toujours la même succession de phénomènes. Ces caractères sont si évidents pour moi, que je n'hésite pas quand je les rencontre: l'attention une fois éveillée, la conviction devient plus solide, plus absolue; on trouve souvent alors des accès d'épilepsie nocturne qui avaient été méconnus jusque-là et le diagnostic peut être formulé avec certitude. Quand vous rencontrerez des actes isolés (violences, attentats à la pudeur, homicides, suicides, incendies), que rien ne semble avoir préparés, examinez attentivement, cherchez de tous côtés, et si vous trouvez la perte de la mémoire après l'accès terminé, la périodicité dans le retour des mêmes actes, la brièveté dans la durée, vous pouvez penser à une épilepsie larvée. » (*Ann. médic.-psych.* 1873, p. 162.)

Les signes indiqués dans ces dernières lignes sont nets, précis, sans ambiguïté aucune. Aussi lorsqu'ils se rencontreront, pourront-ils inspirer à l'expert une confiance grande dans la



réalité de l'affection qui a donné lieu à l'acte dont il aura à connaître. Et cette première porte ouverte, en quelque sorte, sur la maladie, on n'oubliera pas qu'on a affaire, suivant l'expression très heureuse, je le répète, de M. Legendre du Saulle, à une affection *fruste*, c'est-à-dire à des manifestations incomplètes, mais qui existe entière virtuellement. De telle sorte que si l'acte délirant est souvent la seule expression morbide bien apparente que l'on puisse constater tout d'abord, il peut arriver cependant que des symptômes appartenant à l'appareil phénoménal complet de l'affection épileptique apparaissent çà et là, qui révéleront nettement la nature du mal, venant en quelque sorte apposer au fait suspecté la griffe authentique de la maladie comitiale, dont l'expert recherchera encore des traces dans l'existence antérieure du sujet sur lequel il a à se prononcer. Enfin, comme les actes délirants des épileptiques ne sont, en somme, qu'une expression morbide adéquate aux accès convulsifs qu'ils remplacent, on comprend combien le fait, bien constaté, que ces actes se sont manifestés à l'époque même où des attaques ayant antérieurement existé auraient dû se

produire, a de valeur dans la question qui nous occupe. Que est maintenant l'examen de la vie des ascendants vient à révéler chez eux des accidents pathologiques de nature similaire à ceux constatés chez le patient soumis à l'observation du médecin, ou si même celui-ci trouve simplement dans la famille l'existence d'une psychose quelconque, il aura dans ces faits un nouvel élément du problème dont il lui sera facile de faire ressortir l'importance. Aujourd'hui que la haute signification de l'hérédité malade et la variation d'une génération à l'autre des types morbides ont conquis leur droit de cité dans la science, on ne peut pas dire que la folie hystérique se présente le plus ordinairement avec la forme maniaque. Le délire général, mélancolique y est assez rare; mais on rencontre encore assez fréquemment des hystériques atteintes de délire partiel avec ou sans hallucination. Enfin, la folie morale est quelquefois l'aspect que revêt cette véspanie, ainsi que nous le verrons tout à l'heure. Nous n'insisterons pas davantage sur les diverses formes que peut offrir la folie hystérique; ce qui doit, en effet, nous occuper spécialement.

ici, c'est l'impulsion irrésistible, phénomène maladif très ordinaire dans les diverses formes délirantes liées à l'hystérie. Les impulsions irrésistibles de l'hystérie sont loin d'avoir le caractère grave du même accident morbide dans l'épilepsie. Le plus ordinairement, les impulsions hystériques consistent en une tendance anxieuse et instinctive à commettre des actes extravagants ou ridicules, ce sont encore des cris bizarres, des mots grossiers, inconvenants, que la malade se sent portée irrésistiblement à prononcer. J'ai entendu souvent raconter par des personnes ayant été témoins du fait l'histoire d'une dame du meilleur monde qui, dans un salon, au milieu de la société la plus choisie, interrompait la conversation pour prononcer quelques mots injurieux ou grossiers. J'ai connu également une demoiselle qui, au milieu du salon où elle se trouvait, jetait tout à coup un cri, appelait à haute voix une personne sans qu'elle pût s'en empêcher, elle déplorait cette triste impulsion, mais il lui était impossible de la maîtriser. Cependant les impulsions de l'hystérie ne sont pas toujours aussi inoffensives. Elles consistent parfois, comme nous le verrons plus tard, en des ten-

dances au vol, à l'incendie, quelquefois aussi en des impulsions suicides ou homicides : c'est de ces dernières que nous allons nous occuper.

J'ai eu l'occasion d'observer dans un pensionnat d'asile public une dame qui avait fait une tentative de meurtre dans les circonstances suivantes. Mariée à un homme veuf ayant une petite fille d'un premier lit, cette dame avait toujours témoigné à l'enfant de son mari la plus vive affection. Il n'était rien qu'elle ne fit pour lui procurer un plaisir ; son bonheur était de la parer, de prendre d'elle ces mille soins auxquels se complait une femme aimante et une mère. Cependant M<sup>me</sup> X..., qui depuis quelque temps était triste, morose, préoccupée, fut un jour surprise à serrer le cou de sa petite fille. Si l'on n'était promptement intervenu, l'enfant eût été étranglée. A la suite de ce fait, M<sup>me</sup> X..., qui éprouvait depuis longtemps des accidents hystériques parfaitement caractérisés, est internée dans la maison de santé dont j'ai parlé. Là, elle se montre triste, préoccupée ; tout l'effraie sans qu'elle puisse se rendre compte de ses frayeurs. De temps à autre, elle est prise d'un tremblement extrêmement pénible ; il lui semble que quelque chose la

serre à la gorge ; elle éprouve une angoisse extrême ; elle rougit, les artères de la tête battent fortement, et si on ne la surveillait, elle se jetterait par une fenêtre ou se livrerait à quelque tentative de violence sur elle-même ou sur autrui. Enfin, cet état de malaise physique et moral se termine par un vomissement, et la crise est dissipée. Après un traitement convenable, la tristesse de M<sup>me</sup> X. disparut, les accidents qu'elle éprouvait s'éloignèrent de plus en plus, et elle fut rendue à son mari dans un état mental satisfaisant. Je n'ai pas entendu dire que, depuis, rien d'insolite ait été remarqué chez cette dame.

J'ai encore présente à l'esprit une pauvre jeune fille qui, à la suite de la fréquentation assidue, mais étant toujours demeurée dans les limites les plus honnêtes, d'une personne dont elle s'était éprise et qu'elle ne pouvait épouser, fut atteinte d'une folie hystérique à forme lypémanique. Cette jeune fille était généralement triste, sombre ; elle se tenait immobile pendant des heures entières. De temps à autre, elle refusait toute nourriture, et l'on était obligé de recourir à l'alimentation forcée. Un jour, sans que rien pût faire prévoir un pareil acci-

dent, elle essaya de se tuer en se précipitant dans le feu. Une autre fois, elle s'était élancée sur sa mère et avait cherché à l'étrangler.

Dans un rapport médico-légal très circonstancié, M. le D<sup>r</sup> Lafitte a raconté l'histoire d'une femme qui, atteinte de folie hystérique avec idées de persécution et hallucinations, présentait en outre, de temps à autre, des accès de manie parfaitement caractérisés. Dans un de ces accès, elle se précipita, armée d'une hache, sur sa mère, l'atteignit, la renversa; puis, bien que celle-ci fût mortellement blessée, elle s'acharna à la frapper avec un pot de terre qu'elle trouva sous sa main. M. Lafitte établit que cette femme avait agi sous l'influence d'une impulsion irrésistible, qui se rattachait à la folie hystérique dont elle était atteinte, et une ordonnance de non-lieu fut rendue en faveur de cette aliénée. On trouve enfin dans Esquirol l'observation d'une dame qui, ayant eu plusieurs accès d'hystérie sans convulsions, éprouva, avec divers autres troubles psychiques, le plus vif désir de tuer son enfant, et après une lutte soutenue énergiquement contre son horrible penchant, se sentant vaincue, porta rapidement à son cou le canif qu'elle

tenait la main pour ne point céder à son irrésistible impulsion.

Mais nous ne pouvons nous occuper des meurtres commis par les hystériques sans dire que certains de ces actes reconnaissent pour cause la perversion morale plutôt encore que l'impulsion. On trouve, en effet, dans quelques-uns de ces meurtres, une combinaison, une suite, un ensemble de ruses et d'artifices qui montrent que l'acte a été bien évidemment voulu, et l'atrocité, la perversité profonde qui distinguent les faits incriminés, parfois leur incroyable multiplicité, permettraient la peine la pitié pour qui a osé les accomplir, si l'on ne savait que la maladie en est la raison déterminante. Je ne connais pas, parmi les meurtres accomplis par les hystériques, par suite de la perversion morale malade, de plus horrible histoire que celle de cette garde-malade suisse, condamnée, du reste, à vingt ans de travaux forcés, qui fit périr par le poison neuf personnes dans diverses familles sans qu'on pût trouver à son action aucun motif personnel, aucun sentiment de vengeance. Le docteur Chatelain, après une analyse attentive des faits reprochés à cette empoisonneuse et

un exact examen de ses antécédents, n'hésite pas à la déclarer aliénée et hystérique (1). Un autre fait qui m'a également frappé, et où la perversion morale est aussi en cause, concerne une femme ayant commis un infanticide, et dont Tardieu a longuement retracé l'existence misérable et tristement accidentée. Cette femme, jeune encore, d'une beauté merveilleuse, et qui appartenait à la haute aristocratie autrichienne, s'abandonnant à ses penchants maladifs, avait longtemps mené à Paris la vie la plus crapuleuse. Après avoir été rapatriée à la demande de sa famille, elle finit par échapper à la surveillance des siens, revint à Paris et recommença sa vie de désordres honteux. Devenue grosse, elle accoucha seule dans un sordide taudis et tua son enfant, lui écrasant la tête comme elle eût fait d'un insecte nuisible (2). Mais je reviens à l'impulsion.

Dans les faits qui précèdent, c'est dans la folie simple ou dans l'épilepsie et l'hystérie que nous avons rencontré l'impulsion homicide. Cette même impulsion se trouve également dans

(1) Voir *Les hystériques*, p. 471, et *Ann. méd.-psych.*, 1869.

(2) TARDIEU. — *Étude médico-légale sur la folie*, p. 172.



l'imbécillité. Nous ne nous étendrons pas longuement ici sur les meurtres commis par les imbéciles, nous réservant de les étudier plus loin. Il est cependant nécessaire d'indiquer en passant que le grave accident morbide dont il est ici question peut être la raison de certains meurtres commis par des imbéciles, soit que l'impulsion s'offre comme cause unique du meurtre, soit qu'une idée folle vienne s'y associer. Maudsley, en effet, a rapporté l'histoire d'un simple d'esprit qui accomplit un meurtre sous la double influence d'une impulsion et d'une idée délirante. Cet individu, qui comptait plusieurs aliénés dans sa famille, racontait qu'il s'était senti le besoin de tuer quelqu'un. Pour satisfaire son désir, il avait aiguisé un couteau et avait suivi le premier venu, un petit garçon, qu'il avait terrassé et frappé avec un acharnement sans égal jusqu'à ce que sa victime ne fût plus qu'un cadavre. Outre cette envie de tuer qu'il accusait, cet imbécile donnait encore comme motif de l'horrible action qu'il avait accomplie l'intention où il était de se faire pendre (1). Ce

(1) MAUDSLEY. — *Le crime et la folie*, p. 149.

malheureux fut, du reste, pendu, comme il le souhaitait, ce qui inspire au médecin légiste, qui rapporte ce fait, d'amères réflexions sur la justice anglaise, qui ne paraît point apporter dans l'appréciation des cas, de ce genre la justice et la hauteur de vues qui distinguent d'une façon si spéciale la magistrature en France. Ainsi donc, et pour en revenir à notre sujet, les tendances impulsives sont un des phénomènes morbides que l'on rencontre chez les dégénérés, que ces tendances se traduisent par l'homicide, ainsi que nous venons de le voir, ou bien par le vol, l'incendie, les attentats aux moeurs, comme nous l'indiquerons plus tard.

Il s'agit maintenant d'examiner si une impulsion malade de nature grave, comme l'impulsion homicide ou suicide, peut exister seule, sans autre trouble mental apparent. Pour nous, rien n'est plus certain, et nous n'en voulons pour preuves que les impulsions qui se rencontrent dans la vie physiologique et dont je demanderai à citer quelques exemples.

Un savant, ayant un nom dans la science, a raconté à mon père, qui me l'a rapporté, qu'un jour, pendant qu'il se faisait la barbe, l'idée de se couper la gorge lui vint si nette, si vive, si

obsédante, quo le savant, qui connaissait la gravité d'une telle impulsion, ne voulant pas s'y exposer plus longtemps, déposa le rasoir, renonçant pour ce jour à sa toilette.

Un jeune homme d'une intelligence cultivée, doué des plus nobles sentiments, des qualités les plus rares, m'a avoué avoir éprouvé, en de certains instants, le désir de tuer les personnes qui l'entouraient et qui étaient ses meilleurs amis.

Un homme d'esprit très fin, instruit des choses de la science, m'a également confié qu'un jour qu'il était monté sur un lieu élevé, il sentit distinctement se développer en lui le désir violent de se précipiter. Cette personne connaissait le danger de ces impulsions; elle s'empressa de couper court à la tentation, en quittant le lieu dangereux où elle était placée.

Je sais enfin une autre personne qui, dans la plus complète santé intellectuelle, ayant éprouvé de semblables impulsions, et constaté leur extrême violence et leur presque irrésistibilité, avait conservé de ce souvenir la plus pénible impression.

Dans les faits que je viens de rapporter, on ne trouve que des impulsions relativement

faibles, aussitôt réprimées. Existe-t-il des impulsions que la raison soit presque impuissante à maîtriser, qu'elle ne puisse même absolument pas maîtriser, et cela sans qu'on puisse constater aucune lésion de l'intelligence? Cette question est extrêmement délicate. Je dois dire cependant que si l'on veut bien exagérer l'impulsion dans les faits cités plus haut et, mieux encore, dans quelques-uns de ceux que j'exposerai tout à l'heure, et dans lesquels on ne voit pas non plus de lésion de l'intelligence, on est bien forcé d'admettre qu'une impulsion isolée, sans trouble intellectuel, peut amener celui qui l'éprouve aux actes les plus regrettables. J'ajouterai que logiquement il n'y a aucun motif qui nous empêche d'admettre qu'un élément délirant puisse exister complètement isolé. L'hallucination n'est-elle pas dans ce cas? N'avons-nous pas des malades qui sont hallucinés et rien qu'hallucinés? L'hallucination pouvant se montrer seule, pourquoi n'en serait-il pas de même de l'impulsion? Voici, du reste, des exemples authentiques d'impulsions irrésistibles extrêmement vives, existant en dehors de tout trouble des idées :

Dans une maison respectable en Allemagne, dit Marc, une mère de famille rentre chez elle; une domestique contre laquelle elle n'a jamais eu de motifs de plaintes paraît dans une grande agitation: elle demande à parler seule à sa maîtresse, se jette à ses genoux et lui demande la grâce de quitter la maison. Sa maîtresse, étonnée d'une semblable demande, veut en connaître le motif et elle apprend que toutes les fois que la malheureuse domestique déshabille l'enfant et est frappée de la blancheur de ses chairs, elle éprouve le désir presque irrésistible de l'éventrer.

Une jeune dame éprouvait des désirs homicides dont elle ne pouvait indiquer les motifs. Elle ne déraisonnait sur aucun point et chaque fois qu'elle sentait en elle sa funeste propension se reproduire et s'exalter, elle versait un torrent de larmes, et suppliait elle-même qu'on lui mit la camisole de force, qu'elle gardait patiemment jusqu'à ce que l'accès, qui quelquefois durait plusieurs jours, fût passé.

M. R..., chimiste distingué, poète aimable, d'un caractère naturellement doux et sociable, vint se constituer prisonnier dans une des maisons de santé du faubourg Saint-Antoine. Tour-

ment du désir de tuer, il se prosternait souvent aux pieds des autels et implorait la divinité de le délivrer d'un penchant si atroce et de l'origine duquel il n'a jamais pu rendre compte. Lorsque le malade pensait que sa volonté allait fléchir sous l'empire de cette propension, il accourait vers le chef de l'établissement, et se faisait lier les pouces l'un contre l'autre avec un ruban. Cette frêle ligature suffisait pour calmer le malheureux. Il a qui, cependant, a fini par exercer une tentative d'homicide sur un de ses gardiens, et par périr dans un accès de manie avec fureur (1).

Enfin Maudsley raconte avoir été consulté par un homme qui ne montrait aucun dérangement intellectuel et était possédé d'une impulsion au meurtre qui le tenait dans un état d'angoisse continuel. L'obsession était parfois si violente qu'il s'était vu forcé de se séparer des siens pour n'en pas devenir le meurtrier. Il errait d'hôtel en hôtel. Cette impulsion variait d'intensité, mais ne disparaissait jamais complètement. Dans son expression la plus affaiblie,

(1) MARC. — *De la folie considérée dans ses rapports avec les questions médico-judiciaires.* — PARISIEN (1)

-c'était plutôt une idée de commettre le meurtre, mais sans inclination positive à la mettre à exécution. De temps en temps, l'impulsion acquiescissait une énergie plus grande et atteignait au paroxysme. Cela durait peu, mais alors le sang lui montait à la tête et il éprouvait une sensation de plénitude et de trouble dans cette partie, ainsi qu'un affreux sentiment de désespoir et un tremblement violent de tout le corps qui se couvrait d'une sueur abondante. L'accès se terminait par un déluge de larmes suivi d'un épuisement profond. Ces accès survenaient souvent durant la nuit, et alors cet homme sautait hors de son lit dans un état de frayeur mortelle, frissonnant avec tant de violence que la chambre en tremblait et en même temps la sueur qui se-  
dash signet et imperium  
 En présence de ces faits, il est difficile de ne pas admettre que l'impulsion au meurtre puisse exister en dehors de tout trouble des idées. Les observations que nous avons citées ont été recueillies par des témoins dignes de foi et dont la compétence ne saurait être contestée. On ne saurait non plus douter qu'il n'y

De la folie considérée dans ses rapports avec le meurtre. (1)

(1) MAUDSLEY. — Ouvrage cité, p. 127.

ait une véritable irrésistibilité dans le penchant homicide des malheureux dont il a été question; quand on les voit faire tous leurs efforts pour se soustraire aux conséquences de leur horrible envie. Il y a donc là quelque chose d'absolument insolite, d'anormal, qui conduit nécessairement à conclure à la maladie et, partant, à l'irresponsabilité. Nous ne croirions pas cependant avoir traité complètement la question qui nous occupe si nous ne faisons ici une réflexion qui nous paraît de la plus haute importance. Dans les cas que nous venons d'examiner, on ne voit pas que l'hérédité soit en cause. Il nous semble toutefois que dans maintes circonstances où l'impulsion au meurtre se rencontre avec une raison en apparence intacte, une recherche attentive permettra souvent de rattacher à la tare héréditaire l'existence de ces penchants insolites et horribles. L'éminent auteur anglais que je citais plus haut, Maudsley (1), a, en effet, rapporté deux cas d'impulsion au meurtre où il me paraît évident que le penchant maladif doit être rapporté à la tare héréditaire. Le premier de ces faits a trait à une femme âgée de

(1) MAUDSLEY. — Ouvrage cité, p. 138 et p. 139. (16)



soixante-douze ans, ayant plusieurs fous dans sa famille, et sujette à des paroxysmes de colère convulsive, pendant lesquels elle se précipitait sur sa fille, qu'elle aimait extrêmement, et cherchait à l'étrangler. Cette pauvre femme déplorait son affreux penchant, et il était impossible de découvrir en elle la moindre trace de délire. L'autre fait concerne un clerc d'avoué, qui commît un meurtre dans des circonstances particulièrement horribles. Cet individu, dont le père avait eu un accès de manie et dont un autre parent, atteint de manie homicide, était encore enfermé, ayant attiré une petite fille dans les champs, la tua et la coupa en morceaux; puis, il se lava les mains et revint tranquillement à son étude, où il se remit au travail. Cependant, peu de temps après, le crime fut découvert. Les soupçons se portèrent sur le clerc qui fut arrêté, et l'on trouva, écrite d'une encre encore fraîche, sur le dernier feuillet d'un journal qu'il paraissait tenir régulièrement, cette mention : « Tué une petite fille ; c'était bon et chaud. » Ce malheureux avait tué l'enfant, ajoute Maudsley, et coupé son corps en morceaux sans autre motif que de satisfaire une envie irrésistible qui s'était emparée soudain de son esprit. Enfin Morel

la nature de la maladie dans ces cas, et la relation  
 qu'elle a avec les autres. Les grands  
 délire est excentrique, la mémoire est bonne  
 les frères se virent présents de bonne heure  
 anomalies étranges. Pour ce qui est de l'enfant  
 dont il est ici question, c'était un  
 élève très brillant et ne présentait au point de  
 vue de l'intelligence rien de remarquable, sinon qu'il  
 se montrait très exact dans ses mesures et dans ses  
 calculs. Cependant ce malheureux souffrait  
 d'une telle perversion des sentiments et de ces  
 actions tendantes, qu'il tenta plusieurs fois de  
 tuer son père. A toutes les questions qui lui  
 étaient adressées, il répondait qu'il ne pouvait  
 rendre compte de ses actes, qu'il aimait son  
 père, mais qu'il était poussé à mal faire par  
 un instinct que toute sa classe d'aliénés chez les  
 quels on le reconnaît au plus simple examen, il ne  
 possède que mentalement plus de notions que  
 cette faiblesse intellectuelle soit acquise, comme  
 elle arrive dans la démence, ou bien qu'elle soit  
 congénitale, comme c'est le cas dans l'idiotisme  
 et l'imbecillité. Dans les deux cas, les facultés  
 intellectuelles sont conservées de la même manière  
 que dans les autres maladies de la tête, et les  
 actions des sentiments et des idées sont

intellectuelles de ces malades ne leur permettent pas de se diriger dans la vie, de comprendre la valeur et la conséquence de leurs actes, et cette impuissance, résultat d'une organisation mentale altérée, ou primitivement incomplète, conduit souvent ceux qui en sont atteints à des actes dont ils ont parfois à répondre devant la justice. Mais si les déments et les imbéciles peuvent être placés sur la même ligne quant à la faiblesse de leur intelligence, il faut dire cependant que les attentats violents contre les personnes sont plus souvent le fait des imbéciles que des déments ; ce qui tient à ce que la démence étant ordinairement l'aboutissant ultime des affections mentales ou le résultat des progrès de l'âge, nombre de déments se trouvent dans une période de la vie où la force nécessaire à l'accomplissement des actes de violence leur manque à peu près complètement. Une autre cause qui fait que l'on rencontre moins fréquemment des individus meurtriers parmi les déments que chez les imbéciles, c'est que le meurtre n'est pas toujours chez les derniers une simple conséquence de la faiblesse de l'esprit, mais est fréquemment amené par la perversion des sentiments et des instincts. Non

constate si souvent à un haut degré chez ces dégénérés, perversion que l'on peut rencontrer aussi dans la démence, mais qui participe alors de l'effacement de toutes les manifestations psychiques caractérisent cette forme mentale. Jo. Après ces quelques réflexions sur les actes dangereux dont sont susceptibles les insuffisants d'esprit, nous allons étudier comment les idiots, les imbéciles et les déments sont ordinairement conduits au meurtre, en commençant notre étude par les premiers de ces malades. Jo. 96

20. Quand on examine avec quelque attention les meurtres commis par les simples d'esprit, les imbéciles et les idiots, on voit qu'ils redonnent pour cause tantôt l'insuffisance intellectuelle du malade, parfois encore ses instincts pervers maladifs, quelquefois aussi une idée fixe, une véritable conviction délirante, née, du reste, de la faiblesse mentale du sujet, et l'acte présentera assez souvent une physiologie spéciale suivant sa cause immédiate, suivant aussi le degré d'insuffisance mentale de son auteur. Jo. 97

Un idiot, raconte le D<sup>r</sup> Maindorf, retenu dans l'hospice de Salzbourg, ne paraissait susceptible d'aucune frayeur. On voulut essayer

s'il n'en ressentirait pas à l'aspect d'un homme qui simulerait un mort (qui ressuscite). Dans cette intention, un infirmier se coucha sur un banc, enveloppé dans un linceul, et on ordonna à l'idiot de le veiller. S'apercevant que le mort faisait quelques mouvements, l'idiot l'avertit de rester tranquille. Comme, malgré cet avis, le prétendu mort se souleva, l'idiot va prendre une hache, coupe d'abord un pied à l'infirmier, et, sans être arrêté par les cris de cet infortuné, il lui tranche la tête d'un seul coup, et reste calme auprès du cadavre. Aux reproches qui lui furent adressés, il répondit froidement que si le mort était resté tranquille, il ne lui aurait rien fait (1). Harder, que cite Esquirol, a également raconté qu'un idiot égorga un homme après avoir vu égorgé un cochon, et Gall rapporte un fait aussi horrible, et où l'on voit que le dégénéré dont il y est question n'avait évidemment aucune conscience de l'atrocité de l'acte, puisqu'il avait accompli, puisque ce malheureux, ayant tué ses deux neveux, vint en riant annoncer cette nouvelle à son frère.

(1) Esquirol, *Des maladies mentales*, t. II, p. 338, 339.

Pour ces actes offrent des particularités différentes, ils n'ont assurément aucune uniformité quant aux circonstances, mais ils présentent tous un caractère spécial de stupidité, d'atrocité et d'insouciance, caractère que l'on rencontre dans tous les actes violents des imbéciles qui reconnaissent pour cause immédiate l'insuffisance de l'esprit. C'est ainsi, par exemple, qu'une femme imbécile, dont parle l'ardieu, versa du plomb fondu dans l'oreille d'un nouveau-né, qu'une autre à laquelle on donna imprudemment sa petite sœur à garder s'amusa à lui enfoncer des épingles dans la bouche et dans les yeux (1), qu'une femme imbécile, dont M. le D<sup>r</sup> Marchant (2) a rapporté l'histoire, fit périr un enfant de trois mois en lui introduisant une pierre dans la bouche. Quelques années auparavant, elle avait enfoncé une petite pierre dans la gorge de son propre fils et du sable dans la bouche d'une de ses nièces et d'un autre enfant.

Ce qui apparaît nettement dans tous les faits que nous venons de citer, c'est que les idiots ou

(1) A. TARDIEU. — *Etude médico-légale sur la folie*, p. 137.  
 (2) *Annales médico-psychologiques*, année 1855.

les imbéciles qui sont en cause dans ces divers cas, n'ont paru nullement comprendre l'atrocité de l'action commise, c'est encore que les circonstances de l'acte accompli ont quelque chose d'absolument anormal, de stupide et de monstrueux, le cachet de l'intelligence absolue y est, en quelque sorte, imprimé.

Cela dit, quelques autres observations vont maintenant nous montrer que l'insuffisance de l'esprit de l'imbécile peut le conduire à des actes violents, au meurtre même par un autre chemin, si l'on veut bien me permettre une telle expression. En effet, dans les cas que nous allons examiner, c'est parce que l'insuffisance mentale des sujets ne leur permet pas d'apprécier nettement les circonstances dans lesquelles ils se trouvent, la vraie valeur, la réelle signification des actes d'autrui, qu'ils sont amenés à des violences hors de proportion avec la cause qui les fait naître. Effrayé, par exemple, par quelque action qu'il interprète faussement, dont il ne mesure pas la portée inoffensive, l'imbécile se livrera à un acte agressif parce qu'il sera persuadé que sa vie est en danger. C'est ainsi que Marc et son beau-frère faillirent devenir les victimes d'un albinos imbécile

qu'ils étaient allés peindre à Bicêtre. La séance lui paraissant trop longue, il manifesta quelques signes d'impatience, que les deux dessinateurs calmèrent en lui donnant du pain d'épice. Cependant, pour l'empêcher de sortir, ils furent obligés de fermer la porte de la petite loge où ils étaient avec lui. Aussitôt, il renversa la table, leur jeta à la tête une chaise, qui heureusement ne les atteignit pas; et il les eût grièvement maltraités, s'ils ne s'étaient rapidement dérobés. C'est également à une cause semblable que doit être attribué un meurtre que commit un imbécile très doux dont Morel a rapporté l'histoire dans sa *Clinique des maladies mentales*. « Le nommé D..., dit Morel, trouvé auprès d'un homme qu'il avait tué à coups de sabots, fut placé à Maréville. Ce meurtre n'aurait nullement été la conséquence d'instincts féroces chez cet aliéné. Rien de si peureux au contraire, de si facile à terrifier que ce malheureux idiot. La vue d'un chien, d'un chat, d'une poule, du plus inoffensif des animaux domestiques, lui fait éprouver les sensations d'une frayeur extrême. Il n'est pas douteux que l'instinct suprême de la conservation ne se révèle chez cet idiot, poussé dans les der-



nières limites de la terreur, d'une manière assez puissante encore pour lui permettre de recueillir toutes ses forces, de se jeter sur l'être qui le terrifie et de le tuer. C'est ainsi que s'explique l'homicide dont il est parlé plus haut, et ce fait est une nouvelle preuve du danger que peuvent faire courir parfois les êtres en apparence les plus inoffensifs (1).

Outre que la faiblesse mentale des imbéciles les conduit à tuer pour des motifs absolument futiles et par une fausse appréciation des choses, ces malades sont encore, toujours en vertu de leur débilité intellectuelle, très sujets à commettre des actes criminels, par suite d'une suggestion étrangère. Je n'ai pas sous la main d'exemple d'un meurtre accompli dans ces conditions. Mais M. Dagonet (2) a raconté le fait d'un imbécile qui avait, à tout le moins, reçu de l'argent pour la perpétration d'un crime de ce genre.

Si un certain nombre d'aliénés sont dangereux par le fait seul de leur insuffisance intel-

(1) MOREL. — *Études cliniques ou traité théorique et pratique des maladies mentales*, t. 1, p. 56.

(2) *Des impulsions dans la folie et de la folie impulsive*. — *Annales médico-psychol.*, 1870, p. 31.

lectuelle, il en est d'autres qui, comme je l'ai dit plus haut, commettent des actes de violence en vertu de quelque idée fautive, véritable conviction délirante qui peut les mener aussi logiquement au meurtre que l'idée de persécution du délire systématisé dans la folie simple y conduit. L'aliéné atteint de ce délire. Du reste, et pour le dire en passant, les convictions délirantes ne sont pas rares chez les imbéciles. Elles consistent souvent en idées de grandeur et sont parfois accompagnées d'idées de persécution qui naissent fréquemment de la contradiction, de la moquerie que rencontre l'imbécile quand il expose ses conceptions ambitieuses. Encouragé, aidé, si je puis dire, dans son délire par les personnes qui l'entourent et qui lui suggèrent des idées nouvelles, il arrive, au bout d'un certain temps, à une réunion de conceptions grotesques empruntées un peu partout, bizarrement agencées, et qui finit par constituer une sorte de délire artificiel dont l'imbécile se forme une personnalité des plus curieuses. Que si, comme cela arrive trop souvent, on vient à irriter l'imbécile, en contestant la réalité des affirmations que lui suggère son délire acquis, il prend en haine celui qui nie ses titres, et ses

dignités dérisoires, et peut, l'occasion s'en présentant, se porter alors à des actes d'une fureur d'autant plus aveugle qu'aucune lueur intellectuelle ne vient modérer la violence de ses impulsions. Ce que je viens de dire des idées de persécution des imbéciles et de leur origine toute spéciale s'observe assez souvent; mais ce n'est pas pourtant que ces idées ne puissent naître de prime abord chez l'imbécile. Souvent moqué, poursuivi, joué par tous, l'imbécile trouve dans les pénibles circonstances de sa vie tourmentée tout ce qui est nécessaire pour le rendre défiant, soupçonneux, haineux même, pour qu'il devienne un persécuté. Et ce sont, en somme, des persécutions réelles qui ont souvent fait naître chez lui des idées de haine qu'il étend, qu'il généralise, qu'il étale de raisonnements bizarres, mais logiques dans leur absurdité. Il faut noter enfin que la suggestion, si facile vis-à-vis des imbéciles, peut avoir sa part dans la genèse du concept délirant dangereux de l'imbécile persécuté. Si l'on vient à lui désigner telle ou telle personne comme son ennemie, il croit ce qu'on lui dit et agit en conséquence. Ainsi s'engendrent souvent chez l'imbécile des idées fixes qu'il

nourrit et entretient. Ces idées finissent par faire partie de son être et le portent parfois à un moment donné, aux extrémités les plus redoutables, à commettre des crimes. Je me rappelle avoir entendu raconter l'histoire d'un imbécile qui, par suite de semblables idées, essaya de frapper avec un couteau une personne qu'il croyait être son ennemi. J'ai encore actuellement dans mon service un pauvre idiot, en somme doux et inoffensif, qui, avant son entrée à l'asile, vaguait ordinairement par les rues. Tourmenté par les enfants qui faisaient de son infirmité un sujet de moquerie, et qu'il avait tous pris en haine indistinctement. Dominé par ce sentiment, devenu son unique préoccupation, il en vint à frapper d'un coup de pied dans le ventre une femme grosse, pour se venger des horribles enfants, s'attaquant ainsi à la racine du mal. Morel enfin a rapporté l'observation d'un imbécile devenu extrêmement dangereux par suite des mêmes convictions délirantes suggérées, observation dont l'intérêt n'échappera point au lecteur. Voici ce fait tel que le raconte l'éminent aliéniste, M. Nicolas M... est un simple d'esprit de la plus dangereuse espèce; la sphère de son intelligence

est très bornée ; il sait un peu lire, mais il ignore l'écriture. A 16 ans, on le trouva, dit-il, assez éduqué pour faire sa première communion ; à 17 ans, il voulait se marier, mais personne ne voulait de lui. Il était le jouet des enfants et des jeunes gens de son village, et, à dater de cette époque, commença aussi la haine qu'il a vouée aux premiers. Il voudrait les exterminer parce qu'ils sont nuisibles. Quelqu'un voulut lui faire accroire que les enfants du village appartenaient à son père, et notre simple d'esprit d'aller à toutes les fenêtres, le soir, frapper aux carreaux en criant : *Non, ils ne sont pas à mon père, qu'ils viennent voir, et vous verrez comment est-ce que je leur tords le cou.* Ces sorties, qui faisaient d'abord rire les oisifs de l'endroit, finirent bientôt par jeter la terreur dans la commune. Les mauvais penchants et les dangereuses tendances de M. A. étaient encore activés par les excès qu'il commettait au cabaret. Cependant, comme il appartenait à une excellente famille, ses parents faisaient ce qu'ils pouvaient pour empêcher la réalisation de ses mauvais desseins ; mais, quelque soin qu'on y mit, Nicolas, trop connu pour échapper aux poursuites des enfants dans la rue, se précipi-

était sûr eux et parvenait parfois à les atteindre. Il en frappa plusieurs ; on fut obligé de le placer à Maréville. A voir Nicolas travailler avec une activité sans pareille, nettoyer les lits, faire les dortoirs, servir les malades paralysés, être doux, honnête et poli, on ne s'imaginait guère quelles sont les pensées qui le dominent. Mais qu'il arrive un pensionnaire nouveau, et que ce pensionnaire soit un paralysé, un enfant ou un imbécile, et l'on verra soudain Nicolas sortir de son calme habituel, grommeler quelques mots entre ses dents, puis, l'œil enflammé et la figure bouleversée, se répandre en plaintes et en invectives et dire tout haut qu'il faudrait faire justice de ces gens-là. Or, quelle est son idée ? C'est que les individus qui ne peuvent pas gagner leur vie devraient être mis à mort. D'après lui, les enfants, les idiots, les paralysés devraient être détruits, et lui-même serait leur exécuteur si on le permettait. (1)

Si les imbéciles se livrent à des actes dangereux par suite de leur débilité mentale, en vertu également de certaines idées déli-

(1) MORSEL. — *Etudes cliniques*, t. I, p. 307.

raptes, liées à l'insuffisance de l'esprit, il est nécessaire d'indiquer que certains meurtres commis par ces sortes de malades reconnaissent pour cause la perversion morale qui est un des traits de leur individualité maldive, perversion morale qui peut les conduire, lorsqu'ils ont en vue la satisfaction de leurs convoitises, aux actes les plus criminels. J'ai eu à faire un rapport médico-légal sur un imbécile parricide, chez lequel on constatait une évidente perversion des sentiments, et, mieux, une absence absolue de sens moral. Ce malheureux, doué d'une intelligence incomplète, qui le rendait la risée des gens de son pays, où il n'était nommé que le *balourd*, avait commis le meurtre odieux qui l'avait fait arrêter pour pouvoir hériter et aller danser comme les autres. Il ne comprit jamais ce que son action avait d'horrible. Sa seule préoccupation, pendant l'expertise à laquelle il fut soumis, était d'avoir du tabac ou du chocolat. Cet imbécile fut l'objet d'une ordonnance de non-lieu et interné à Bron, où il est encore aujourd'hui. Un autre imbécile commit un meurtre, irrité de ne pouvoir satisfaire ses passions libidineuses : il avait voulu

violence sa soeur et comme celle-ci résistait, elle se précipita sur elle et la frappa à la tête avec un vase en terre. Jusqu'à ce moment elle avait été calme et raisonnable. Elle avait subi un affaiblissement progressif, puis l'abolition à peu près complète de toutes les facultés. Le dément peut être le résultat des progrès de l'âge, celle qui accompagne chez elle quelque lésion organique cérébrale à laquelle reconnaît pour cause ; elle se montre enfin comme l'aboutissant de toutes les affections mentales. Le dément est plus (pour la plupart du temps) inoffensif. Il existe cependant un certain nombre de malades atteints de dément qui se montrent difficiles, taquins, méchants, qui brisent les objets qui sont à leur portée et frappent les personnes qui les entourent, actes violents, généralement peu redoutables à cause de la faiblesse physique du dément, contre lesquels cependant il est nécessaire de se tenir en garde. Mais si certaines particularités du caractère du dément nécessitent simplement à son égard certaines précautions, il peut arriver que son insuffisance intellectuelle le conduise à des actes hors de proportion avec la cause qui le fait agir et qui aboutissent à des faits d'une gravité plus grande de telle sorte que nous retrouvons



ici, et sous l'influence de la même cause — l'insuffisance de l'esprit — des violences, des meurtres même, ayant la physionomie de ces mêmes actes chez les idiots. Il serait facile de citer de nombreux exemples de ce que j'avance ici ; je me contenterais d'un seul observé dans un asile d'une autre région. Le malade dont il s'agit était un paralytique arrivé à la plus complète démence et qui, depuis longtemps déjà, ne quittait pas son lit. Irrité de ce qu'un autre malade paralytique aussi, parlait pendant la plus grande partie de la nuit, ce dément se traîna jusqu'au lit du malheureux impotent et, pour le faire taire, lui frappa la tête à coups de sabot jusqu'à ce qu'il se mourût en suivant. Si l'on se reporte quelques pages plus haut, on verra l'analogie qui existe entre l'acte du dément dont je viens de parler et ceux de certains idiots ou imbéciles. Les paralytiques qui s'irritent à la moindre contradiction et poursuivent leur femme avec un couteau, un rasoir ou tel autre engin dangereux rentrent dans la même catégorie ; mais il faut bien le dire, les faits de ce genre ne se rencontrent guère dans la démence simple, exempte de complication maniaque.

Les malades atteints de démence absolue commettent des incendies, des actes plus ou moins immoraux, et rarement des meurtres, et quand le fait se présente, on peut être à peu près certain qu'il s'agit de déments conservant, au milieu de leur affaiblissement intellectuel, des restes d'un délire antérieur et agissant sous l'influence de ce délire, ou bien encore présentant de l'excitation maniaque. L'affaiblissement des facultés conduit peu à l'action et surtout à une action violente. Il est plus naturel de penser que l'insuffisance mentale du dément ne puisse facilement amener à causer involontairement quelque triste accident, et les faits confirment pleinement cette manière de voir. Parmi les exemples de morts reconnaissant pour cause la faiblesse intellectuelle d'un dément, je ne connais pas de fait plus instructif que celui qui a été l'occasion pour le D<sup>r</sup> Reeb, professeur à la faculté de médecine de Montpellier, d'un rapport très circonstancié, concernant l'état mental de la femme X..., accusée du meurtre d'un enfant. Cette femme, qui vivait en mauvaise intelligence avec sa fille, et ne voyait celle-ci que rarement, était venue cependant la visiter et retournait chez elle, emmenant

son petit-fils. Ayant pris un chemin différent de celui qui devait la conduire au village où elle habitait, elle arriva seule à une maison où elle fut accueillie. L'enfant, qu'on avait vu l'accompagner quelque temps auparavant, n'était plus avec elle et fut trouvé mort. Elle fut soupçonnée de l'avoir tué, fut arrêtée et mise en prison. On fit l'examen de l'état mental de cette femme par M. Recli; il résulta que cette malheureuse était dans un état de démence complète. Les détails donnés par le médecin aliéniste dont nous venons de parler, et qu'on peut lire dans l'ouvrage de Marc (4), ne laissent aucun doute sur ce point, en même temps qu'ils montrent nettement que l'enfant que cette femme était accusée d'avoir tué, fut simplement abandonné par elle et mourut de froid très vraisemblablement. Le corps, en effet, ne portait aucune trace de violence, et l'autopsie qui fut faite ne permit d'attribuer cette mort à aucune autre cause.

(4) T. II, p. 453.

Si, comme nous venons de le voir, des homicides sont fréquemment commis par les aliénés, on trouve encore assez souvent ces sortes de malades parmi les incendiaires. A trois fois, tous les faits d'incendie commis par les aliénés étaient réunis et étudiés sous le nom de pyromanie. L'acte constituait ainsi, en quelque sorte, la maladie même, et tous les aliénés qui, sous l'influence de l'affection mentale dont ils étaient atteints, s'étaient rendus coupables d'incendie, constituaient une classe unique, ne répondant que rarement à la réalité des choses, et par son abusive extension, absolument artificielle. Un examen plus attentif montre que les aliénés, loin d'être toujours uniquement poussés par le besoin maladif qui semblerait indiquer le nom de pyromanes qui

leur était donné, agissent sous des influences diverses, et qu'il convient, par suite, de les classer dans des catégories distinctes. Est-ce à dire, cependant, que le mot de pyromanie doive être absolument rayé du langage scientifique ? Non assurément, car il rend très bien l'impulsion malade à laquelle obéissent assez souvent une classe nombreuse d'aliénés incendiaires, offrant d'ailleurs d'autres accidents morbides; mais il convient alors de se limiter à la pyromanie que la valeur d'un symptôme, symptôme acquérant parfois une prédominance singulière. C'est cette prédominance qui a vraisemblablement conduit les anciens auteurs à créer la classe artificielle des aliénés pyromanes, que justifie, en de certaines limites, la fréquence grande des cas où se rencontre une véritable impulsion irrésistible chez les aliénés qui se livrent à l'incendie.

Dans le genre de crimes dont nous allons nous occuper, l'impulsion et la perversion des sentiments tiendront donc une large place dans nombre de cas où elles pourront apparaître comme mobiles évidents de l'acte accompli; mais d'autres faits nous montreront nettement que certains aliénés commettent des incendies.

sous l'influence immédiate ou de la débilité de l'esprit ou encore par suite d'idées délirantes de nature variée. Ce sont ces derniers faits que nous étudierons tout d'abord.

Une sorte de conception délirante qui conduit assez souvent les aliénés à commettre des incendies, sont les idées de persécution. J'ai été chargé, il y a quelques années déjà, de l'examen d'un aliéné qui avait mis le feu à la maison de sa mère par suite d'un délire de persécution des mieux caractérisés. Ancien militaire, son délire avait débuté alors qu'il était encore sous les drapeaux. Déjà à cette époque, il s'imaginait que les siens lui en voulaient, que son frère avait cherché à lui nuire auprès de son colonel. Revenu dans ses foyers, ces idées malades ne faisant que s'accroître, il avait fini par croire que sa mère avait formé le projet de le déshériter et organisé une ligue contre lui parmi les habitants de son village. Un nommé X... était *le chef de la bande* et l'insultait sans cesse. Craignant que sa mère ne l'empoisonnât, cet aliéné préparait lui-même ses aliments et, chaque jour, se répandait en menaces contre la pauvre femme, lui annonçant une terrible vengeance. Enfin, exaspéré par

les prétendues persécutions dont il était l'objet, ce malheureux mit le feu comme je l'ai dit déjà. Arrêté et mis en prison, des hallucinations de l'ouïe lui faisaient entendre des menaces insultantes de Xun, qu'il avait cru reconnaître parmi ses compagnons de geôle. Il avait pris également une visiteuse inconnue pour sa mère, qui serait venue le narguer sous un déguisement, qu'il décrivait avec complaisance. J'ai à peine besoin de dire qu'une ordonnance de non-lieu fut rendue en faveur de ce pauvre malade, dont je déclarai l'internement nécessaire.

Une dame de Lyon, pour laquelle j'ai été consulté, avait failli mettre le feu, sous l'influence d'un semblable délire. Malade depuis longtemps déjà, cette pauvre femme s'imaginait que toutes les personnes qui habitaient la maison où elle demeurait étaient des misérables qui lui en voulaient et s'acharnaient à sa perte. Sous l'influence de ces conceptions délirantes, elle se tenait, parfois, à la porte de son appartement, un couperet à la main, dans l'intention d'atteindre un de ses persécuteurs. Enfin, l'idée lui vint de se débarrasser d'un seul coup de tous ses ennemis en incendiant la maison.

Heureusement, elle fit part à quelqu'un de son projet insensé. C'est alors que je fus consulté et que, sur mes conseils, cette aliénée fut placée dans une maison de santé.

Je pourrais citer encore nombre de cas semblables. Je me contenterai de rapporter la tentative d'incendie faite par un aliéné chez lequel, comme il arrive si souvent, des idées ambitieuses coexistaient avec le délire de persécution. Ce malade avait formé je ne sais quel absurde projet pour régénérer le monde. Afin d'arriver au but qu'il se proposait, il avait écrit au Président de la République, lui exposant le plan qu'il avait conçu. Ne recevant pas de réponse, il s'imagina que ce sont ses voisins qui se sont ligués contre lui et ont fait échouer ses démarches. Résolu de se venger, il se livre vis-à-vis de quelques-uns d'entre eux à des actes de violence, puis met le feu à son appartement.

Si les idées de persécution rendent quelques aliénés incendiaires, d'autres délires voisins, également de nature dépressive, peuvent amener le même résultat. MM. Bulard et Bonnet ont eu à examiner une femme qui, croyant sa maison ensorcelée, avait décidé son mari à l'abandonner; puis comme celui-ci voulait l'ha-



biter de nouveau, elle y mit le feu pour n'y plus rentrer. C'est sous l'influence d'une idée délirante à peu près semblable qu'un cultivateur mâconnais, dont depuis quelque temps déjà on remarquait les allures bizarres, incendia sa grange : il voulait détruire les diables qui, disait-il, hantaient sa maison.

Les délires de ruine, d'indignité, des délires lypémaniques plus généraux même, sans conceptions erronées nettement définies, peuvent également conduire les malades à de semblables actes dangereux. Une dame que j'ai eu l'occasion d'observer dans une des maisons de santé de Lyon, avait été longtemps tourmentée par des idées de scrupule qui augmentèrent à la mort de son père. Bientôt le trouble mental s'accusa davantage, elle se crut coupable de tous les crimes, et des hallucinations survinrent qui lui firent voir le mort qu'elle regrettait, lui reprochant l'indignité purement imaginaire de sa conduite. Se trouvant chaque jour plus indigne et plus coupable, craignant de répandre le déshonneur autour d'elle, cette malheureuse se réfugia dans une mesure, et, s'entourant de paille et de matières facilement inflammables, elle allait se brûler vive, quand on la découvrit.

Elle fut aussitôt internée. J'ai rapporté ce fait bien qu'il soit simplement connexe à mon sujet et ressortit plutôt à l'histoire du suicide. Il est bien évident, en effet, qu'aucune idée incendiaire, proprement dite, ne hantait l'esprit de la malade ; mais il est facile de voir que, bien qu'il n'y ait aucune intention d'incendie dans l'esprit des aliénés qui se livrent à de tels actes, de graves accidents peuvent être la conséquence de conceptions délirantes semblables à celles dont cette pauvre folle était assiégée. D'importance à peu près nulle au point de vue de la médecine légale, cette observation méritait néanmoins de figurer dans l'histoire de l'incendie dans la folie.

Un autre malade, au sujet duquel j'ai été appelé à faire un rapport médico-légal, avait incendié sa maison sous l'influence d'un délire lypémanique avec idées de ruine parfaitement accusées. Adonné à des habitudes alcooliques, cet homme, sous l'influence de ces excès, avait vu peu à peu sa raison s'obscurcir. On le rencontrait sur les routes, dans les champs, ayant des allures singulières, triste, absorbé et comme hébété. Il s'occupait aux choses les plus niaises, ramassant des cailloux,

des fragments de briques, du sable, etc. Enfin, la maladie augmentant, il en était venu à se croire complètement ruiné. Vingt fois dans la journée, il allait compter la monnaie dans le tiroir de son comptoir. Journellement, il s'opposait à ce qu'on fit dans sa maison les dépenses les plus nécessaires et les plus ordinaires, alors que sa situation de fortune était des plus convenables. Un poulet ayant été servi sur sa table, il alla le manger en cachette, disant qu'il ne voulait pas que les voisins le vissent faire de telles dépenses. Enfin, il défendait qu'on mit à la fenêtre une descente de lit du prix le plus modique, prétendant que le public ne manquerait pas de le blâmer d'afficher un tel luxe dans une position aussi précaire que la sienne. Un jour, cependant, plus triste, plus anxieux qu'à l'ordinaire, ne pouvant résister au sentiment maladif d'une situation qu'il regardait comme désespérée, ce malheureux mit le feu à sa maison. Une ordonnance de non-lieu fut rendue en sa faveur, et, après de violents accès d'agitation qui succédèrent à l'état ly pémanique pendant lequel il avait commis l'incendie dont je viens de parler, il revint complètement à la santé.

Enfin, un autre lypémanique que j'ai eu longtemps sous les yeux avait été également interné par suite d'un incendie qu'il avait commis. Cultivateur dans une situation aisée, des chagrins de famille, qu'un caractère inquiet lui avait considérablement grandis, ne tardèrent pas à amener chez lui un état de tristesse profonde. Extrêmement actif, mettant même dans son travail une sorte d'intempérance, ses occupations ordinaires, les choses qu'il faisait autrefois avec le plus de plaisir, le remplissaient de dégoût et d'ennui. Le soin de ses terres, d'un vignoble qu'il cultivait avec cette passion habituelle au propriétaire de la campagne, n'avait plus aucun charme pour lui. Aussi bien, un jour, tout entier à sa tristesse, dominé par le sentiment maladif d'une situation heureuse, irrémédiablement perdue, mit-il le feu à sa maison pour aller ensuite se jeter à la rivière.

Si les délires dépressifs se rencontrent assez souvent chez les fous incendiaires, il existe des exemples d'aliénés ayant mis le feu sous l'influence d'idées ambitieuses, pour accomplir, par exemple, une mission qu'ils croient avoir reçue d'en haut. On trouve dans le livre de Marc, ouvrage rempli de faits, mais pénible

à lire à cause des trop nombreux rapports qui y sont insérés, un exemple de ce genre. Je veux parler de cet incendiaire qui mit le feu à la cathédrale d'York. Voulant purifier, suivant ses expressions, la maison du Seigneur des indignes ministres qui s'éloignent des principes de l'Évangile, il pensait ainsi leur donner un avertissement terrible et leur faire voir que Dieu avait dirigé son bras. Comme il avait enlevé des franges d'or et d'autres objets précieux qui entouraient la chaire de l'archevêque, il prétendit, en agissant ainsi, avoir obéi à la voix d'un ange. Celui-ci lui avait ordonné de se munir de preuves que lui seul avait accompli cette action mémorable, afin que nul autre n'en pût revendiquer l'honneur ou ne fût exposé à en subir le châ-timent (1).

Dans l'exemple que nous venons de citer, nous voyons l'incendiaire obéir à un délire tout à la fois religieux et ambitieux. Voici un fait où le délire religieux est seul en cause et auquel les idées d'indignité constatées chez le malade donnent un caractère un peu différent. Il

(1) Marc, ouvrage cité, t. II, p. 315.

s'agit d'un homme jeune encore, que la perte de sa femme avait fait tomber dans une mélancolie profonde. Bientôt, il s'imagina avoir reçu la mission de brûler tous les mauvais livres et tous les objets contraires aux bonnes mœurs; puis la pensée lui vint de mettre le feu à sa maison, et enfin de se brûler lui-même. Il dresse un bûcher dans sa cuisine, se place dessus et y met le feu. La fumée se répand, on accourt, et on le trouve dans un état horrible, les jambes et les cuisses entièrement consumées, les bras réduits à l'état de moignons, se réjouissant à haute voix d'aller rejoindre sa femme après avoir expié ses forfaits sur un bûcher allumé par l'ordre de Dieu.

Un autre mobile délirant qui peut conduire les aliénés à commettre des incendies et que nous avons trouvé déjà chez quelques fous homicides, c'est le désir qu'ont quelques-uns de ces malades d'en finir avec la vie. Ces faits sont rares; cependant il faut bien en admettre la possibilité, puisqu'il résulte évidemment des débats d'une affaire jugée par la cour de Lille, qu'un jeune homme incendia quatre meules de blé pour un semblable motif. Ce jeune homme, enfant naturel, n'avait pu se faire prêtre par

suite de l'illégitimité de sa naissance, et un projet de mariage qu'il avait formé avait également échoué par le même motif. Attristé par ces circonstances malheureuses, dégoûté de toutes choses, il résolut d'en finir avec la vie, et ne voulant pas se suicider, il commit l'incendie dont j'ai parlé plus haut, puis se dénonça lui-même (1).

Jusqu'ici, nous avons vu les aliénés commettre cet acte par suite d'une conviction délirante, idée de persécution, idée ambitieuse ou autre, et c'est la conviction malade elle-même qui guide l'aliéné. Il arrive encore que l'on rencontre des malades qui, comme les aliénés dont nous venons de nous occuper, peuvent avoir des idées délirantes, mais chez lesquels le mobile immédiat de l'acte commis est une hallucination ou une illusion. J'ai eu longtemps dans mon service un malade qui, atteint de folie alcoolique et en proie à diverses hallucinations, se croyait poursuivi par le maréchal de Mac-Mahon qu'il voyait à travers les arbres d'une forêt où il s'était réfugié, et à laquelle il essaya de mettre le feu pour se dé-

(1) MARC, ouvrage cité, t. II, p. 321.

livrer de son persécuteur. M. Brunet a raconté l'histoire d'un aliéné, atteint de délire ambitieux et de persécution, qui mit le feu sous l'influence d'une illusion visuelle. Malade depuis assez longtemps déjà, mais plus troublé qu'à l'ordinaire, cet aliéné aperçut une grosse chenille qu'il vit vraisemblablement sous un aspect différent de la réalité, car il en demeura fort effrayé et dit à son frère, qu'il avait amené à partager ses idées délirantes, que cette bête était de *mort* et qu'il fallait la détruire. Il fit aussitôt les préparatifs nécessaires et met le feu à son habitation. Comme je viens de le dire, il est probable que le malade dont nous venons de nous occuper éprouva une hallucination, illusion, c'est-à-dire un véritable trouble sensoriel, et qu'il ne s'agit pas seulement ici d'une simple conviction délirante. Nous voyons, en effet, par l'observation de M. Brunet, que cet aliéné était en proie à toutes espèces d'hallucinations. Quoi qu'il en soit à cet égard, voici un fait où l'hallucination du sens de l'ouïe ne saurait être douteuse, et où le malade est déterminé à l'incendie par ce trouble sensoriel. Il est question, cette fois, d'un imbécile qui avait entendu raconter plusieurs incendies. Vivement



impressionné par ces réoits, il ne tarde pas à entendre des voix de femmes qui lui orient continuellement de se mettre dans la fumée. Après avoir résisté pendant quelque temps par ces voix, le pauvre aliéné finit par se résoudre à leur obéir. Il se rend chez un voisin, prend une allumette, et, à l'aide d'une torche de paille, il met le feu à la maison qu'il habitait (1).

Casper, dans son *Traité de médecine légale* (2), a publié l'observation d'un incendiaire qui, en mettant le feu, avait, disait-il, obéi à une voix; mais c'était une voix intérieure, il s'agissait évidemment d'une hallucination psychique. Ce fait rentrerait donc dans une autre classe de phénomènes et pourrait être étudié avec l'impulsion; puisqu'il est venu sous ma plume, je m'en occuperai néanmoins ici. En lisant avec attention le rapport de Casper, on voit, en effet, que, en même temps que cet incendiaire a conscience de cette voix intérieure dont je viens de parler, il éprouve une véritable impulsion à commettre le crime qui lui est ordonné. Pendant quelque temps il résiste,

(1) GIRARD DE GAILLÉUX: — *Annales médico-psychiques* (2) T. V, p. 401.

finit enfin par mettre le feu à la maison de sa mère, et brûle dans cet incendie ses propres habits. Traduit devant les tribunaux, il est déclaré irresponsable par le jury, malgré le rapport du docte médecin-expert prussien. Quelle que soit l'autorité de Casper, bien évidemment il s'agissait là d'un malade. La résistance à l'impulsion, à la voix intérieure, la façon dont cette impulsion et cette voix sont décrites par l'incendiaire ne me paraissent pas pouvoir laisser de doute dans l'esprit d'un lecteur attentif. Et quand le médecin prussien dit qu'on entend toujours cette voix intérieure lorsque dans sa conscience le mal a triomphé, il ne paraît pas se souvenir de cet intéressant phénomène auquel M. Baillarger a donné le nom d'hallucination psychique et que, dans un précédent ouvrage (1), j'ai montré devoir être rapporté à l'impulsion de la fonction langage. Et quoi de plus naturel que cette impulsion, qui va tout à l'heure se traduire par un acte, soit accompagnée d'une manifestation impulsive parallèle, la voix intérieure, la parole non prononcée ! Et ces voix sans bruit, ces voix non parlées, quel

(1) *Le Monde des rêves.*

est l'aliéniste qui ne les observe pas tous les jours ? Ces faits sont courants dans la science mentale, et, pour ma part, je ne saurais douter un seul instant de l'irresponsabilité du sujet de l'observation que je viens de brièvement rapporter.

Nous arrivons maintenant à l'étude de l'élément délirant que l'on voit peut-être le plus souvent en cause dans l'histoire des aliénés incendiaires : je veux parler de l'impulsion. Il est plusieurs sortes de malades qui, dans la perpétration de l'acte incendiaire, obéissent à des impulsions ; mais, l'impulsion, dans les divers cas où on la rencontre, ne présente pas toujours le même caractère, ainsi que nous allons le voir en examinant successivement les incendies commis par les épileptiques, les hystériques et les imbéciles.

L'incendie comme acte dangereux se rencontre moins souvent chez les épileptiques que le meurtre. On ne saurait trop s'en étonner, si l'on se rappelle combien souvent l'impulsion est subite chez les fous épileptiques. Tandis que le meurtre peut être accompli aussitôt qu'il est conçu, dès que l'impulsion se fait sentir, il en est autrement de l'incendie, qui demandera

assez ordinairement quelques préparatifs. Cette fréquence moins grande des incendies commis par des épileptiques, comparativement aux meurtres dont ces malades se rendent coupables, étant indiquée, nous allons étudier l'aspect, en quelque sorte, que revêt ce genre de crimes chez les malheureux atteints du mal comitial.

C'est fréquemment après leurs accès que les épileptiques éprouvent l'impulsion qui les conduit à l'acte incendiaire. Les malades sont alors dans un état d'anxiété extrême, et il n'est pas absolument rare de les entendre dire qu'ils étaient poussés par une voix intérieure qui n'a cessé qu'après l'acte accompli, c'est-à-dire une fois l'impulsion satisfaite. E. Platner (1) a rapporté un fait de ce genre. Il s'agit dans cette observation d'une jeune fille qui mit deux fois le feu chez un paysan où elle était placée comme servante. Une voix intérieure la poussait à l'incendie, et l'acte accompli, une détente se produisait. Une particularité qui mérite d'être signalée, c'est qu'en même temps que la voix intérieure lui disait de mettre le

(1) Morel, ouvrage cité, t. II, p. 358.

feu, elle lui commandait encore de se tuer ensuite; ce que la malheureuse essaya de faire, sans toutefois y réussir. Je viens de dire que c'est le plus ordinairement après leurs crises que les épileptiques commettent des incendies, et cela est vrai en effet. Il n'est pas très rare pourtant de rencontrer des malades qui éprouvent des impulsions avant leurs attaques. J'ai actuellement dans mon service un enfant atteint d'épilepsie depuis l'âge de deux ans, et qui est précisément dans ce cas. Malgré des soins très attentifs et très suivis qui lui furent donnés, la maladie augmentant et les attaques devenant plus graves et surtout plus fréquentes, ce jeune convulsif ne tarda pas à éprouver des impulsions à frapper, à commettre divers autres actes violents et enfin à incendier. Deux fois ce petit malade mit le feu, une fois à son lit, une autre fois dans une grange. Or, ces impulsions, ou incendiaires ou diversement nocives, que j'ai indiquées tout à l'heure, se sont toujours montrées avant les crises. Elles se manifestaient surtout alors que l'enfant, ayant passé un temps plus ou moins long sans avoir eu d'attaques, était à la veille d'éprouver de ces crises multipliées

qui paraissent réunir en une série toutes les attaques qui se seraient produites, si la maladie avait suivi sa marche habituelle.

L'impulsion à l'incendie que nous venons de voir succéder aux crises ou les précéder, se rencontre encore chez les épileptiques larvés et revêt le même caractère des autres actes dangereux que l'on constate chez ces sortes de malades. Chaque fois qu'elle se produit, c'est ordinairement avec le même accompagnement de circonstances, et les malades n'en conservent généralement aucun souvenir. M. Legrand du Saulle (1) a raconté l'histoire d'un jeune homme qui avait tenté douze ou quinze fois de mettre le feu et, cela, à six ou huit semaines d'intervalle chaque fois et toujours de la même façon, entre sept et huit heures du matin. Cependant un accès de délire maniaque, lié évidemment à l'affection comitiale, éclata un jour, et le malade, soumis à la médication bromurée, vit disparaître les redoutables impulsions incendiaires qu'il avait jadis manifestées. C'est encore à de semblables impulsions qu'avait

(1) LEGRAND DU SAULLE. — *Etude médico-légale sur les épileptiques*, p. 92.

ohéi un ouvrier plâtrier qu'ont eu à examiner MM. Tardieu et Lassègne. Cet individu avait allumé treize incendies dans des carrières à plâtre, des granges ou des greniers dépendant de maisons habitées. La multiplicité des crimes, accomplis dans des circonstances identiques, et le doute sur les mobiles qui avaient pu guider l'incendiaire, le firent soumettre à un examen médical qui permit de le déclarer impulsif et irresponsable. Séquestré à l'hospice de Bicêtre, une attaque d'épilepsie donna bientôt la clé des actes accomplis par le malade et montra la véritable nature de ses impulsions.

J'ai dit plus haut que les épileptiques larvés n'ont généralement aucun souvenir des actes qu'ils ont commis ou que, tout au moins, il y a dans leur mémoire de graves lacunes, qui ne leur permettent de répondre que très incomplètement aux questions qui leur sont adressées. C'est un fait sur lequel il faut insister et qu'il est d'une importance extrême de faire connaître. Il peut arriver, en effet, que ces manques de mémoire, ces lacunes dans les souvenirs, quand aucun autre symptôme d'une évidence bien nette ne fait soupçonner un état mental maladif, amènent chez un inculpé épileptique

larvé des contradictions qui aggravent sa situation et accroissent les charges qui peuvent peser sur lui. M. Legrand du Saulle, qu'on a si souvent à citer dans les questions ayant trait à la médecine légale des épileptiques, a rapporté l'histoire d'un malheureux qui, déjà poursuivi pour vol et vagabondage, finit par être arrêté sous l'inculpation d'incendies volontaires et de vols qualifiés. Dans les premiers interrogatoires, X... se montra bizarre, capricieux, doux, arrogant et versatile ; puis il manifesta de l'amnésie, nia le lendemain ce qu'il avait dit la veille, avoua être l'auteur de plusieurs incendies, mais manqua de mémoire sur un grand nombre de points et ne précisa rien. « Je ne sais pas, disait-il, si j'ai commis encore d'autres crimes ; je ne me rappelle pas bien. » Il ne nia jamais, ne se défendit pas et finalement fut condamné aux travaux forcés à perpétuité (1). Or, le médecin de Bicêtre ne met pas en doute que cet individu ne fût un épileptique larvé, et ce qu'il rapporte de ce malheureux qui, après sa condamnation, eut des crises d'épilepsie avec agitation maniaque consécutive, ne per-

(1) LEGRAND DU SAULLE, même ouvrage, p. 96.



met guère au lecteur d'avoir une opinion différente.

On trouve assez fréquemment des hystériques parmi les aliénées incendiaires, et, ici encore, nous rencontrons souvent l'impulsion comme cause immédiate de l'acte commis. Il ne faut pas croire cependant que cet élément morbide ait l'importance que nous avons été amené à lui accorder dans l'épilepsie, ni qu'il offre absolument le même caractère. Il existe bien, il est bien nettement accusé; mais il n'est pas lié aussi étroitement à l'acte que dans l'épilepsie et il n'est pas isolé. Un autre élément morbide semble devoir être mis fréquemment en cause: je veux parler de la perversion des sentiments. L'examen attentif des troubles psychiques que l'on constate ordinairement chez les hystériques incendiaires nous conduit, en effet, à admettre que chez l'hystérique la perversion des sentiments accompagne l'impulsion dans un très grand nombre de cas. Et cette perversion des sentiments, nous n'en pouvons pas faire un simple phénomène parallèle, comme de l'hallucination vis-à-vis de certaines impulsions épileptiques; non, elle a sa part d'action dans l'acte accompli, si tant est que l'impulsion

ne soit pas même, et cela très souvent, la simple conséquence des sentiments maladifs de la pauvre aliénée. On trouve dans les *Annales médico-psychologiques* (1) l'histoire d'une jeune fille qui fera nettement voir la nature de l'impulsion chez les hystériques incendiaires. Cette jeune fille, enfant trouvée, après avoir manqué, suivant son expression, vient à Paris, met au monde une petite fille qu'elle traite comme ses parents l'ont traitée elle-même, et se place comme bonne dans une maison particulière. A peine est-elle installée dans cette maison, que se produisent les faits les plus étranges. Les sonnettes s'agitent et sonnent toutes seules, les portes s'ouvrent d'elles-mêmes, des bruits étranges se produisent de tous côtés, sans qu'on en puisse découvrir la cause, l'argenterie disparaît comme par enchantement. Plus tard, le feu éclate et cause un dégât de cinq cents francs; trois couverts ne peuvent être retrouvés. Cependant, la jeune bonne se lamente et veut s'adresser au curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, qui fera retrouver ces couverts : on a vu de ces miracles.

(1) 2<sup>e</sup> série, t. II.

Cette proposition n'est nullement goûtée, mais on parle d'avertir le commissaire de police. L'effet de ce nom est absolument magique et tous les objets volés reparaissent aussitôt. Cette jeune fille, ajoute l'auteur de l'observation, semblait persuadée qu'elle se trouvait sous l'influence d'un être surnaturel lui commandant d'accomplir les actes diversement nocifs auxquels elle s'était livrée. On le voit, l'impulsion est nettement indiquée par la malade, bien qu'elle se traduise pour elle par la persuasion qu'un être distinct de sa propre personnalité lui ordonne d'agir ; mais nous ne constatons pas ici cette résistance que l'on rencontre assez habituellement chez un grand nombre d'impulsifs, et les actes accomplis par l'aliénée, si divers, si répétés, d'un caractère si parfaitement malfaisant et d'une bizarrerie qui porte l'évident cachet d'une individualité malade, indiquent une perversion des sentiments qu'on ne saurait méconnaître. Une autre observation publiée dans les *Annales d'hygiène et de médecine légale* (1) et contenant également la relation d'un incendie commis par une hysté-

(1) T. xxv.

rique, nous montre la même perversion des sentiments aussi bien accusée. Cette observation a trait à une jeune fille douée d'excellents sentiments, s'étant toujours montrée affectueuse et soumise envers ses parents et qui fut appelée à Paris par une de ses parentes pour y être placée comme domestique. Quelques semaines après son arrivée, cette jeune fille, de gaie qu'elle se montrait auparavant, était devenue profondément triste ; le moindre motif suffisait à l'émouvoir ; elle passait ses journées à pleurer : c'est dans ces conditions qu'elle est mise en service. Il y avait quelques jours à peine qu'elle était installée chez ses nouveaux maîtres, qu'on s'aperçoit que nombre d'objets disparaissent malgré la surveillance la plus active. Un soir cependant, comme ses maîtres l'avaient laissée seule, la jeune bonne, après être restée quelque temps dans l'appartement, s'absente un instant, rentre bientôt et descend prier le concierge de venir l'aider à ouvrir la porte de l'habitation, prétendant que cette porte a été forcée. Le concierge monte en effet. Toutes les pièces sont remplies de fumée, le feu a été mis dans un placard, les meubles sont bouleversés. Des vêtements de toute

sorte sont répandus sur le parquet, un chapeau de femme est plongé dans un seau d'eau, et on retrouve dans la fontaine la plus grande partie des objets qui avaient disparu. Le secrétaire a été ouvert, mais il contient toutes les valeurs en argent et en billets qu'on y avait placées. Sur l'aveu qu'elle fait à ses maîtres qu'elle est l'auteur de tout ce dégât, la jeune fille est mise à la disposition de la justice qui, sur rapport d'expert, déclare l'inculpée irresponsable, comme atteinte de perversion passagère des facultés morales. La perversion des sentiments ne saurait être l'objet d'aucune espèce de doute, les actions commises par la malade contrastant singulièrement avec ses sentiments et son état moral antérieurs, tels au moins qu'ils sont indiqués dans l'observation. Pour ce qui est des impulsions, elles ne sauraient non plus être méconnues; car le désordre dans lequel la jeune hystérique a tout mis dans l'appartement qu'elle a incendié, la multiplicité incohérente des actes de destruction auxquels elle s'est livrée dénotent, dans leur auteur, quelque chose d'impulsif et d'aveugle, mais non pas pourtant d'aveugle et d'inconscient comme

dans l'épilepsie, puisque, après avoir commis les dégâts que nous avons mentionnés plus haut, la malade invente une fable en disant que la serrure de l'habitation a été forcée pendant son absence. Nous voyons donc que chez les incendiaires hystériques la perversion des sentiments et l'impulsion se rencontrent simultanément, bien qu'à un degré variable, comme mobiles des actes de ces sortes de malades, l'impulsion étant souvent subordonnée à la lésion des sentiments. J'ajouterai qu'il n'est pas toujours aussi facile de saisir le phénomène maladif prédominant que nous pouvons le faire ici, surtout dans la première des deux observations que je viens de rapporter, où le désordre des sentiments moraux, manifesté par des actes d'une perversité bizarre, s'accuse avec une évidente netteté.

Nous avons vu dans le chapitre précédent que certaines hystériques obéissent, dans la perpétration des meurtres auxquels elles se livrent, uniquement à la perversion morale. On peut maintenant se demander s'il n'est pas des cas où la folie hystérique se révèle par cette seule perversion morale et les actes délirants qu'elle entraîne. En d'autres termes, comme il

y a une épilepsie larvée, n'y aurait-il pas aussi de véritables cas d'hystérie larvée? Quand on observe les actes délirants de certaines malades, qu'on voit chez elles cette inclination à mal faire, cette propension au mensonge, cette inquiétude malade qui les pousse à inventer toutes espèces de ruses malfaisantes, ce désir de se mettre en scène et de produire l'étonnement; quand on relève ces phénomènes morbides chez des femmes jeunes encore, on est bien forcé de penser à la névrose hystérique. Tout, chez ces malades, est de l'hystérique, moins les phénomènes somatiques; et les actes sont si caractéristiques, qu'il est difficile de ne pas rattacher à l'hystérie certains faits criminels reprochés à ces sortes d'aliénées, et parmi lesquels il n'est pas absolument rare d'avoir à constater des tentatives d'incendie. Pour ma part, j'ai observé plusieurs faits de ce genre. Et, dans les cas de cette sorte, bien qu'il n'y ait aucun trouble somatique ou simplement des troubles extrêmement légers, le délire est si nettement celui de la folie hystérique, qu'il me paraît impossible de ne pas faire rentrer les folles morales qui le présentent dans la classe des aliénées hystériques.

\*

Nous venons de rencontrer l'impulsion malade comme raison immédiate de l'acte incendiaire dans les deux grandes vésanies convulsives. Nous devons maintenant étudier des faits où l'impulsion irrésistible est encore en cause, mais où elle s'offre comme phénomène morbide, sinon isolé, au moins tellement prédominant, qu'il laisse à peine découvrir quelques autres troubles psychiques ne permettant pas, du reste, de ranger les malades qui en sont atteints parmi les aliénés dont nous venons de nous occuper. C'est cette forme spéciale de la folie qui a donné naissance à la théorie de la pyromanie, théorie malheureuse en ce sens qu'elle a amené les aliénistes à créer une classe artificielle dans laquelle ont été rangés tous les faits où se constatait quelque acte incendiaire, ainsi que je l'ai indiqué au commencement de ce chapitre. Mais il y a plus, et on ne saurait faire de l'impulsion à l'incendie une entité morbide. Comme l'a très bien fait observer M. Ach. Foville fils (1), dans

(1) A. FOVILLE. — *Folie instinctive ou folie des actes*, Nouveau Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques, t. xv, p. 334.



un remarquable travail publié dans le *Nouveau Dictionnaire de médecine*, chaque tendance criminelle malade ne peut être considérée comme une folie spéciale; mais ce qui est absolument vrai, ce qui répond à la réalité bien observée, c'est que nombre d'actes où prédomine l'impulsion relèvent d'un état maladif particulier, offrant un ensemble de caractères parfaitement reconnaissables et qui constituent la folie instinctive ou impulsive, comme on voudra l'appeler.

Ce n'est pas à dire, cependant, que les manifestations morbides qui ont été étudiées sous le nom de pyromanie n'aient aucune réalité, et l'examen attentif des observations nombreuses et circonstanciées recueillies par les auteurs de la première moitié du siècle nous montre, au contraire, que ces écrivains ont dégagé et mis en lumière certaines particularités qui conservent encore aujourd'hui toute leur valeur. Quand on consulte, en effet, les travaux auxquels la folie incendiaire a donné naissance, et principalement, dans ces travaux, les faits qu'on peut faire rentrer dans la folie impulsive proprement dite, on est frappé de certaines circonstances se présentant presque constamment

dans les actes incendiaires accomplis par les pyromanes. Il s'agit le plus ordinairement de jeunes gens et surtout de jeunes filles arrivés à l'époque de l'évolution pubère. Un sentiment d'angoisse, d'anxiété, a été éprouvé par les incendiaires, qui n'a cessé, en général, qu'après l'accomplissement de l'acte nocif. Des troubles sensoriels accompagnent assez souvent l'impulsion, la corroborant, en quelque sorte, comme dans l'observation de Platner, où la malade a la perception d'une ombre qui la suit; plus souvent encore ce sont des chuchotements, des paroles prononcées, des ordres donnés, des menaces proférées, qu'il s'agisse d'une hallucination psychique ou d'une véritable hallucination auditive. Enfin, chez les jeunes filles, des accidents nerveux variés, des troubles circulatoires (afflux de sang vers la tête, céphalalgie, congestion vers la poitrine avec oppression et angoisse, etc.), sous la dépendance d'une menstruation irrégulière ou d'une tendance à l'établissement de cette fonction, sont fréquemment constatés; et l'on s'aperçoit assez souvent encore que les actes criminels coïncident exactement, soit avec l'établissement du flux cataménial, soit avec les

époques menstruelles, qui sont aussi le moment des manifestations sensorielles morbides dont nous parlions tout à l'heure.

Hencke et Marc avaient bien vu la plupart de ces faits, et on lira encore avec fruit les passages du livre de Marc où celui-ci trace les règles à suivre dans l'examen des jeunes incendiaires. Mais si les médecins dont je viens de parler ont assez nettement précisé les circonstances dans lesquelles apparaît généralement l'impulsion incendiaire, ils me paraissent l'avoir, la plupart du temps, trop isolée, trop spécialisée, ne mentionnant que par hasard, dans leurs observations, les troubles somatiques et psychiques qui l'accompagnent et qu'ils connaissent cependant. Mais il y a plus, et il semble que la folie impulsive incendiaire, tout en se manifestant tout d'abord avec le caractère si prédominant de l'impulsion que nous avons indiqué, puisse se transformer et se résoudre, pour ainsi dire, en une folie plus générale où l'impulsion finit par aller en s'atténuant, pour ne prendre bientôt que le rang secondaire qu'on lui voit, à l'ordinaire, dans les délires généraux. Ce que je viens d'indiquer me paraît ressortir très évidemment de deux rap-

ports extrêmement intéressants, insérés dans les *Annales médico-psychologiques* (1) par un de nos médecins aliénistes les plus distingués, M. le D<sup>r</sup> Rousseau. Dans la première des observations publiées par le savant directeur d'Auxerre, il s'agit d'une jeune fille de 16 ans qui mit le feu, une fois dans une maison où elle travaillait comme apprentie, une seconde fois chez ses parents. L'intelligence de cette jeune fille semblait ne présenter rien d'anormal, et cette malheureuse, cherchant à quel motif elle avait pu obéir, confessait que ce pouvait bien être à quelque idée de vengeance, de nature, du reste, assez puérile. Aussi bien est-elle arrêtée et mise en prison. Là cependant, quelques bizarreries dans sa conduite font bientôt douter de l'intégrité de son état mental, et c'est alors que le savant aliéniste, dont nous résumons ici l'intéressant travail, est appelé à l'examiner. Frappé de la coïncidence de l'établissement du flux cataménial avec le premier incendie, du second incendie avec une époque menstruelle, M. Rousseau, par de sagaces interrogatoires, ne tarde pas

(1) Nov. 1881, p. 384.

à découvrir que la jeune fille a été en proie, les jours qui ont précédé la première manifestation pubère, à des troubles de nature variée, anxiété, céphalalgie, insomnie, etc., bientôt accompagnés de chuchotements, puis de la perception de voix lui ordonnant d'allumer un incendie, avec un désir extrême d'accomplir cet acte. Pendant vingt-quatre heures, elle résiste à l'impulsion. Mais bientôt sa volonté est impuissante à soutenir la lutte, et elle met le feu le jour même où le plus important phénomène de l'évolution pubère venait de se révéler. L'incendie allumé, l'angoisse et les hallucinations disparaissent. Mêmes phénomènes, même résistance impuissante lors du second incendie qui coïncide avec la troisième apparition du flux menstruel, la seconde s'étant passée sans accident d'aucune sorte. Le fait dont il est question dans le second mémoire de M. Rousseau est très semblable à celui que je viens de rapporter. On y constate la même tendance de la malade à chercher, à accepter, au moins, des motifs condamnables de son action, la même coïncidence des incendies avec les époques cataméniales, qui sont également accompagnées et précé-

dées d'anxiété et d'accidents maladifs de même sorte.

Chez cette malade, comme chez la précédente, l'acte commis, les hallucinations disparaissaient, et il se produisait, sinon un calme complet, car l'une et l'autre paraissent avoir alors éprouvé du remords de leurs actions criminelles, au moins une détente. Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans ces observations, déjà si intéressantes par les circonstances, par les particularités en quelque sorte classiques qu'on y rencontre, c'est que ces deux malades, leur irresponsabilité établie, présentèrent à l'asile d'Auxerre où elles furent internées comme aliénées, un délire général avec exacerbation maniaque extrêmement vive et périodes de stupeur. Les tendances impulsives existaient toujours, mais elles se perdaient, pour ainsi dire, dans les manifestations variées d'un appareil délirant des plus complexes. Enfin, tous les troubles délirants et somatiques finissent par disparaître, lorsque la fonction menstruelle s'est définitivement établie avec son fonctionnement normal, et ces deux jeunes filles peuvent être rendues à la liberté dans un état de santé mentale absolument satisfaisant.

Dans les réflexions dont M. Rousseau fait suivre le double fait que nous venons de rapporter, il est une particularité sur laquelle le savant aliéniste insiste particulièrement et qui mérite, en effet, toute l'attention du médecin légiste : c'est l'inconscience des deux jeunes filles relativement à leurs criminelles déterminations. « Appelées à donner des explications sur ce sujet, elles acceptent, en effet, l'entière responsabilité de leurs actes, mettent tous les torts de leur côté et, bien que n'ayant jamais éprouvé de sentiments de vengeance, elles finissent par se persuader que certaines offenses de la part de leurs maîtresses ont pu les porter à ces extrémités. »

Nous venons de voir l'impulsion à l'incendie faire partie de la période d'organisation d'un délire plus étendu ou, si l'on aime mieux, la folie impulsive se transformer en un délire général; est-ce à dire qu'il doit toujours en être ainsi et que l'évolution naturelle de la maladie comporte nécessairement une semblable transformation ? Il n'en est rien, et entre autres faits que je pourrais citer et où il ne paraît pas qu'un examen ultérieur ait montré chez les impulsifs incendiaires une extension

du délire, je mentionnerai une observation de Morel (1) qui laisse d'autant moins de doute sur ce point, qu'on ne saurait contester ni la compétence ni l'exactitude scrupuleuse de cet illustre et regretté savant. Dans cette observation, il s'agit d'une jeune fille qui avait passé aux assises pour avoir mis le feu et volé dans les églises. Cette jeune fille était en proie à de véritables impulsions; rien ne motivait ni n'expliquait ses actes malfaisants. Elle se sentait poussée, comme elle le disait, et agissait. Un jour, en sortant de la messe, elle avait, chez une de ses cousines, mis le feu aux rideaux du lit; une autre fois, montant un escalier derrière une sœur à laquelle elle avait été confiée, elle enflamma une allumette pour brûler la robe de cette religieuse, etc. Séquestrée à Maréville, on ne voit pas que le délire se soit étendu. Des impulsions, un trouble moral évident, voilà en quoi consistait la folie de cette jeune fille, dont l'état mental et moral finit par s'améliorer quand la puberté s'établit, et qui fut rendue à sa famille dans un état de santé mental excellent.

(1) *Etudes cliniques*, etc., t. 1, p. 319.



Une classe de malades différents de ceux dont nous nous sommes occupé jusqu'ici et que l'on voit assez souvent commettre des incendies sous l'influence d'une impulsion irrésistible, sont les imbéciles. Le plus ordinairement ces impulsions surgissent tout à coup ; c'est un désir, une idée qui passe dans la tête de l'imbécile, comme il le dit lui-même, et auxquels il obéit sans grande résistance. On ne trouve guère ici cette lutte longue, pénible, que l'on voit exister assez souvent avec l'impulsion dans les vésanies. « Cela m'est venu tout à coup, dit un imbécile incendiaire, dont Marc a rapporté l'histoire, de manière que j'ai été obligé de le faire. » La raison de cette facilité à céder à l'impulsion est, du reste, facile à comprendre : l'imbécile, à cause de la faiblesse de son intelligence, n'apprécie pas la conséquence de ses actions, et sa pauvreté morale ne lui en signale en rien le caractère condamnable. Il ne paraît pas non plus qu'aucun phénomène physique accompagne généralement ici l'impulsion. L'imbécile se sent poussé et accomplit l'acte auquel il est sollicité, sans qu'on puisse découvrir en lui cette sorte de malaise, d'anxiété précordiale qui se montre si souvent avec l'im-

pulsion chez d'autres aliénés. Je dois dire, cependant, que dans l'observation de Marc que je citais tout à l'heure, l'imbécile dont il y est question et qui avait déjà mis une fois le feu en plaçant sous un toit un charbon allumé, déclara que lors du second incendie, à la suite duquel on l'avait arrêté, il s'était senti une *lourdeur infernale dans la tête* et que c'est alors qu'il s'était vu de nouveau forcé à incendier la maison de sa mère.

Je viens de dire que les impulsions incendiaires surgissent tout à coup chez l'imbécile sans qu'on puisse leur assigner de cause nettement appréciable. Il arrive, cependant, que chez certains de ces malades, occupant encore une place assez élevée dans l'échelle des dégénérés, une certaine surexcitation soit nécessaire pour que l'impulsion se produise. J'ai eu occasion d'observer, à Dôle, un imbécile incendiaire qui était précisément dans ce cas. D'une intelligence très limitée, d'une sensibilité morale obtuse, cet individu était resté longtemps parfaitement inoffensif; il arriva cependant qu'il se mit à boire, sans qu'il se trouvât, néanmoins, jamais en état d'ivresse. Or, dans quatre incendies qu'il avait allumés, on con-

stata chaque fois que c'était après une longue séance au cabaret qu'il avait mis le feu, obéissant à une véritable impulsion que le savant expert chargé de constater son état mental, M. le D<sup>r</sup> Rousseau, n'hésita pas à reconnaître. Georget a raconté, d'après Gall, l'histoire d'une imbécile incendiaire dont les impulsions se manifestaient, comme dans le cas précédent, sous l'influence de l'alcool. Douée de facultés extrêmement bornées, cette femme, très malheureuse en ménage, finit par s'adonner à l'eau-de-vie et vola son mari pour s'en procurer. Il éclata dans le pays qu'elle habitait (1) un incendie où elle n'avait aucune part. Depuis qu'elle avait vu cet effrayant spectacle, il était né en elle le désir de mettre le feu aux maisons, et ce désir dégénérait en un penchant irrésistible, toutes les fois qu'elle avait bu de l'eau-de-vie. Elle ne savait donner d'autre raison ni indiquer d'autre motif d'avoir mis jusqu'à douze fois le feu à des maisons, que ce penchant qui l'y poussait (2). C'est

(1) Une ville d'Allemagne.

(2) GEORGET. — *Quelques considérations médico-légales sur la liberté morale*, p. 84.

avec regret qu'on est obligé d'ajouter que cette pauvre malade, chez laquelle les experts commis pour l'examiner n'avaient trouvé aucun *indice d'aliénation mentale*, fut condamnée et exécutée.

Dans les exemples que nous venons de rapporter, les incendies allumés par les imbéciles sont le résultat bien évident d'une véritable impulsion. Il est d'autres faits où le malade est amené à l'acte dangereux qu'il accomplit par un simple désir, où il obéit à une sorte de séduction fascinatrice, à laquelle l'expose la faiblesse de son intelligence, à laquelle aussi cette même faiblesse intellectuelle le fait succomber. Ces individus déclarent presque constamment que l'idée leur est venue à l'esprit de mettre le feu pour voir ce que cela ferait, et aussitôt, sans lutte préalable, sans résistance aucune, ils ont allumé un incendie. J'ai dû, avec M. le D<sup>r</sup> H. Coutagne, examiner un imbécile qui avait mis le feu dans de semblables conditions. D'une intelligence extrêmement obtuse, ce malheureux, qui avait été enfermé autrefois à Saint-Jean-de-Dieu, s'était évadé de cet asile et vivait à la campagne dans un état perpétuel de vagabondage, recevant sa nourriture de la

charité publique. Un jour qu'il errait comme à l'ordinaire, la besace sur le dos, passant près d'un taillis, il lui vint l'idée d'y mettre le feu pour voir, suivant son expression, comme cela ferait, ce qu'il exécuta aussitôt. J'ai à peine besoin d'ajouter qu'une ordonnance de non-lieu fut rendue en faveur de cet incendiaire qui, mis à la disposition de l'administration, fut de nouveau séquestré. Le fait de Jane Wals (1), jeune fille d'une extrême simplicité d'esprit, qui mit le feu aux rideaux du lit de son maître pour admirer la flamme qu'elle supposait devoir être beaucoup plus belle que celle d'un charbon ou d'un fagot brûlant dans la cheminée, est un nouvel exemple de ce désir subit et aussitôt réalisé d'allumer un incendie, qu'il n'est pas rare de rencontrer chez les faibles d'esprit.

On sait que l'on rencontre assez fréquemment chez les imbéciles de la perversion morale. On peut donc se demander si dans les faits que nous venons de citer en dernier lieu, cet élément morbide n'intervient pas dans une certaine mesure. On peut aussi se poser la

(1) MANC, ouvrage cité, t. II, p. 369.

question de savoir s'il n'existe pas des cas où les actes incendiaires et tous autres actes dangereux accomplis par les imbéciles dépendent surtout de la perversion morale. Je crois que dans les deux cas c'est par l'affirmative qu'il convient de répondre. J'ajouterai qu'il sera parfois assez facile de constater plus nettement que dans les faits précédents l'action directe de l'élément morbide dont nous nous occupons ici, élément qu'on aura toujours intérêt à mettre en lumière, en faisant voir sa connexion intime avec la faiblesse des facultés.

Mais il est des cas infiniment plus difficiles : ce sont ceux où, avec une intelligence paraissant à peu près normale, avec des aptitudes parfois assez développées, au moins dans une certaine direction, on trouve la perversion morale comme indice hautement prédominant de la dégénérescence du sujet. C'est, on le voit, la question de la folie morale que nous abordons ici. Cette question est extrêmement délicate. Nous ne saurions néanmoins l'é luder et nous nous reprocherions de le faire.

Il est certain qu'il est des individus dont tous les sentiments sont profondément lésés; dont tous les actes sont instinctivement mauvais;

qui font le mal pour le mal ; que l'admonestation, sous quelque forme qu'elle se présente, n'amende pas ; que le châtement ne saurait corriger ; et qui doivent à leur nature même cet entraînement au mal, cette perversion morale qui les conduit aux actes de la nature la plus dangereuse. Chez ces individus, l'intelligence peut paraître parfois à peu près normale ; ils peuvent même, comme je l'ai dit, présenter certaines aptitudes, mais leur sens moral est nul : ce sont des imbéciles moraux. Mais à quels signes peut-on reconnaître cette perversion malade ? Comment distinguer les malheureux chez lesquels elle existe, des criminels qui agissent librement et choisissent le mal de propos délibéré ? Par l'étude attentive de la vie de ces individus, de leur ascendance, et de leur être tout entier qui sont marqués d'un cachet spécial qu'ils doivent à la tare héréditaire. Que si l'on se livre à cette étude, on voit que les individus dont il est ici question, ont offert, dès leurs plus jeunes années, les plus mauvaises tendances. Ils se sont montrés sombres, parfois instinctivement cruels. Les sentiments affectifs font chez eux absolument défaut. Si quelques-uns ont pré-

senté une tendance marquée pour les arts libéraux, les autres sont d'une pauvreté intellectuelle désespérante. Leur sens moral est nul. Portés invinciblement au mensonge, au vol, à tous les vices flétrissants, on les voit plus tard adonnés à l'ivrognerie comme quelques-uns de leurs parents, déshonorant et ruinant leur famille, arrivant aux extrémités les plus funestes, commettant l'incendie et le meurtre sans en témoigner le moindre regret, sans paraître comprendre la portée de leurs actes. C'est enfin chez eux que l'on trouve ces exemples de débauche sanglante qu'a eus parfois à enregistrer l'histoire. L'amour du vagabondage est la passion dominante d'un grand nombre de ces malheureux qui ne peuvent expliquer les motifs de leurs tendances, des actes désordonnés auxquels ils se livrent si souvent. Et ces penchants désordonnés, ces anomalies de caractère, ces propensions au meurtre, au vol, à l'incendie, nous en trouvons en quelque sorte la racine dans une ascendance viciée qui nous montre chez les parents de ces individus, soit des habitudes alcooliques invétérées, soit la folie ou les névroses hystérique, épileptique et hypocon-



driague, toutes manifestations morbides se rattachant à l'aliénation mentale. Le plus souvent, du reste, l'être physique porte chez ces malheureux la trace d'une dégénérescence semblable à celle que nous remarquons dans l'être moral : la petitesse de la tête, l'asymétrie de la face, la disposition ogivale du palais, des déformations du squelette allant parfois jusqu'au rachitisme, les déviations les plus étranges de la sensibilité générale en sont les signes les plus ordinaires.

Tel est le portrait des dégénérés dont nous avons emprunté les principaux traits aux écrits de Morel, qui a pu souvent, comme il le dit, rattacher à cette catégorie des aliénés qui avaient commis des meurtres, des incendies et qui sont morts plus tard dans la démence et la paralysie générale la plus complète. Que si l'on disait maintenant que ces individus ne délirent pas, nous répondrions, avec l'éminent aliéniste dont nous venons de parler, qu'il faut tout d'abord s'entendre sur la signification du mot *délire*. Si l'on ne comprend par ce terme que cet état extraordinaire qui empêche l'association normale des idées et nous met en contradiction flagrante avec les notions géné-

ralement reçues, avec le bon sens universel, sans doute ces individus ne délirent pas. Mais il ne saurait être permis, en vérité, de considérer comme un état sain de l'intelligence et des sentiments cette impossibilité de tendre vers un but normal d'activité, cette ineptie profonde, cette vie intellectuelle dont la moyenne est limitée, cette tendance irrésistible à mal faire, cette perversion précoce, en un mot, qui ne se laisse influencer par aucun élément de l'ordre intellectuel et moral.

Mais ce n'est pas seulement dans les cas d'imbécillité morale, relevant de la tare héréditaire au même titre que l'imbécillité intellectuelle, que se remarque la perversion des sentiments. Cette même perversion peut être la conséquence d'une attaque antérieure de folie ayant changé, en quelque sorte, complètement l'individu qui, de correct et ordonné moralement, est devenu mauvais et pervers. Des lésions cérébrales diverses peuvent produire le même résultat. De telle sorte que ce qui, dans les cas précédents, était amené par le fait d'une transmission héréditaire, est ici créé par la maladie, qui peut conduire le sujet aux mêmes actes dangereux dont nous savons les

individus à ascendance malade si souvent susceptibles. C'est surtout quand nous traitons des attentats aux mœurs que nous aurons l'occasion de constater la perversion morale amenée par la dégénérescence individuelle des sujets. Je dois dire cependant que j'ai reçu dernièrement, à l'asile de Bron, un paralysé général, homme de mœurs irréprochables, et qu'un véritable penchant irrésistible au vol et à l'incendie avait forcé à faire interner.

Il nous reste maintenant à parler de l'insuffisance intellectuelle comme cause immédiate des actes incendiaires. C'est naturellement chez les imbéciles et les déments que ces faits se rencontrent. Il n'est pas rare de voir des imbéciles allumer un incendie en jouant avec le feu ou par manque de quelque précaution nécessaire. Il en est de même pour certains vieux déments dont les actes incendiaires sont en quelque sorte inconscients. Parfois cependant, ces malades agissent plus volontairement ; mais on voit alors qu'ils n'ont pas mesuré la portée de leurs actes. J'ai actuellement dans mon service un malade en démence qui, pour se chauffer, alluma un foyer au milieu de sa chambre et faillit ainsi amener l'incendie de

la maison qu'il habitait. Un autre dément, auquel j'ai également donné des soins, voulant pénétrer, je ne sais pour quel motif, dans la cave d'un de ses voisins et voyant la porte fermée, n'avait trouvé d'autre moyen, pour arriver à ses fins, que de mettre le feu à cette porte, qui fut en partie consumée. Mais je n'insisterai pas sur ces faits qui sont d'une appréciation facile, et je terminerai ici l'étude que j'ai entreprise dans ce chapitre des aliénés incendiaires.

## CHAPITRE IV

### LES ALIÉNÉS VOLEURS

Il semble, au premier abord, que les constatations médico-légales, en matière de vol, aient moins d'importance que lorsqu'il s'agit d'attentats contre des personnes. Mais si l'on réfléchit que, le vol entraînant une peine infamante, l'honneur d'une famille peut dépendre, à un moment donné, de la saine appréciation d'un fait, on ne sera pas étonné que nous soumettions les actes des aliénés voleurs à une rigoureuse analyse. C'est là le sujet de la présente étude, qui va nous montrer que ces malades, comme les aliénés dont nous nous sommes occupé jusqu'ici, agissent sous l'influence de causes assez diverses.

Quand on examine les vols commis par des aliénés, on voit que ces vols reconnaissent pour cause tantôt l'insuffisance de

l'esprit, tantôt la perversion morale malade, certaines idées délirantes ou l'impulsion.

Les aliénés chez lesquels le vol reconnaît pour cause l'insuffisance de l'esprit, sont les déments consécutifs, les déments séniles et organiques, les paralysés généraux et les imbéciles. C'est par suite du penchant qu'ont les déments à prendre toute espèce de choses, pierres, verroteries, etc., que ces sortes de malades pourront quelquefois s'emparer d'un objet de quelque valeur. Il s'agit là d'une action presque automatique. Le dément vole souvent sans savoir pourquoi il agit ainsi ; il n'a aucun but ; il prend un objet qui est à sa portée sans même que sa convoitise paraisse avoir été bien vivement excitée. Il semble qu'on ait affaire ici à quelque chose de semblable à ce qu'on nomme *distraction* dans l'état physiologique. Quelquefois cependant ces malades tiennent les objets de nulle valeur qu'ils collectionnent pour des choses véritablement précieuses. Des cailloux, des morceaux de fer, de cuivre, de verre, etc., sont pris, par les déments, pour de l'or, des diamants. Il n'est pas de médecin aliéniste qui n'ait présent à la mémoire quelque dément ramassant, dans la

cour de l'établissement où il se trouvait interné, tous les vieux débris qu'il rencontrait, dont il bourrait ses poches, qu'il montrait parfois avec orgueil, les offrant à telle personne ayant su gagner ses sympathies et qu'il voulait enrichir. C'est encore par suite de leur fausse appréciation des choses qu'on voit les déments se parer de toutes espèces d'ornements grotesques, boutons, plaques de fer-blanc, morceaux de plomb, cordes effilées, rubans flétris, etc. L'imbécile agit de même, et il est fréquent de voir ces malades porter les mêmes ridicules bijoux que nous venons de signaler comme faisant partie de la toilette du dément, et collectionner des objets de nulle valeur ; mais ces objets, l'imbécile, lui, ne les offre guère ; il les garde précieusement, n'ayant pas la banale générosité du dément. Ces faits, ces actes caractéristiques de la démence et de l'imbécillité semblent quelque peu ressortir à la conception délirante, puisqu'ils sont le résultat d'une conviction erronée ; mais ils sont tellement liés à l'insuffisance intellectuelle, que j'ai cru devoir m'en occuper ici.

Si la seule insuffisance de l'esprit du dément rend compte de certains de ses vols, il arrive

aussi que quelques-uns des actes de ces sortes de malades reconnaissent pour cause la perversion morale. Le dément a parfois un véritable penchant au vol, et il le satisfait. Il semble que les facultés intellectuelles s'éteignant, laissent en un relief plus grand les penchants bas de la nature humaine, et ceux-ci, ne trouvant plus un contre-poids suffisant dans une intelligence diminuée, s'accusent par divers actes mauvais, parmi lesquels le vol se rencontre assez souvent. Il est des cas, cependant, dans lesquels l'expression de *perversion morale* appliquée aux vols de certains déments pourrait paraître exagérée. Le mot est, semble-t-il, hors de proportion avec l'acte, et l'on pourrait dire plus simplement que le dément, ayant perdu la notion nette des choses permises ou défendues, satisfait ses convoitises, comme le fait l'enfant, en s'emparant de ce qui se trouve à sa portée. Un aliéniste éminent, M. le Dr Lunier, a rapporté, dans un mémoire (1) plein de faits judicieusement appréciés, deux exemples très nets des cas dont je m'occupe ici. Il s'agit, dans le premier de ces

(1) *Des vols aux étalages.* — Paris, 1880,



faits, d'un individu arrêté à la suite de vol de romans illustrés à l'étalage d'un libraire. Plusieurs fois déjà, D... avait commis des larcins représentant des sommes insignifiantes, et toujours il avait sur lui de quoi payer. Employé dans une mairie, D... laissait voir, depuis quelque temps déjà, dans l'exécution des travaux qui lui étaient confiés, un affaiblissement notable de l'intelligence. Il était encore devenu coquet, prétentieux, et offrait des allures que ses camarades ne pouvaient expliquer. Ces allures, cet affaiblissement des facultés étaient le résultat de la démence sénile. C'était la huitième fois que ce dément était arrêté pour des faits analogues à celui pour lequel il comparait devant la justice, et comme il était à penser qu'il commettrait de nouveaux vols, en même temps que son irresponsabilité était établie, sa séquestration était déclarée nécessaire. La seconde observation a trait à un malade tombé en démence à la suite d'une affection lypémanique, et qui vola, dans un bazar, un seau en zinc de la plus minime valeur. Là aussi, le vol reconnaît très évidemment pour cause le même mobile que dans le cas précédent. Le désir de satisfaire une niaise convoitise, et l'insuffi-

sance de l'esprit s'y accusent d'une façon tout aussi peu équivoque. Un fait, qui montre bien du reste, par quels désirs futiles le dément peut être porté à voler, est l'observation consignée par Casper, dans son *Traité de médecine légale*, sous la rubrique d'imbécillité, mais qui concerne évidemment un dément organique, et où l'on voit le désir de fumer des cigares porter le malade incriminé à s'emparer, au préjudice, d'un négociant, d'un étui qui contenait, avec les cigares convoités, des billets de banque et des actions d'une société industrielle ou financière.

Ce même penchant au vol, véritable perversion morale, liée à l'insuffisance de l'esprit, se rencontre également chez les paralytiques généraux, et, ici, comme dans les cas précédents, c'est, ordinairement, d'objets de peu de valeur que les malades s'emparent.

J'ai, dans mon service à l'asile de Bron, un paralytique voleur qui prenait tous les mouchoirs qui lui tombaient sous la main, et, aux jours de visite, les donnait à sa femme.

Un autre malade, dont le docteur Sauze fait mention, volait aussi des mouchoirs et avait été condamné pour ce fait, quand il fut reconnu

qu'il était paralytique depuis une année au moins (1). Dans la plupart des cas, le paralyse qui vole ne déploie pas, dans son action, la ruse dont nous verrons user très fréquemment les imbéciles; ses vols ne sont guère combinés, il ne se rend coupable que de larcins faciles. Un fait, cependant, rapporté par M. Prélat (2), montre, dans l'accomplissement d'un vol, plus de suite, plus de combinaisons que l'on n'en rencontre à l'ordinaire chez ces sortes de malades. Cet aliéné avait vu un couteau de luxe exposé à un étalage fermé par une petite grille. Il rentre chez lui pour prendre une pince, saisit l'instant où il s' imagine qu'on ne peut l'observer, et, forçant la grille de l'étalage, s'empare de l'objet de ses désirs. Depuis quelque temps déjà, ce malade, qui n'offrait encore aucune idée de grandeur ni troubles de la motilité, achetait une foule de choses insignifiantes. Il ne tarda pas à délirer, son penchant au vol s'accrut, et, dans la maison de santé où il avait dû être interné, on trouvait

(1) A. SAUZÉ. — *Etudes médico-psychologiques sur la folie*.

(2) PRÉLAT. — *La folie lucide*, p. 261.

ses poches continuellement remplies d'objets de toute sorte, dont il s'était emparé. Mais, je le répète, c'est assez rarement que le paralyse déploie, dans ses vols, quelque ruse, quelque combinaison, qu'il prenne même la moindre précaution.

Marc a raconté l'histoire d'un homme justement honoré pour sa probité, occupant dans la magistrature une place qu'il remplissait avec honneur, et qu'une perversion malade des sentiments, liée vraisemblablement à un état de folie paralytique, conduisit à voler. Jouissant d'une assez belle fortune, M. X... avait formé une collection d'objets d'art datant de la Renaissance. Un jour, dans une vente, il prit, sans chercher à dissimuler son action, deux petites figurines en porcelaine qu'il trouvait à son gré, et les mit simplement dans sa poche. Bien que Marc n'indique pas nettement l'affection mentale dont ce malade était atteint, il est permis de juger, de certains troubles somatiques relevés chez lui et des actes bizarres antérieurs au fait incriminé que l'enquête fit découvrir, qu'il s'agissait d'une paralysie générale à la première période, sinon à la période prodromique.

Je viens de dire que c'est vraisemblablement dans la période prodromique d'une paralysie générale que fut commis le vol dont il vient d'être question. C'est qu'en effet, c'est à cette période prodromique de la périencéphalite diffuse que l'on rencontre le plus souvent les actes délictueux qui conduisent les paralytiques devant les tribunaux. C'est, pour eux et pour leurs familles, la période dangereuse au point de vue qui nous occupe. Le délire n'apparaît pas encore assez nettement chez les patients pour qu'ils ne demeurent pas mêlés aux choses ordinaires de la vie. Aussi bien, continuent-ils à exercer leur profession, et c'est souvent dans cet exercice même que se commettent les indécitesses, les fraudes qui font ouvrir les yeux aux personnes de la famille ou de l'entourage qui n'avaient encore remarqué que des bizarreries, des colères sans motifs, des inexactitudes, un changement d'allures qu'on tenait simplement pour singulier. Souvent à cette époque, quelques phénomènes congestifs s'étaient déjà produits, dont la signification avait échappé à une attention non suffisamment éveillée. Mais l'acte délictueux vient détruire les illusions dont on s'était bercé.



s'émeut alors, comme il convient, on recherche, on s'enquiert, et on s'aperçoit que des soustractions importantes ont été commises, dont le coupable n'a pas même cherché à dissimuler les traces. Des escroqueries, des abus de confiance sont tout à coup justement imputés à des hommes dont le passé est irréprochable, et qui ne témoignent aucun embarras, qui n'éprouvent aucune espèce de trouble de la situation honteuse dans laquelle leur conduite les a placés. L'homme probe et honnête a disparu et la maladie lui a substitué un être complètement différent, de sens moral absolument abaissé.

J'ai avancé plus haut que les aliénés peuvent être amenés au vol par suite d'une préoccupation délirante. Ce n'est guère dans les délires aigus que s'observent ces faits. Ils sont plus fréquents dans les délires de déchéance, alors qu'avec de l'affaiblissement des facultés, on constate encore des idées erronées, restes d'un délire antérieur plus actif. Ces mêmes faits se remarquent également chez les paralytiques généraux qui volent, parce que, en vertu de leurs conceptions ambitieuses, ils croient que ce dont ils s'emparent leur appartient. Je

n'ai pas sous la main d'exemple spécial de paralytiques se livrant à des vols par la raison que je viens de dire, bien qu'il me soit passé sous les yeux des faits témoignant de l'exactitude de ce que j'avance ici, mais j'ai recueilli plusieurs observations de déments amenés au vol par une idée délirante, et je demanderais la permission d'en rapporter deux des plus intéressantes.

On sait qu'il n'est pas rare de trouver chez les déments des idées ambitieuses, idées résultant le plus ordinairement d'un délire mégalo-maniacal antérieur, mais qui, bien qu'affaiblies par suite de la déchéance intellectuelle des sujets, ont encore assez de force pour imprimer aux actes des malades un cachet particulier. J'ai donné longtemps des soins à une dame qui présentait un semblable état. Placée dans un pensionnat d'asile public, elle était assez calme pour qu'on pût lui permettre, dans la ville qu'elle habitait, des promenades qu'elle faisait avec d'autres pensionnaires en compagnie d'une personne à la surveillance de laquelle ces aliénées étaient confiées. Lorsque cette malade passait devant l'étalage d'un magasin, elle prenait ce qui était à sa convenance

et s'en allait. On ne tardait guère à s'apercevoir de son action, et aux réclamations et aux reproches qu'on lui adressait : « Comment ! répondait-elle, je suis la reine, c'est bien, mes gens payeront » ; et on avait toutes les peines du monde à lui faire rendre ce dont elle s'était emparée. Un autre dément que j'ai rencontré dans une des maisons de santé de Lyon justifiait ses vols par une raison qui montrait bien aussi que son action avait un lien étroit avec les conceptions ambitieuses dont il était assiégé. Homme d'une grande intelligence, très érudit et d'une extrême distinction, il avait eu pendant longtemps une haute réputation, que justifiait une rare éloquence. Atteint de délire ambitieux et religieux, il s'imaginait être un second Messie. Devenu bientôt incurable et les facultés allant chez lui s'affaiblissant, bien que le délire demeurât toujours assez actif et conservât le même caractère, ce malade finit par voler, avec une persistance singulière, divers objets de toilette qu'il cachait et démarquait. Quand on lui demandait comment il avait pu se livrer à de pareils larcins, il répondait qu'il n'agissait ainsi que pour s'assurer de la réalité de sa mission, dans laquelle la non-décou-



verbe de ses vols devait nécessairement le confirmer. On a dit que l'on trouvait surtout des déments et des paralytiques parmi les aliénés qui sont amenés au vol par une idée délirante. Je dois cependant ajouter que les mégalomanes et certains persécutés sont également susceptibles, par suite de leurs convictions erronées, de revendications injustifiables, et peuvent être ainsi conduits à s'emparer de force de ce qui ne leur appartient pas. Il n'est même pas rare de voir ces malades se livrer à des actes de violence pour défendre ce dont ils se croient les propriétaires légitimes. Cela dit, je reviens aux vols reconnaissant pour cause l'insuffisance de l'esprit.

Ainsi que cela arrive chez le dément, on peut parfois reconnaître chez l'imbécile, comme unique raison des vols qu'il commet, la seule insuffisance de l'esprit. Dans ces cas, l'imbécile commet ces vols sans motif en quelque sorte. Mais il est plus fréquent encore de constater, dans les larcins de ce genre de malades, avec l'insuffisance intellectuelle, de la perversion des sentiments et des instincts, et parfois une véritable impulsion ; cependant cette perversion

des sentiments et ces impulsions sont tellement liées à l'insuffisance intellectuelle, ainsi que nous le dirons tout à l'heure, que les faits qu'elles se rencontrent, nous n'ont pas paru devoir être étudiés dans des paragraphes spéciaux que nous avons consacrés à ces déviations affectives, qui sont la note dominante de certains états, maladies que nous examinerons plus loin. Nous allons donc prendre l'imbécile avec son insuffisance intellectuelle, sa perversion des sentiments et ses impulsions, et montrer l'action de ces influences complexes dans les vols qu'il commet. Si, comme nous l'avons vu, la perversion des sentiments, perversion qui résulte de l'affaiblissement de l'esprit, peut conduire le dément au vol, cette même perversion se reconnaît bien plus souvent encore dans le même délit commis par les imbéciles. Et ici, en somme, la raison est la même, il s'agit toujours d'instincts plus puissants par manque de contre-poids et d'équilibre, à cette différence près que dans les premiers cas, l'équilibre a existé, que la vie morale a été autrefois d'une rectitude et d'une correction parfaites, tandis que chez l'imbécile les instincts mauvais dévelop-

prés dès l'origine aux dépens des facultés intellectuelles, ont toujours fait partie de l'être moral du sujet. Aussi bien, ces instincts dominent absolument l'imbécile et lui font mettre tout ce qu'il a de ruse, d'intelligence, j'oserais dire, au service de ses convoitises mauvaises. Il ne faut pas croire, en effet, que les imbéciles soient incapables de combinaisons, de ruse, de dissimulation et d'habileté. J'ai été longtemps sous les yeux d'un imbécile volant fréquemment, et qui était très difficile de surprendre, tant ses mesures étaient prises avec justesse. Toute sa vie, cet imbécile avait été porté au vol. Ne comprenant nullement la bassesse d'une telle action, il se faisait gloire de ses larcins, dans l'accomplissement desquels il mettait une sorte de dilettantisme. Arrêté, après avoir pris dans un marché des pommes, qu'il avait remplacées par des ordures dans le panier qui les contenait, il avait été conduit au commissaire de police et pendant son interrogatoire, avait soustrait les lunettes de ce fonctionnaire. Ce fait était un des exploits que l'imbécile dont je parle se plaisait à raconter. J'ai été encore à même d'observer, dans un des services à la tête desquels j'ai été placé, une jeune fille à

intelligence très limitée, qui avait également un penchant au vol extrêmement marqué. Tout ce qu'on oublait, elle s'en emparait, tout ce qui était à sa portée, était aussitôt pris par elle et caché. Rarement elle était découverte. Et ce qui prouve bien que c'était par une véritable perversion morale qu'elle accomplissait ces vols, c'est que, chez elle, cette même perversion s'accusait dans des directions différentes (1).

« S'il est difficile de ne pas voir dans les faits que je viens de citer une véritable perversion des sentiments liée à l'insuffisance de l'esprit, dans l'observation suivante que je demanderai la permission de résumer d'après un aliéniste éminent, M. le Dr Trélat, l'impulsion malade, également sous la dépendance de l'état mental insuffisant du sujet, est tout aussi évidente. On verra encore combien le malade dont je vais parler a dû déployer de ruse dans ses larcins, puisqu'il ne fut jamais découvert, bien que le nombre des objets qu'il avait dérobés fût considérable. L'individu dont il s'agit était

(1) Cette malheureuse prétendait que son père, homme de mœurs irréprochables, avait tenté de lui faire violence.

atteint non d'imbecillité absolue, mais d'infirmité mentale, et reconnu, par tous ceux qui étaient en relations avec lui, comme faible d'esprit. Cet homme, qui jouissait d'une certaine fortune qu'il administrait assez convenablement, ne se maria jamais. Il habitait Paris, où il avait trois domiciles assez éloignés les uns des autres, ce qu'il expliquait d'une façon assez plausible en disant qu'il allait souvent passer la soirée chez des amis, demeurant dans des quartiers différents, et n'aimait pas avoir à faire le soir une longue course, pour rentrer chez lui. Cet individu meurt subitement, et l'on trouve dans chacun de ses trois appartements une pièce entièrement remplie d'objets de toute sorte, linge, serviettes, mouchoirs, flambeaux, vases, lunettes, cannes, parapluies, tableaux, médaillons, couverts d'argent, montres, bijoux de toute espèce, qu'il avait dérobés dans les maisons qu'il fréquentait sans avoir jamais éveillé aucun soupçon.

Enfin, dans un certain nombre de cas, on ne trouve plus l'impulsion que nous venons de voir si nettement accusée; mais le malade ne comprend évidemment pas la portée de l'acte dont il se rend coupable; il juge mal son action,

dell'écriture, qu'il tient pour absolument simple et toute naturelle. Un des faits de ce genre qui m'a le plus frappé est celui qu'a raconté le Dr. Lutter, dans le mémoire que j'ai déjà mentionné. Le jeune homme dont il est question dans l'observation du savant aliéniste, avait reçu une instruction complète, mais était évidemment un insuffisant. Rempli d'idées ambitieuses que ne justifiait pas la portée de ses facultés, il avait renoncé à une situation convenable dans l'espérance de se faire un nom dans les lettres et d'arriver ainsi à la fortune. Il écrivait beaucoup et ne mettait pas en doute qu'un libraire n'éditât ses œuvres, dont il comptait tirer un grand profit. Cependant, et avant que cette bonne fortune, certaine pour lui, lui fût échue, il vole divers objets dans un magasin. On l'arrête, et il explique qu'il voulait faire quelques cadeaux à ses amis; il regarde le fait qui lui est reproché comme une misère et comprend à peine qu'on l'ait inquiété.

Si l'insuffisance de l'esprit est le phénomène prédominant que l'on ait à constater dans un certain nombre de vols commis par les aliénés, il est d'autres faits où l'on voit le même genre de délits relever bien évidemment, d'une fa-

con plus ou moins exclusive, de l'impulsion, qui est la cause immédiate de l'acte commis. Il n'est pas très rare de voir les malades se livrer au vol, par suite d'une impulsion, dans la manie simple, forme mentale, du reste, éminemment impulsive. Mais ici, l'impulsion au vol est fugace et mobile, comme toutes les autres impulsions que l'on constate chez les maniaques, dont toutes les impressions sont si variées et si constamment changeantes. C'est surtout dans les asiles que s'observent les vols commis par les maniaques, et il n'y a pas lieu dès lors de s'arrêter longuement sur le sujet qui nous occupe; il suffisait de mentionner l'existence dans la manie de cette virtualité malade et d'en indiquer le caractère.

Un autre genre de trouble mental, où l'on rencontre encore l'impulsion au vol (et qui amène assez souvent les malades qui en sont atteints devant les tribunaux, est la folie épileptique. C'est ordinairement après les crises que les vols des épileptiques sont commis; et il n'est pas rare que le malade ait perdu complètement le souvenir du fait qui lui est reproché.

J'ai eu dernièrement dans mon service un aliéné qui après une série d'attaques, se mit à

errer par la ville et fit une tentative de vol. A son arrivée à l'asile, il avait complètement oublié, et l'attaque qu'il avait eue, et l'acte qui lui était reproché. Chez les femmes, on trouve encore que les troubles de l'esprit et l'impulsion, qui en sont l'accompagnement, se produisent fréquemment à l'époque cataméniale. Un aliéniste éminent que j'ai déjà eu l'occasion de citer, M. le D<sup>r</sup> Lunier, a relevé plusieurs fois cette circonstance chez des malades qu'il a eu à examiner comme médecin légiste. Un des faits que mentionne ce savant médecin, intéressant au point de vue que je viens d'indiquer, offre encore cette particularité curieuse, qu'au moment où elle venait de voler des bas de femme dans un magasin, la malade s'était mise à parler comme si elle ne savait pas bien le français. Or, des recherches auxquelles se livra le médecin expert, il résulta, qu'outre les crises convulsives ou les vertiges auxquels elle était sujette, l'inculpée éprouvait, au moment de ses époques menstruelles, de véritables accès de folie avec hallucinations, et que, pendant ces accès, qui duraient quatre ou cinq jours, la malade ne savait ni ce qu'elle disait ni ce qu'elle faisait, et se mettait à parler alle-



mand, agissant et marchant, en quelque sorte, comme une somnambule. C'était pendant un de ces accès qu'elle s'était rendue coupable du vol qu'elle avait commis et dont elle était naturellement irresponsable. Dans l'observation que je viens de citer, on voit que la malade n'a aucune conscience de l'impulsion qu'elle a subie, et que c'est d'une façon pour ainsi dire automatique qu'elle accomplit les actes auxquels elle se livre pendant ses accès. Dans un autre fait, raconté par le même auteur et où une épileptique, atteinte de vertiges, avait volé des nattes et d'autres objets à l'étalage d'un coiffeur, la même inconscience des actes est également relevée. Cette circonstance mérite une attention toute particulière, car on la rencontre à peu près constamment dans les actes des épileptiques. Nous l'avons déjà constatée dans d'autres faits dangereux dont ces convulsifs sont susceptibles, et nous la retrouverons encore ailleurs.

Mais il est un fait particulièrement curieux qui a été signalé par M. Legrand du Sault (1); et que je dois noter ici. Cette particularité sin-

(1) *Etude médico-légale sur les épileptiques*, p. 36.

gulière, difficile à expliquer, se montre chez les épileptiques à accès incomplets. Un patient, après un accès incomplet d'épilepsie, revient tout à fait à lui, parle, va et vient, s'occupe de ses affaires, sans qu'on puisse noter la moindre altération des facultés. Un nouvel accès incomplet se produit et le malade, revenu de son attaque, a complètement perdu le souvenir de ce qu'il a fait entre ses deux crises; et cependant, pendant plusieurs heures, un jour, un jour et demi, la raison avait paru absolument intacte. Je n'ai, pour ma part, jamais observé d'amnésie de cette sorte; mais le savant médecin de Bicêtre cite, à l'appui de son allégation, une observation bien probante et que je demanderai la permission de résumer en quelques lignes. Il s'agit d'un tailleur qui, après un accès incomplet, se rendit à Neuilly et rentra chez lui, quelques heures après, avec des habits qu'il avait portés à l'essai. Une nouvelle crise se produit, et la raison revenue, le pauvre malade retourne dans la maison où il était allé et ne reste convaincu qu'il a déjà fait cette course assez longue, qu'en voyant sur les vêtements qu'il avait rapportés les corrections nécessaires exactement indiquées.

« Dans ce que j'ai dit jusqu'ici au sujet des vols des épileptiques, je n'ai point établi de distinction entre les malades ayant de grandes attaques, des accès incomplets ou de simples vertiges. C'est que, quelle que soit la forme du mal, il peut entraîner à un égal degré, et les actes les plus délirants, et l'irresponsabilité la plus absolue. J'ajouterai que si les phénomènes convulsifs de la crise épileptique sont tellement connus que leur description serait ici un véritable hors-d'œuvre, je crois nécessaire de parler, au moins brièvement, de l'attaque incomplète et du vertige.

L'accès incomplet, manifestation intermédiaire entre l'attaque convulsive franche et le vertige, consiste en des contractions involontaires de certains muscles de la face ou des membres et une sorte de déglutition automatique. Il n'y a ni cri ni chute initiale, et, à cette exception près, comme le dit très bien M. Legrand du Saulle, « l'accès incomplet représente fidèlement l'attaque réduite à ses symptômes initiaux. L'un est le diminutif de l'autre (1). » Il faut noter, en outre, que si, dans

(1) Ouvrage cité, p. 32.

L'attaque franche, les malades n'ont aucun souvenir de l'accident qu'ils ont éprouvé; dans l'accès incomplet les patients ont une conscience vague qu'il vient de leur arriver « quelque chose de douloureux et d'horrible, » et sont en proie à une anxiété extrême; s'essayant parfois à retracer ce qu'ils ont éprouvé, mais ne saisissant que des lambeaux de souvenir, qu'ils ne rendent que d'une façon inintelligible et confuse. Indiquons comme dernier trait de l'accès incomplet que le malade peut, pendant sa crise, prononcer des mots incohérents, — quelques monosyllabes indiquant une vive frayeur — ou le même mot un grand nombre de fois, ce qu'il fait avec une volubilité extrême. « Il s'arrête tout à coup, l'accès est fini. »

Le vertige, plus souvent décrit, demande à être étudié avec une attention d'autant plus grande que, dans sa constitution, en quelque sorte, entrent souvent les faits délictueux eux-mêmes pour lesquels l'épileptique pourra encourir les inculpations les plus graves. L'épileptique affecté de vertige au milieu de la santé la plus parfaite pâlit tout à coup, s'interrompt, garde les yeux fixes, reste immobile, pousse un soupir et achève ce qu'il disait sans se dou-

ter de ce qui vient de lui arriver. Les vertiges sont de courte durée, quelques secondes, pendant lesquelles il y a obnubilation complète de l'intelligence, le malade se livrant ensuite à des actes très variés suivant les sujets, mais souvent les mêmes à chaque attaque vertigineuse. J'ai connu un épileptique qui finit par avoir de grandes attaques, mais dont la maladie ne fut marquée, pendant longtemps, que par des vertiges. Au milieu d'une conversation, d'une promenade, ce malade pâlisait, prononçait des mots dépourvus de sens, se livrait à quelque geste inconvenant et en dehors de ses habitudes, entrait chez des inconnus, s'asseyait un moment et sortait : quelques instants avaient suffi à l'accomplissement de ces actes insolites, dont le vertigineux n'avait nulle conscience et ne conservait aucun souvenir. Dans le même ordre de faits, Trousseau (1) a raconté l'histoire d'un magistrat qui, en pleine audience, se lève de son siège et contre le mur même du prétoire satisfait un besoin naturel et se rassied. Le même auteur fait également mention d'un sa-

(1) TROUSSEAU. — *De la congestion cérébrale apoplectique dans ses rapports avec l'épilepsie* (Bull. de l'Acad. de Méd., t. XXVI).

vant qui, assis à sa table de travail, s'interrompt trois ou quatre fois dans un court espace de temps pour aller défaire son lit. On trouverait dans les auteurs qui se sont occupés de l'épilepsie un grand nombre d'exemples de ce genre, et je pourrais les multiplier ici ; je ne le ferai pas, me contentant de mentionner deux faits qui ont trait au sujet qui nous occupe par la nature spéciale des actes accomplis. L'un concerne une dame que M. Legrand du Saulle (1) a eu à examiner et qui avait volé à un étalage une paire de souliers, cela, sous les yeux du marchand. Arrêtée en flagrant délit, elle se trouble, balbutie, fond en larmes et rend les objets dérobés, sans songer, du reste, à excuser le fait qui lui est imputé et dont elle n'a ni souvenir ni conscience. L'autre a trait à un jeune peintre qui, après ses vertiges, descend chez son portier, s'empare du premier objet qui se trouve sous sa main et remonte aussitôt chez lui (2).

Une question plus délicate que celles dont nous venons de nous occuper est l'appréciation

(1) Ouvrage cité, p. 18.

(2) Même ouvrage, p. 22.

de certains faits délictueux accomplis par des épileptiques larvés, faits dans lesquels le vol se rencontre assez souvent. Il est nécessaire de connaître les observations qui ont été recueillies sur le sujet qui nous occupe, car il peut arriver que le médecin soit appelé à se prononcer sur la culpabilité d'individus que condamnent toutes les apparences et qui sont cependant de véritables malades. Ce qui guidera l'expert dans les cas de ce genre, c'est le caractère tout spécial des circonstances du fait et les allures de l'individu à qui sont reprochés des actes dont il n'a, en général, aucun souvenir. Ces circonstances, on a grande chance de les voir se reproduire toujours les mêmes et avec les mêmes particularités ; l'allure du malade, c'est celle d'un individu profondément surpris de ce qui lui arrive, qui ne nie pas et ne cherche à s'excuser en rien. « Il vient d'avoir sa maladie, dira-t-il quelquefois, et est très malheureux. »

M. Legrand du Saulle, qui a si bien étudié l'épilepsie, a cité un fait de ce genre qui me paraît pouvoir servir de type, et que je demanderai la permission de reproduire ici, au moins dans ses traits essentiels.

Un jeune homme intelligent, appartenant à une famille d'un rang très élevé, de goûts aristocratiques et d'habitudes mondaines, éprouve trois ou quatre fois par an une sensation particulière et toujours identique du côté de l'estomac ; il se sent envahi dans l'espace de quelques secondes par une sorte de vapeur et son intelligence se trouble aussitôt. Lorsqu'il recouvre sa lucidité, au bout de quelques heures, parfois d'un, deux ou trois jours, il est fort surpris de se trouver, harassé de fatigue, très loin de chez lui, en chemin de fer ou en prison, les vêtements en désordre, couvert de boue et de poussière, ne se souvenant de rien de ce qui a dû se passer et ayant dans les poches des porte-monnaie, des portefeuilles, des bijoux, des foulards, des porte-cigares, des canifs, des couteaux, des dentelles, des billets de banque, de l'or, des sous, des lettres, etc. Le malade ne se rappelle rien, et la famille interrogée déclare et établit que des faits identiques et tout aussi inexplicables se sont déjà produits, que X... a volé dans des foules, à la sortie des théâtres, à son cercle, sur des bateaux à vapeur, etc. Les habitudes du jeune homme, dans la vie ordinaire et alors qu'il est



maître de lui, démentent toute intention délictueuse. En même temps, l'absence complète de souvenir, l'*aura* auquel le malade est sujet, et la répétition constante des mêmes actes montrent avec évidence qu'il s'agit ici d'un épileptique larvé. Lorsque des faits de ce genre se produisent dans une famille, M. Legrand du Saulle conseille de les faire constater, à l'insu du malade, par une pièce presque officielle, parce que ces actes peuvent, doivent même parfois se répéter et que la précaution mentionnée est une garantie pour l'avenir et peut empêcher qu'un épileptique, digne des égards de la loi, subisse une peine infamante (1). On ne saurait certes donner un plus judicieux conseil.

Si l'impulsion est aussi inconsciente qu'irrésistible chez les épileptiques qui se livrent à des vols, à l'époque de leurs crises, voici des malades chez lesquels l'impulsion est également d'une vivacité extrême, d'une irrésistibilité absolue, au moins à un moment donné, mais qui ont une conscience plus ou moins nette de l'impulsion qu'elles subissent. Ces malades

(1) *Étude médico-légale sur les épileptiques*, p. 87.

sont les hystériques. Tous ceux qui ont été en rapport avec des hystériques savent combien chez elles la volonté réfléchie est faible, combien la libre détermination cérébrale, la froide décision, née d'un jugement arrêté, est rare. Tout, chez ces malades, porte le cachet de l'entraînement. Elles ne dominent pas leurs sentiments ni leurs instincts; elles sont dominées par eux. Comme je le répéterai ailleurs, leur névrose les mène.

Cela dit de l'hystérique en général, occupons-nous maintenant de la folle hystérique et des vols qu'elle est susceptible de commettre. Ces vols ne sont pas absolument rares; mais il est à remarquer que la plupart du temps les objets volés sont de peu de valeur. Une autre remarque que l'on peut faire encore en lisant les observations qui ont été recueillies sur le sujet qui nous occupe, c'est que, très fréquemment, les malades accusent elles-mêmes l'impulsion qu'elles ont subie, impulsion qui se présente parfois dans des circonstances singulières, comme il arriva pour la maniaque hystérique dont le D<sup>r</sup> Combes a rapporté l'observation et qui, une nuit, attendant son mari, eut tout à coup l'idée d'aller voler.

des poules; ce qu'elle fit en effet, vendant ensuite à vil prix le produit de son larcin, qu'elle raconta sans embarras à une de ses voisines. Une particularité que l'on doit relever encore dans les vols des hystériques et que nous avons notée à propos de l'impulsion homicide, c'est que, chez elles, il y a souvent lutte avant l'accomplissement du méfait, et que c'est la persistance, la ténacité de l'obsession, — obsession accompagnée souvent d'un état d'anxiété extrême — qui fait que la malade cède à son désir maladif. La circonstance que je signale, je l'ai déjà indiquée à propos des meurtres que les hystériques commettent parfois, et elle ne doit pas nous étonner, puisque dans les actes commis par les hystériques, il n'y a point inconscience, mais impulsion si vive, si obsédante que la résistance est impossible. Nous devons remarquer encore que souvent la malade n'a nul besoin des objets dont elle s'empare, et que le délit qui lui est reproché est le plus ordinairement en contradiction absolue avec ses habitudes antérieures. Je dis le plus ordinairement, car il arrive parfois que des actes du même genre se retrouvent dans les antécédents de l'hystérique, mais alors ils

sont les hystériques. Tous ceux qui ont été en rapport avec des hystériques savent combien chez elles la volonté réfléchie est faible; combien la libre détermination cérébrale, la froide décision, née d'un jugement arrêté, est rare. Tout, chez ces malades, porte le cachet de l'entraînement. Elles ne dominent pas leurs sentiments ni leurs instincts; elles sont dominées par eux. Comme je le répéterai ailleurs, leur névrose les mène.

Cela dit de l'hystérique en général, occupons-nous maintenant de la folle hystérique et des vols qu'elle est susceptible de commettre. Ces vols ne sont pas absolument rares; mais il est à remarquer que la plupart du temps les objets volés sont de peu de valeur. Une autre remarque que l'on peut faire encore en lisant les observations qui ont été recueillies sur le sujet qui nous occupe, c'est que, très fréquemment, les malades accusent elles-mêmes l'impulsion qu'elles ont subie, impulsion qui se présente parfois dans des circonstances singulières, comme il arriva pour la maniaque hystérique dont le D<sup>r</sup> Combes a rapporté l'observation et qui, une nuit, attendant son mari, eut tout à coup l'idée d'aller voler.

des poules; ce qu'elle fit en effet, vendant ensuite à vil prix le produit de son larcin, qu'elle raconta sans embarras à une de ses voisines. Une particularité que l'on doit relever encore dans les vols des hystériques et que nous avons notée à propos de l'impulsion au meurtre, c'est que, chez elles, il y a souvent lutte avant l'accomplissement du méfait et que c'est là persistance, la ténacité de l'obsession, — obsession accompagnée souvent d'un état d'anxiété extrême — qui fait que la malade cède à son désir maladif. La circonstance que je signale, je l'ai déjà indiquée à propos des meurtres que les hystériques commettent parfois, et elle ne doit pas nous étonner, puisque dans les actes commis par les hystériques, il n'y a point inconscience, mais impulsion si vive, si obsédante que la résistance est impossible. Nous devons remarquer encore que souvent la malade n'a nul besoin des objets dont elle s'empare, et que le délit qui lui est reproché est le plus ordinairement en contradiction absolue avec ses habitudes antérieures. Je dis le plus ordinairement, car il arrive parfois que des actes du même genre se retrouvent dans les antécédents de l'hystérique, mais alors ils

qui donnait au fait son véritable cachet, c'est que tout, dans l'allure du malade, revêtait le caractère si parfaitement reconnaissable de la folie hystérique : désir de produire l'étonnement, simulation de suicides, exagération de certains symptômes, idées de persécution et délire ambitieux; périodes d'excitation où certains phénomènes étaient le fait d'une exagération voulue. J'ajouterai que des accidents de chorée hystérique, constatés antérieurement par les médecins les plus expérimentés, ne pouvaient laisser aucune espèce de doute sur la nature d'une affection dont la lésion du sens moral était la note dominante.

Nous avons vu précédemment que certains états physiologiques, propres à la femme, coïncident souvent avec l'impulsion au vol que l'on remarque dans certaines affections. Il est une autre circonstance du même genre où nous retrouvons la même impulsion, mais cette fois en dehors de toute maladie apparente de l'esprit : je veux parler de la grossesse. Les impulsions auxquelles sont sujettes les femmes en état de grossesse sont d'observation commune. Elles sont de nature extrêmement variée. Le plus souvent elles

consistent en des désirs absolument inoffensifs, mais ; présentant presque toujours quelque chose de singulier et d'anormal. Plus fréquemment encore, ces impulsions, ces envies se traduisent par le besoin le plus insolite de mets bizarres, semblant indiquer une sorte de dépravation du goût, et la femme met à les satisfaire une ténacité que la surveillance la plus attentive ne parvient pas toujours à déjouer. Je n'insisterai pas davantage sur ces faits, que je n'ai mentionnés que pour montrer la coexistence fréquente avec la grossesse de véritables impulsions, évidemment sous la dépendance de cet état, et montrer le caractère d'irrésistibilité qui les distingue. Dans les cas dont je viens de parler, ce caractère de l'impulsion n'a qu'un intérêt purement spéculatif en quelque sorte ; mais quand il s'agit de vols commis, dans l'état de grossesse, on comprend tout ce qu'acquiert de valeur l'irrésistibilité du penchant.

La question de la responsabilité des femmes qui commettent des vols dans l'état de grossesse a été fréquemment soulevée et résolue diversement. Cependant, pour délicate qu'elle soit souvent dans les cas particuliers, la fré-

quence des tendances impulsives chez les femmes en état de grossesse et l'existence, bien dûment constatée, de vols commis sous l'influence de cet état, commandera toujours d'admettre la possibilité que la femme enceinte, accusée d'un larcin, ait pu subir les entraînements d'une mentalité spéciale, créée chez elle par les conditions physiologiques dans lesquelles elle se trouve. Et l'expert sera d'autant plus autorisé à voir dans le vol imputé à une femme enceinte le résultat d'une impulsion irrésistible, que le caractère insolite, l'inutilité du vol seront plus manifestes et que l'état de fortune et la moralité bien établie de l'inculpée offriront un plus frappant contraste avec l'acte incriminé. Lorsque l'on voit, par exemple, comme dans une observation citée par Marc, une femme occupant une haute position sociale, dérober chez un rôtisseur une volaille à peine retirée de la broche, il est difficile de ne pas reconnaître dans ce fait le résultat d'une appétence malade. En tous cas, on ne doit pas oublier que ces impulsions ont été fréquemment constatées, que l'observation en a établi d'une façon bien authentique la réalité et que, si on ne doit pas admettre d'une



façon banale une telle excuse, il serait souverainement injuste et contraire aux principes d'une science vraie de la rejeter de parti pris.

La question que nous venons d'étudier nous conduit à l'examen de faits d'une nature plus délicate. Nous y trouvons, en effet, l'impulsion entièrement isolée, n'ayant même plus pour support, si je puis me servir de cette expression, un état physiologique spécial, comme dans les cas que nous examinions tout à l'heure. Un assez grand nombre d'exemples de kleptomanie se trouvent dans les anciens auteurs et ont été fréquemment reproduits dans les différents traités de médecine légale. Racontés d'une façon très succincte et recueillis à une époque où la kleptomanie était la doctrine du jour, il est parfois assez difficile de démêler si on a affaire à de véritables kleptomane. Aussi bien ne rapporterai-je aucun de ces faits, préférant recourir à des observations plus modernes, où, par conséquent, l'appréciation des faits est entièrement conforme aux idées de la science psychiatrique actuelle. Tous les aliénistes s'accordent à considérer les faits de kleptomanie comme extrêmement rares, et encore, dans certaines circonstances, admettent-ils

qu'il n'est pas absolument certain que quelque autre désordre mental léger, difficile par suite à constater, n'ait coexisté avec l'impulsion au vol. Quoi qu'il en soit, il demeurerait toujours constant qu'il existe des cas où l'impulsion est le fait tellement prédominant, qu'il absorbe à lui seul l'attention. Mais, il y a plus, et ce que nous avons vu de l'existence bien certaine d'impulsions au meurtre parfaitement isolées, nous autorise à accepter la même perversion malade, ayant en quelque sorte une direction différente, le vol. Nous admettrons donc la kleptomanie ou l'impulsion isolée au vol, tout en constatant sa rareté, et nous exposerons quelques faits où l'isolement de l'impulsion ne nous paraît pouvoir être l'objet d'aucune espèce de doute. M. le D<sup>r</sup> Lunier a eu l'occasion d'examiner comme médecin expert deux kleptomane chez lesquelles l'impulsion au vol était parfaitement isolée. L'une de ces malades était la femme d'un haut fonctionnaire. Jeune encore, d'une grande distinction, intelligente et riche, M<sup>me</sup> X... ne pouvait, en quelque sorte, passer devant un magasin sans y prendre tantôt un objet, tantôt un autre, le plus souvent sans grande valeur et n'étant pour elle

d'aucune utilité. Quand le marchand s'approchait d'elle, elle tirait son porte-monnaie et payait ; parfois aussi, elle s'éloignait sans payer, et comme on la savait riche, on ne s'en inquiétait pas autrement et on attendait. Bientôt cependant des réclamations arrivèrent, le mari s'émut, fit accompagner sa femme et se contenta de renvoyer les objets qu'elle avait pris. Dès plaintes néanmoins ne tardèrent pas à être adressées au parquet. M<sup>me</sup> X..., poursuivie comme voleuse, et soumise à l'examen de l'éminent aliéniste à qui j'emprunte le résumé de ce fait intéressant, n'offrit d'autres symptômes morbides qu'une impulsion très nette à commettre des vols et dont l'évidence ne permettait pas d'hésitation sur l'irresponsabilité absolue de la malade. L'autre kleptomane, dont le même auteur a rapporté l'observation, était une jeune fille de douze à treize ans. Son père, bijoutier, s'apercevant que depuis quelque temps des petites cuillers d'argent disparaissaient constamment de son étalage, prévint la police qui ne tarda pas à découvrir que ces vols étaient commis par sa propre fille. Interrogée par l'expert, cette enfant avoua qu'elle ne pouvait passer devant la devanture du ma-

gasin de son père sans être entraînée irrésistiblement à prendre une petite cuiller et jamais autre chose. Elle ne vendait pas ces objets; mais les jetait dans les fosses d'aisances de la maison, où ils furent tous retrouvés sur ses indications (1).

Comme cela arrive assez souvent, ainsi que nous l'avons vu à propos des impulsions au vol liées à l'hystérie, dans les deux cas que nous venons de rapporter, les objets ont peu de valeur et ne sont d'aucun profit pour celles qui s'en emparent. C'est un besoin qui fait agir les malades, et le besoin satisfait, tout semble, au moins momentanément, rentrer dans l'ordre. C'est là un fait important sur lequel j'ai déjà insisté quand il a été question des hystériques et sur lequel j'insiste encore; car il est presque constant, et si parfois les kleptomanes font quelque usage des objets qu'ils ont dérobés, il y a dans la destination qu'ils affectent aux produits de leurs larcins quelque chose d'insolite, de bizarre qui est tout propre à frapper l'expert. J'ai été chargé autrefois par le juge d'instruction du Tribunal de Dijon d'examiner l'état mental

(1) LUNIER. — *Des vols aux étalages*, p. 5.

d'un jeune homme qui, après avoir commis toutes espèces de vols, accomplis parfois avec une habileté singulière, avait fini par se faire arrêter. Pièces d'étoffe, tableaux, gravures, coeurs pris dans les cimetières, chandeliers, porte-montres, etc., tout était bon pour cet adroit voleur. Mais il ne vendait rien. Il avait loué une chambre dans laquelle il avait réuni, ou plutôt entassé tous les objets soustraits, s'y rendait le soir, allumait toutes les bougies qu'il avait dérobées, et se perdait, pendant des heures entières, dans une sorte de béate contemplation de ce musée hétérogène. Comme il arrive si souvent dans les cas de folie impulsive, quelle que soit, du reste, la nature de l'acte commis, le malade dont il est ici question était un héréditaire.

## CHAPITRE V

LES ATTENTATS AUX MOEURS DANS  
LA FOLIE

Parmi les aliénés qui commettent des attentats aux mœurs, le genre de malades que l'on trouve le plus souvent en cause sont les imbéciles, les déments, les paralytiques, les épileptiques et certains héréditaires.

Il est très commun de rencontrer chez les imbéciles des tendances génésiques extrêmement prononcées, tendances qu'ils sont absolument incapables de réfréner et qui, si elles engendrent souvent simplement chez eux des habitudes honteuses, les rendent parfois pourtant éminemment dangereux. Beaucoup de tentatives de viols, d'outrages aux mœurs sont commis par ces sortes de malades. Leur faible intelligence ne leur permet pas de résister à leurs impulsions génitales; assez souvent même ils ne comprennent que très imparfaitement ce que les actes immoraux auxquels ils se sont livrés

peuvent avoir de répréhensible et de condamnable. J'ai eu l'occasion d'observer à l'asile de Dijon un imbécile qui avait commis un inceste avec sa sœur et qui n'appréciait évidemment en rien ce que son action avait de répugnant; il en parlait volontiers et se répandait, sur ce sujet, en plaisanteries ignobles. Le Dr Langlois, cité par M. Giraud (1), a constaté le fait d'un imbécile qui s'était livré, sur une petite fille, à des actes obscènes et avait été conduit à commettre cette action en entendant raconter à sa victime qu'un individu qu'elle avait rencontré avait voulu prendre avec elle des privautés de ce genre. Ce malheureux considérait ce qu'il avait fait comme la chose la plus simple du monde et avait promis à l'enfant de se marier, *quand elle aurait l'âge.*

Il n'est pas rare que les imbéciles emploient la force pour arriver à leurs fins, et on les voit parfois se prêter une mutuelle assistance dont on ne les croirait pas capables. Je signalerai, comme exemple de ce que j'avance ici, le fait de deux imbéciles qui, ayant surpris

(1) *Les attentats aux mœurs commis par les aliénés.*  
(*Annales médico-psychologiques*, 1884.)

une jeune fille dans un lieu isolé, se jetèrent tous deux sur elle sans même s'être concertés, s'en emparèrent de force et lui auraient fait subir les derniers outrages si des passants n'étaient accourus, qui arrachèrent cette pauvre enfant des mains de ces insensés. L'imbécile est, en effet, complètement dominé par son penchant, par son aveugle et brutal désir, qu'il cherche à assouvir à quelque prix que ce soit. Aussi, les actes du genre de ceux dont nous nous occupons ici, commis par les imbéciles, portent-ils assez fréquemment un cachet de violence et d'atrocité. Toute résistance irrite les imbéciles, et il leur arrive parfois de tuer, ou au moins de blesser la victime dont ils ne peuvent abuser. J'ai cité, au chapitre du meurtre, l'histoire d'un imbécile qui tua sa sœur parce que celle-ci résistait à ses désirs, et M. le Dr Giraud (1) a rapporté le fait d'un autre imbécile qui, lui aussi, frappa sa sœur d'un coup de couteau après l'avoir menacée de la tuer, pour avoir rencontré chez elle une semblable résistance. Les faits de ce genre

(1) *Les attentats aux mœurs commis par les aliénés.*  
(*Annales médico-psychologiques*, 1884.)



ne sont pas absolument rares et n'ont rien qui doive nous étonner; l'obtusion d'esprit de l'imbécile et la violence de ses instincts en rendent suffisamment compte et les expliquent parfaitement.

La plupart des attentats aux mœurs sont commis par des imbéciles hommes, les femmes atteintes de faiblesse d'esprit n'étant guère mêlées à des faits de ce genre que comme les victimes, trop habituelles, du reste, de ces sortes d'outrages. M. Tardieu (1) a cité cependant le cas d'une jeune fille, imbécile érotique, qui provoquait tous les hommes qu'elle rencontrait et les poursuivait jusqu'à ce qu'elle parvint à ses fins. Cette malheureuse, qui était d'une salacité extrême et qui obéissait à de vives impulsions, finit par être arrêtée. Déclarée irresponsable, elle fut enfermée dans une maison de correction, et l'on ne peut s'empêcher de regretter qu'une semblable malade n'ait pas été placée dans un asile.

Les penchants érotiques des imbéciles les conduisent parfois à des actes d'une nature

(1) *Etude médico-légale sur les attentats aux mœurs*, p. 6.

plus odieuse encore que ceux dont il vient d'être question, et où se décèle, d'une façon évidente, une véritable perversion des instincts. Parmi ces actes, je ne ferai que mentionner ici les habitudes contre nature que le médecin légiste peut avoir à relever, comme on le voit dans un des faits signalés par le D<sup>r</sup> Giraud, au milieu d'autres actes lubriques commis par ces sortes de malades, pour m'arrêter un peu plus longuement sur un attentat, heureusement rare, mais qu'on a parfois pourtant signalé chez les imbéciles : je veux parler de la profanation des cadavres. Ce n'est pas qu'une aussi horrible action ne puisse être accomplie avec la complète intégrité de la raison. Quelqu'humiliant que cela soit pour la nature humaine, il faut bien convenir de la possibilité du fait. Hérodote (1) raconte qu'en Égypte, on ne livrait, pour être embaumées, que trois et même quatre jours après leur mort, les femmes appartenant à une certaine classe ou possédant quelque beauté, depuis qu'un embaumeur avait été surpris par ses compagnons de travail

(1) *Histoires d'Hérodote*, trad. Larcher, *Euterpe*, t. II, § LXXXIX.

outrageant le corps d'une femme morte récemment; et à une époque plus rapprochée de nous, trois cas de cohabitation accomplie avec des mortes ont été relevés, deux avant la Révolution, un en 1849, du fait d'individus chez lesquels on ne pouvait soupçonner aucune aliénation d'esprit. Pour ce qui est des profanations accomplies par des imbéciles, l'exemple le mieux étudié que je connaisse est celui d'un malheureux dégénéré dont MM. Bedor et Morel ont raconté l'histoire (1). Cet individu, d'une intelligence extrêmement obtuse, enfant trouvé de l'hospice de Troyes, avait été placé dans une métairie. Ses penchants lubriques et dangereux, qui le portaient à attaquer toute femme qu'il rencontrait, les actes d'une salacité révoltante auxquels il se livrait, le firent bientôt ramener à l'hôpital de Troyes où on l'employa au service de la buanderie. Il se montrait calme, soumis, et s'occupait convenablement. Mais on s'aperçut bientôt qu'un attrait particulier lui faisait rechercher les plus sales garnitures de lit, les linges de corps imprégnés de la dernière sueur,

(1) MOREL. — *Considérations médico-légales sur un imbécile érotique convaincu de profanation de cadavres.*

et surtout les draps dans lesquels une femme venait de mourir. Le malheureux fou faisait tous ses efforts pour s'emparer de ces objets, ne fût-ce qu'un instant, et se délectait à leur odeur. Enfin, on acquit la conviction que dès qu'un cadavre de femme était descendu à l'amphithéâtre, cet imbécile s'y introduisait furtivement et se livrait aux plus honteux ébats.

A propos de cette observation, Morel a noté combien fréquemment chez les imbéciles de ce genre des périodes d'excitation maniaque se présentent de temps à autre, avec lesquelles coïncide une recrudescence des impulsions instinctives; comment encore un certain nombre de ces malades peuvent, avant l'évolution pubère, rester inoffensifs et devenir, après l'accomplissement de cette transformation physiologique, des êtres de la plus dangereuse espèce. Rien de plus vrai que cette remarque, qui ne saurait échapper à ceux qui vivent avec les aliénés d'une façon un peu suivie.

Mais ce n'est pas seulement chez l'imbécile que peut exister, d'une façon malade, la perversion des instincts, et particulièrement de

l'instinct sexuel. Une affaire tristement célèbre, et sur laquelle je reviendrai plus tard, l'affaire du sergent Bertrand (1), nous montre cet élément morbide accompagné de l'impulsion irrésistible s'accusant d'une façon absolument prédominante chez un individu ayant des facultés intellectuelles parfaitement développées. Le malheureux dont il est ici question avait à peine osé avouer aux débats les faits monstrueux de cohabitation avec des cadavres que l'accusation soupçonnait. Plus tard, il fit une sorte de confession complète de sa vie, et, dans un mémoire adressé à M. Marchal de Calvi, retraça, avec toutes leurs circonstances odieuses, les nombreux actes de ce genre auxquels il s'était livré. Outre que la perversion sexuelle s'accuse nettement dans les faits racontés par le triste héros de ces drames funèbres, on voit que chez cet aliéné l'impulsion n'était pas constante, mais revenait à des périodes indéterminées, et alors, se montrait absolument intolérable et irrésistible, s'accompagnant d'un

(1) Consulter l'intéressant mémoire de M. Lunier : *Examen médico-légal d'un cas de monomanie instinctive; affaire du sergent Bertrand*. — Paris, 1849.

malaise, d'une angoisse qui ne cessaient que lorsque le désir maladif était satisfait.

Dans les faits de ce genre, faits où l'on rencontre, avec une absolue irrésistibilité des actes, des périodes de rémission et des exacerbations revenant avec les mêmes caractères précédemment offerts, l'hérédité est souvent en cause. Morel (1) a raconté l'histoire d'un malheureux instinctif qui fut arrêté et mis en prison pour avoir été surpris plusieurs fois et au même endroit — où il revenait comme fatalement — se livrant sur lui-même aux plus honteux abus, auxquels se joignaient des faits indiquant une aberration instinctive plus grande encore et que ma plume se refuse à retracer ici. Soumis à l'examen de l'éminent aliéniste dont je viens de parler, cet individu fut reconnu atteint de folie instinctive avec tous les caractères qui distinguent cette affection : irrésistibilité des impulsions, rémittences, et accès offrant les mêmes particularités délirantes. Or, Morel n'hésite pas à rattacher l'état maladif que lui a offert ce patient, qu'il ne put, du reste, faire absoudre, à des tendances

(1) *De la folie héréditaire, etc.*, 1860.

morbides héréditaires. Les aberrations maladiques de Bertrand avaient vraisemblablement la même origine : en effet, un des parents de ce malheureux était aliéné.

Depuis quelque temps, les perversions génitales maladiques ont été l'objet du plus sérieux examen, soit qu'il s'agisse d'une interversion du penchant sexuel ou bien d'anomalies de nature plus étrange encore. Westphal, Gock, Magnan, Savage, P. Moreau de Tours, ont publié, sur ce sujet, des faits extrêmement intéressants, et dont je demanderai de citer ici quelques exemples. Westphal et Gock parlent de deux jeunes filles qui ne se sentaient attirées que par les personnes de leur sexe. Aucun homme ne leur avait jamais inspiré de sentiment d'aucune sorte ; mais à la vue d'une femme, elles étaient émues, et éprouvaient alors les impressions sensuelles les moins équivoques. Magnan a consigné dans les *Annales* (1) le cas extrêmement curieux d'un professeur de faculté qui se sentait un vif attrait pour les hommes véritablement beaux, qui se plaisait à leur être agréable, mais dont

(1) *Annales médico-psych.*, 7<sup>e</sup> série, t. 1, p. 459.

l'esprit, je me hâte de l'ajouter, ne se laissait point envahir par d'odieux et condamnables désirs. Enfin, dernièrement M. Foville racontait (1), d'après le Dr Savage, l'histoire d'un employé de commerce, âgé de vingt-huit ans, qui, lui aussi, se sentait pour les hommes la plus vive inclination. Ce malheureux déplorait ce penchant auquel il n'avait jamais cédé, et qui se produisait surtout lorsqu'il voyait des individus grands et bien faits. Il avait tout essayé pour se débarrasser de cette tyrannique passion qu'il détestait, et n'avait pu y parvenir.

Mais, comme je le disais tout à l'heure, la perversion malade est parfois marquée au cachet d'une bizarrerie plus grande encore que cette horrible inversion du penchant génital. Il est des névrosiques chez lesquels l'excitation sexuelle n'est amenée que par les circonstances les plus étranges et les plus insolites. Un individu dont M. Magnan (2) a publié l'observation éprouvait de l'excitation chaque fois qu'il voyait un vieillard ou une vieille servante

(1) *Annales médico-psych.*, 7<sup>e</sup> série, t. 1, p. 363.

(2) *Ibid.*, p. 462.



coiffés d'un bonnet de nuit. S'étant marié vers l'âge de trente-deux ans, il ne put vaincre l'état de froideur dans lequel le laissait sa jeune femme qu'en évoquant la grotesque image de la vieille servante au bonnet de nuit. J'ajouterai que tout récemment encore, le très distingué professeur de médecine légale de la Faculté de Lyon, M. le D<sup>r</sup> Lacassagne, me citait le fait intéressant d'un homme de mœurs et d'habitudes honnêtes, dont les appétences sensuelles ne s'éveillaient que lorsqu'il assistait à un enterrement. Et ces anomalies ne sont peut-être pas aussi rares, en somme, qu'on serait tenté de le croire, puisque les romanciers les ont parfois relevées et décrites. Nous trouvons, en effet, dans une des nouvelles d'un poète qui se plaisait particulièrement à la description du côté étrange de la nature humaine, une allusion à un penchant de cette sorte, penchant qui se traduit, dans le cas spécial dont je parle, par l'insolite désir, exprimé par l'héroïne, très vulgaire du reste, du roman, de voir un jeune médecin qu'elle aime la venir visiter revêtu de son tablier d'hôpital *avec un peu de sang dessus*.

Les hystériques offrent-elles souvent des

impulsions instinctives les portant à des actes obscènes, à des faits répréhensibles au point de vue de la morale ? On a certainement beaucoup exagéré cette disposition malade chez les hystériques. Dans le langage courant, hystérie et érotisme sont employés comme si ces termes étaient exactement synonymes, et les appétits sexuels de la femme hystérique sont devenus un fait banal, un lieu commun de plaidoyer. Cette tendance des hystériques est beaucoup plus rare qu'on ne le croit en général. Elle existe pourtant parfois et, pour ma part, j'ai connu une dame atteinte de manie hystérique, à forme franchement intermittente, et qui, dans ses périodes d'excitation, se montrait extrêmement provocante; dans l'intervalle de ses crises, c'était cependant la femme la plus convenable et la plus réservée qu'il fût possible de rencontrer. Et pour parler de manifestations plus graves des tendances dont nous nous occupons en ce moment, je rappellerai que M. Trélat (1) a raconté l'histoire d'une jeune fille manifestement hystérique qui avait fait à son père des propositions révoltantes.

(1) *La folie lucide*, p. 43.

Internée à la Salpêtrière, elle écrivait des lettres d'une passion enflammée à une des filles du service dans lequel elle était placée.

Mais, je le répète, les hystériques ne présentent qu'assez rarement des impulsions érotiques proprement dites, et il est beaucoup plus commun de rencontrer chez elles une tendance malade qui les entraîne à des manifestations sentimentales bizarres et exagérées, où le besoin des satisfactions sensuelles ne saurait guère être mis en cause.

Si les manifestations érotiques sont relativement peu fréquentes chez les hystériques, il est une classe de malades que l'on confond souvent avec elles et qui, en vertu d'impulsions génitales extrêmement vives et laissant la raison en apparence intacte, se livrent aux actes les plus scandaleux, sans qu'il soit possible de réprimer en rien leurs écarts, sans qu'elles aient le moindre remords des faits honteux qui leur sont reprochés : ces malades sont les nymphomanes. La femme atteinte de nymphomanie « n'est plus maîtresse d'elle-même, dit M. Tardieu. Son maintien, ses paroles, ses gestes expriment publiquement les idées qui l'obsèdent. La vue d'un homme exalte ses dé-

sirs et provoque chez elle des sensations voluptueuses. Au mépris des principes et des habitudes d'honnêteté les plus invétérées, des sentiments religieux les plus sincères, la malade se livre au premier venu, recherche même souvent les embrassements des personnes de son sexe ; on en voit, enfin, abandonner parents, famille et aller demander à la prostitution un remède encore impuissant à la triste fureur qui domine leurs sens et leur raison. Quelques-unes, honteuses de leurs propres excès, se réfugient dans le suicide ; d'autres succombent, épuisées par les horribles transports de paroxysmes furieux, auxquels succèdent un abattement et une prostration dont elles ne peuvent se relever (1). » Il est impossible de tracer un portrait plus vrai, plus saisissant de la nymphomane, et personne ne saurait méconnaître des traits si nettement accusés. Je crois utile néanmoins de mentionner quelques exemples des désordres auxquels peuvent être entraînées ces sortes de malades, exemples que j'emprunterai à la *Folie lucide* de Trélat.

Une des malades dont parle cet aliéniste

(1) TARDIEU. — *Etude médico-légale sur la folie*, p. 162.

éminent, et qui appartenait à une famille occupant une haute position sociale, offrait de tels désirs insatiables et s'était livrée à de tels déportements que, pour éviter de nouveaux scandales, on l'avait reléguée à la campagne. Là, sa vie ne fut pas moins désordonnée. Elle pervertissait tout ce qui l'approchait : fermiers, domestiques, porchers et palefreniers, peu lui importait, pourvu qu'elle pût, chaque jour et presque à chaque heure, non satisfaire, mais apaiser ses lubriques désirs. Une telle existence avait vieilli prématurément cette pauvre insensée qui, ayant trente-six ans à peine, paraissait en avoir cinquante. Une autre aliénée, dont le même auteur raconte l'histoire, était une jeune femme appartenant à une honorable famille et qui, mariée à un banquier qui l'adorait, s'était livrée, dès la première année de son mariage, aux commis de son mari. Ce n'étaient pas les commis qui l'avaient séduite, c'était elle qui avait séduit les commis, et, dans ses entraînements impudiques, elle ne prenait aucune précaution contre la publicité de ses débordements. Elle se laissait surprendre à embrasser ses amants, et alors, elle se mettait à rire, n'éprouvant aucun embarras.

Enfin, le plus triste tableau qu'ait retracé, dans ce genre de drames morbides, le savant médecin de la Salpêtrière est celui de la vie d'une femme qui, avec les apparences d'une tenue modeste, se livra pendant toute son existence aux plus horribles excès. Séduisant tout ce qu'elle rencontrait, tout ce qui avait le malheur de l'approcher, cherchant à corrompre des enfants et y parvenant, cette malheureuse avait fini, la vieillesse venue, par demander la satisfaction de ses honteux désirs à des amants mercenaires, et épuisait ses forces à un travail acharné dont elle consacrait le prix aux exigences des misérables qui lui servaient à apaiser ses indomptables et séniles ardeurs. Les déments se rendent assez souvent coupables de faits répréhensibles au point de vue de la moralité publique, et cela en vertu de la faiblesse de leurs facultés, par une sorte de distraction : demeurant indécemment découverts, par exemple, sans s'apercevoir de l'état dans lequel ils se trouvent, se livrant en public à des actes pour lesquels toute personne sensée ne manquerait pas de s'isoler. Nous n'insisterons pas sur ces faits qui sont d'une appréciation facile et dont la justice a rarement

à connaître. Mais il arrive encore d'avoir à constater chez le dément une véritable perversion morale pouvant entraîner des conséquences beaucoup plus graves. Il ne s'agit plus alors d'actes reconnaissant pour cause le seul affaiblissement des facultés et ayant ce caractère de distraction malade dont je parlais tout à l'heure ; c'est à un penchant morbide qu'obéit le dément, et les actions dont il se rend coupable sont évidemment voulues.

Que la perversion morale dont nous nous occupons ici puisse se produire dans la démence consécutive aux diverses affections mentales, c'est ce qui n'est pas douteux, et il n'est guère de médecin d'asile qui n'ait eu à en constater des exemples. Mais cette perversion spéciale est surtout relativement fréquente dans la démence sénile et dans la démence organique, la première amenée par les progrès de l'âge, la seconde par diverses lésions cérébrales dont l'hémorragie est la plus ordinaire. J'ai eu pendant plusieurs années, dans mon service à l'asile de Bron, un dément organique qui avait été interné à la suite de faits d'immoralité qui avaient rendu impossible un plus long séjour au milieu de sa

famille. Cet homme, déjà âgé, avait une fille jeune et assez jolie. Chaque jour et plusieurs fois par jour, ce vieillard se livrait sur sa fille à des investigations intimes ayant pour but de s'assurer de sa sagesse. Il s'agissait là, bien évidemment, d'une curiosité malsaine et de nature maladive. Le but accusé par le malade n'était qu'un prétexte et, en tous cas, ne fut pas rempli. La jeune fille, soumise par son père en démence aux dangereuses constatations que j'ai dites, eut à dix-sept ans un enfant naturel et finit par la prostitution clandestine.

J'ai également donné des soins à un autre vieillard atteint aussi de démence organique et chez lequel se constatait une perversion morale aussi nettement accusée. Vivant chez un de ses enfants, il se livrait vis-à-vis de ses petites filles à des attouchements obscènes, aux curiosités les plus indiscrettes et les plus condamnables ; il avait fini même par proposer à une de ses filles de partager son lit. Cet aliéné, qui n'a jamais bien compris ce que sa conduite avait de répréhensible, était encore irrésistiblement entraîné. Un malade enfin, que j'ai eu à examiner dans une des maisons



de santé de Lyon, avait vu, à la suite d'une hémorragie cérébrale, son caractère moral absolument changé. Autrefois d'une réserve et d'une convenance parfaites, il en était arrivé à mener une vie désordonnée et presque crapuleuse, se commettant avec des gens de toute espèce, habitant un appartement sordide, ayant des liaisons avec des femmes absolument abjectes. Le sens moral chez ce malade, que tourmentaient, malgré son âge déjà avancé, de très vifs désirs génésiques, était à ce point perverti qu'il en était venu à demander à une de ses filles de vivre maritalement avec lui et à lui proposer d'exploiter sa jeunesse et sa beauté. Si j'ajoute que cet homme appartenait à une classe élevée de la société et qu'il avait joui longtemps d'une considération méritée, j'aurai fait comprendre à quel degré de perversion morale il était parvenu, perversion qui s'était seulement manifestée, et cela d'une façon évidente, après l'attaque d'apoplexie qui l'avait frappé.

Une affection enfin où il n'est pas très rare non plus de voir ceux qui en sont atteints se livrer à des actes offensants pour la moralité publique, est la paralysie générale à la première

période. La persuasion où sont parfois les paralytiques de la vigueur de leur tempérament, de l'énergie de leur puissance génésique, peut les porter aux actes les plus regrettables. Je n'ai pas besoin de dire que, la plupart du temps, la réalité ne répond en rien à l'exagération de leurs prétentions, bien que parfois cependant certains malades soient capables de commettre des excès génésiques de tout point regrettables; mais, alors même qu'il ne s'agirait que d'une bonne opinion absolument ambitieuse, la conviction erronée que les paralytiques ont de leur vigueur illusoire peut encore les porter aux plus folles entreprises.

M. Lassègue a décrit sous le nom d'*exhibitionnistes* des malades qui, en public, devant des femmes, des enfants, se découvrent d'une façon indécente, et se livrent encore à des actes qui les font fréquemment arrêter et conduire devant les tribunaux. Il ne faudrait pas se tromper au sujet du nom sous lequel ces malades ont été désignés, et voir là le résultat d'une folie particulière. Ce serait retomber dans les errements contre lesquels nous nous sommes si fréquemment élevé dans ce livre, et

qui ont amené, à propos de la monomanie homicide, une si regrettable confusion dans des cas essentiellement distincts. Aussi bien, ne nous servons-nous du mot employé par M. Lassègue que comme d'une rubrique commode pour classer des faits de même ordre, nous proposant, du reste, d'élargir le cadre qui les renferme, en donnant à l'expression « exhibitionnistes » toute l'étendue qu'elle comporte au point de vue étymologique.

Les exhibitionnistes peuvent, comme je l'ai dit tout à l'heure, appartenir à des classes malades diverses, et leurs actions dépendre d'éléments délirants essentiellement distincts.

Les épileptiques commettent assez souvent des actes du genre de ceux dont nous nous occupons ici. Après un simple vertige, ces malades restent troublés pendant quelques instants, comme étonnés ou demi-hébétés; balbutient quelques mots incohérents ou orduriers, font des gestes choquants, déboutonnent leurs vêtements et se découvrent indécemment. Un malade, voyageant dans un wagon de première classe, se lève tout à coup, vide toutes ses poches, dépose sa montre dans son chapeau, jette ses lunettes par la portière et se

met à uriner sur les genoux d'une petite fille ; il se rassied, enfin, sans rien comprendre à l'indignation des voyageurs. Une jeune personne de vingt-trois ans, d'une éducation distinguée, profère quelques paroles lubriques, toujours les mêmes, puis relève ses jupes, se livre à des gestes cyniques et cherche à déchirer le pantalon fermé qu'elle porte toujours. Un militaire, également vertigineux, s'était fait arrêter plusieurs fois pour avoir mis ses organes à nu. Thouvenot, cet épileptique qui tua une bonne sous l'influence d'une impulsion irrésistible, longtemps déjà avant ce triste drame, chez un libraire où il était placé, avait, devant une petite fille, découvert ses organes et satisfait un besoin naturel. Congédié aussitôt, il ne s'était jamais souvenu de l'acte qui avait motivé son renvoi. Enfin, M. Lassègue (1) a rapporté l'histoire d'un officier supérieur, d'un esprit élevé et d'habitudes correctes, qui, atteint d'épilepsie, allait se placer tous les deux jours devant la grille d'une maison où habitaient des jeunes filles, et là, après avoir déposé sa canne, toujours au même endroit, se

(1) *Les exhibitionnistes. (Gaz. des Hôp., 1877.)*

découvrait d'une façon indécente. Au bout de quelques minutes, il reboutonnait son pantalon, reprenait sa canne et continuait sa promenade.

D'autres malades auxquels on peut encore reprocher des faits de ce genre sont les fous instinctifs. J'ai cité plus haut un rapport publié par Morel relatant une observation qui pourrait rentrer dans les cas que nous examinons ici. Mais il est certain que les déments, et surtout les déments organiques ou séniles, sont, avec les imbéciles, plus que toutes les autres sortes de malades, susceptibles de manifestations indécentes, où l'insuffisance de l'esprit et la perversion morale malade peuvent également être mises en cause. J'ai eu bien des fois, dans le cours de ma carrière, l'occasion de constater chez des déments des exhibitions lascives accompagnées de paroles grossières en rapport avec l'acte auquel ils se livraient. Il n'est pas non plus d'aliéniste qui n'ait été obligé de faire surveiller attentivement des imbéciles, que leur faiblesse intellectuelle et leurs penchants mauvais portaient à commettre les actions les plus répugnantes.

Les paralytiques généraux, à la première

période de leur maladie, se rendent encore assez fréquemment coupables d'actes semblables. Dernièrement encore j'ai dû faire un rapport médico-légal sur un individu qui avait découvert ses organes devant des femmes à qui il adressait, en même temps, des paroles provocantes, et chez lequel une parole embarrassée, des phénomènes congestifs, de l'inégalité pupillaire et de l'affaiblissement de la puissance musculaire indiquaient la nature malade de l'action qu'il avait commise. Il ne s'agissait pas là d'une de ces exhibitions où la faiblesse de l'intelligence doit être uniquement invoquée, mais d'une de ces impulsions par perversion morale malade dont les paralytiques généraux, comme les déments organiques, offrent plus d'un exemple. Plus tard, quand la maladie a marché, que les facultés sont absolument abolies, les actes de simple indécence sont encore fréquents chez ces sortes de patients; mais c'est alors d'une façon inconsciente que ces faits se produisent, comme nous avons vu qu'il arrivait pour certains déments. Si pourtant quelque intention érotique pouvait être soupçonnée, on verrait facilement que le penchant auquel obéit le malade

est faible, mobile, en quelque sorte, et participe de l'affaïssement de toutes les manifestations psychiques.

Je ne voudrais pas clore le paragraphe que je consacre ici aux manifestations érotiques dont les paralyés généraux sont susceptibles, sans indiquer une cause très spéciale qui entraîne encore ces aliénés à des exhibitions indécentes: je veux parler des idées délirantes de beauté, de perfection, de force, que l'on rencontre assez souvent chez eux, et dont ils sont toujours prêts à fournir la preuve, hélas! absolument insuffisante pour convaincre les esprits les plus favorablement prévenus. J'ai eu longtemps, dans mon service, un pauvre paralytique borgne, malingre, aux formes les plus grêles, qui se découvrait à chaque instant pour montrer la beauté de ses membres, les lignes sculpturales de son corps, une poitrine dont un peintre eût rêvé. Un autre paralytique, qui fit également à l'asile de Bron un assez long séjour, offrait la même conviction délirante et se livrait aux mêmes pratiques. Enfin, j'ai eu l'occasion d'observer un malade atteint de périencéphalite diffuse à la première période, qui apporta, dans une exhibition du

genre de celles dont nous nous occupons ici, une sorte d'intention théâtrale bien en rapport avec le délire dont il était atteint. Ce malade vivait dans sa famille. Il ferma les volets de sa chambre, y transporta tous les candélabres, lampes, lustres, qu'il put trouver, alluma les lampes et un nombre considérable de bougies, et, quand il se fut mis absolument nu, il sonna la femme de chambre pour que celle-ci allât avertir sa maîtresse, qui ne pouvait manquer d'éprouver un sentiment d'admiration pour des formes d'une pureté que les œuvres de la statuaire antique pouvaient seules égaler. Je terminerai ce que j'ai à dire sur les exhibitionnistes en mentionnant ce fait que quelques mégalomanes non paralytiques peuvent être portés à se mettre nus en vertu d'une idée délirante. J'ai connu une dame, atteinte de délire ambitieux, qui se croyait la femme du soleil. Chaque fois que le soleil brillait, cette pauvre malade se dépouillait de tous ses vêtements pour recevoir, disait-elle, les caresses de son époux céleste.

On a pu remarquer que les délires maniaques ne nous ont fourni, dans ce qui précède, aucune observation. Ce n'est pas cependant que



certains maniaques ne présentent parfois, dans leur délire, des manifestations érotiques. Mais ces manifestations se perdent, en quelque sorte, dans l'ensemble complexe des autres phénomènes délirants, et l'agitation habituelle des patients, qui amène rapidement leur internement, ne permet guère l'intervention du médecin légiste pour le cas spécial qui nous occupe. Aussi bien, la simple indication de la possibilité chez le maniaque d'exhibitions indécentes ou d'actes absolument contraires à la pudeur et relevant absolument de la maladie, me paraît suffire ici.

Il ne me reste plus, pour achever ce que j'ai à dire sur les attentats aux mœurs dans la folie, qu'à parler d'une observation rapportée par M. Billod (1) et qui montre que certains aliénés peuvent être conduits à des actes répréhensibles au point de vue de la morale, par les convictions délirantes les plus singulières. Cette observation a trait à un nommé X... que ses fonctions de secrétaire de mairie mettaient en rapports habituels avec un homme occupant une position sociale élevée, marié à une femme

(1) *Société médico-psychologique, Annales, 1876.*

distinguée et père de plusieurs petites filles. Le pauvre secrétaire s'imagina que la personne dont je viens de parler était désireuse d'avoir un fils, que sa femme pouvait seulement lui donner par sa propre intervention. Pénétré de cette idée, X... voyait dans toutes les marques d'intérêt de M. de \*\*\*, une invitation discrète à lui rendre le singulier service ci-dessus mentionné. La présence fortuite d'un petit garçon qui courait en folâtrant était une manière de lui donner à entendre ce qu'il avait à faire ; un mot dit par hasard, une allusion au service désiré. Des femmes qui passaient en relevant le bas de leurs robes, des nourrices portant des enfants dans leurs bras lui semblaient des invitations tout à la fois détournées et pressantes. Aussi bien, un jour, X... se présente chez M<sup>me</sup> de \*\*\* et, après quelque hésitation, explique le but de sa visite, fait part à cette dame des prétendues intentions de son mari, et finit par se porter aux actes les plus offensants pour la pudeur d'une honnête femme. J'ai à peine besoin d'ajouter que X... ne tarda pas à être interné.

---

## CHAPITRE VI

## AUTRES CRIMES ET DÉLITS

Nous avons parlé plus haut du crime du sergent Bertrand, que nous avons examiné simplement au point de vue des actes de profanation impudique auxquels se livrait cet individu sur les corps des femmes qu'il parvenait à déterrer. Mais ce penchant odieux n'existait pas seul chez ce malheureux qui éprouvait un plaisir aussi étrange que monstrueux à frapper les cadavres, à les déchirer, à les mutiler. Le récit fait par Bertrand de quelques-unes de ces mutilations est particulièrement instructif, et nous en extrairons quelques passages.

C'est à Bléré, petite ville des environs de Tours, que Bertrand commit la première violation de sépulture. « Etant allé me promener dans la campagne avec un de mes amis, écrit-il dans le manuscrit laissé à M. le D<sup>r</sup> Marchal, la curiosité me fit entrer dans un cimetière qui se trouvait près de la route. Une personne

avait été enterrée la veille. Les fossoyeurs, d'après ce qui m'a été dit le lendemain, ayant été surpris par la pluie, n'avaient pu achever de remplir la fosse et avaient de plus laissé leurs outils à côté. *A cette vue, les idées les plus noires me vinrent ; j'eus un violent mal de tête ; mon cœur battit avec force ; je ne me possédais plus.* Je prétextai un motif pour rentrer de suite en ville. M'étant débarrassé de mon camarade, je retournai au cimetière, et sans faire attention aux ouvriers qui travaillaient dans les vignes qui touchaient au cimetière, je saisis une pelle et je me mis à creuser avec une activité dont j'aurais été incapable dans tout autre moment. Déjà, j'avais retiré le corps mort. Ne me trouvant muni d'aucun instrument tranchant pour le mutiler, je commençai à le frapper avec la pelle que je tenais à la main avec une rage que je ne puis encore m'expliquer (1). » Ailleurs, ce malheureux écrit encore au sujet des corps de femmes qu'il avait déterrés au cimetière de Montparnasse : « Après avoir assouvi ma passion brutale sur leurs cadavres,

(1) TARDIEU. — *Etude médico-légale sur les attentats aux mœurs*, p. 115.

leur avoir ouvert le ventre et en avoir retiré les entrailles, je leur fendis la bouche, je leur coupai les membres, je leur lacérai le corps dans tous les sens, ce qui ne m'était pas encore arrivé. Ma fureur ne fut pas satisfaite après ces actes horribles : je saisis les membres coupés, je me mis à les tordre, à jouer avec, comme un chat avec sa proie ; j'aurais voulu pouvoir les anéantir (1). »

Il est difficile de ne pas voir dans tous ces actes atroces le résultat d'une impulsion malade. Tout dans cet horrible récit porte le cachet de la folie impulsive avec perversion des instincts. On voit l'impulsion revenir par accès ; elle est obsédante, insurmontable ; elle pousse celui qui l'éprouve à satisfaire son désir dépravé, au péril même de sa vie. On sait, en effet, que des hommes armés veillaient dans les cimetières et qu'une machine infernale avait été dressée pour atteindre ce violateur de cadavres. Bertrand, qui n'ignorait pas les mesures qui avaient été prises, qui faillit plusieurs fois être tué, n'est en rien arrêté dans ses expéditions nocturnes par le

(1) Même ouvrage, p. 119.

péril qu'il sait courir : l'impulsion se déclare, il faut qu'il y cède. « Quand le mal s'emparait de moi, lit-on dans le manuscrit publié par M. Tardieu, à midi comme à minuit, il fallait que je marche, il m'était impossible d'ajourner (1) » ; et s'il n'a pas d'outils à sa disposition, c'est avec les mains que Bertrand creuse la terre, se déchirant les ongles, se blessant, s'ensanglantant les doigts. Mais, outre que l'impulsion irrésistible est manifeste, il y a ici un autre élément morbide qui s'accuse d'une façon aussi évidente, c'est la perversion des instincts que l'on rencontre assez souvent, du reste, chez les impulsifs et qui s'offre dans le cas présent sous un double aspect : désir de destruction ayant uniquement les cadavres pour objet ; penchant érotique ne trouvant sa satisfaction monstrueuse qu'en présence et avec l'attouchement des cadavres. Rappelons qu'il y avait dans la famille de Bertrand une tare malade : Bertrand était un héréditaire ; ce que, du reste, la nature des accidents éprouvés par ce malheureux pouvait faire soupçonner tout d'abord.

La perversion des instincts que nous venons

(1) Même ouvrage, p. 120.

de relever chez le sergent Bertrand, nous amène à nous occuper d'une autre perversion instinctive non moins atroce et dont la médecine a eu à enregistrer quelques cas, heureusement assez rares : je veux parler de l'anthropophagie, dont je dirai quelques mots ici. Cette horrible aberration malade qui a poussé quelques individus à se repaître de chair humaine, à sucer le sang de leurs victimes, nous la retrouvons dans la vie inconsciente de l'homme, pendant le sommeil. En quelques pays et à certaines époques, nous voyons en effet, par l'effet de légendes répandues et acceptées, des malheureux s'imaginer qu'ils vont pendant la nuit se repaître de cadavres, se nourrir de sang humain. « En Malaquie, dit un écrivain célèbre, il n'y a guère de hameau où l'on ne compte plusieurs *vukodlacks*, et il y en a certains où le *vukodlack* se retrouve dans toutes les familles, comme le *sain* ou le *crétin* des vallées alpines. Ici, la maladie n'est pas compliquée par une infirmité dégradante qui altère le principe même de la raison dans ses facultés les plus vulgaires. Le *vukodlack* subit toute l'horreur de sa perception, il la redoute et la déteste ; il se débat contre elle avec

fureur ; il recourt, pour s'y soustraire, aux remèdes de la médecine, aux prières de la religion, à la section d'un muscle, à l'amputation d'une jambe, au suicide quelquefois ; il exige qu'à sa mort ses enfants traversent son cœur d'un pieu et le clouent à la planche du cercueil pour affranchir son cadavre, dans le sommeil de la mort, de l'instinct criminel du sommeil de l'homme vivant. Le *vukodlack* est d'ailleurs un homme de bien, souvent l'exemple et le conseil de la tribu, souvent son juge et son poète. Il faut que le soleil se couche, il faut que la nuit imprime un sceau de plomb sur les paupières du pauvre *vukodlack* pour qu'il aille gratter de ses ongles la fosse d'un mort, ou inquiéter les veilles de la nourrice qui dort près du berceau du nouveau-né : car le *vukodlack* est vampire (1). »

Mais laissons cette observation du rêve, de la vie du sommeil, pour aborder l'histoire de la même perversion dans la vie pathologique. Quelques auteurs ont semblé croire que le vampirisme et l'anthropophagie morbide ont présenté jadis une certaine fréquence, et l'on

(1) *Voyage en Dalmatie.*



paraîtrait autorisé à donner pour preuve de la fréquence relative du trouble morbide dont nous nous occupons ici, ce fait, assez souvent mentionné, de fous qui erraient la nuit parmi les tombeaux. Il y a là, je crois, une erreur d'interprétation. C'est la situation des tombeaux hors des villes, comme sont aujourd'hui nos cimetières, et la structure particulière d'un grand nombre de ces monuments qui faisaient que les aliénés s'y retiraient, comme en un refuge, après leurs courses vagabondes. Un détail des mœurs de l'Orient, aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles de notre ère, me paraît venir à l'appui de ce que j'avance ici. Nous voyons fréquemment dans les contes orientaux les vagabonds, les voyageurs égarés et les voleurs chercher un abri au milieu des tombeaux, où l'écrivain prend souvent plaisir à aller nouer l'intrigue de ses merveilleuses et brillantes fantaisies. Cela dit, je reviens à l'anthropophagie pathologique dont je vais mentionner quelques exemples.

En 1600, un lycanthrope parcourait les campagnes, inspirant partout la terreur. Traduit devant le Parlement de Bordeaux pour avoir dévoré de jeunes enfants, la réalité des

faits qui lui étaient reprochés fut absolument démontrée. Prochaska a mentionné le fait d'une femme de Milan qui attirait chez elle de petits enfants, les tuait, salait leur chair et s'en nourrissait. Au rapport de Gall, un individu commit plusieurs assassinats pour satisfaire un horrible désir qui le poussait à se repaître de chair humaine. La fille de ce malheureux était atteinte du même penchant auquel elle succomba, bien qu'elle eût été enlevée à son père et vécût loin de sa famille. Le baron Percy a raconté l'histoire d'un polyphage qui « avait l'habitude d'aller dans les boucheries et les lieux écartés disputer aux chiens et aux loups les plus horribles pâtures. Les infirmiers de l'hôpital de Versailles, où il était, l'avaient vu parfois buvant le sang des malades que l'on venait de saigner, et dans la salle des morts, nouveau vampire, suçant celui des cadavres (1). » Enfin, le Dr Bertholet (2) a publié l'observation d'un imbécile « qui faisait sa nourriture favorite et

(1) R. D'AMADOR. — *La Vie du sang*.

(2) *Archives générales de médecine*, t. VII, et GEORGES, p. 472, *Examen des procès criminels*, etc., note, p. 9.

recherchée des substances animales les plus dégoûtantes et même de portions de cadavre. Il s'est plusieurs fois, dit l'auteur que je cite, introduit dans les cimetières où il a cherché à extraire des fosses les corps déposés le plus récemment, pour en dévorer avec avidité les intestins qui sont l'objet qui flatte le plus son goût. Trouvant dans l'abdomen de quoi satisfaire à son appétit, il ne touche point aux autres parties du corps... On l'a vu suivre les artistes-vétérinaires dans les pansements de chevaux pour en manger les portions de chair détachées les plus livides et les plus altérées par la maladie... Interrogé sur ce goût dépravé, sur ce qui l'aurait fait naître, ses réponses sont de nature à le faire remonter à sa plus tendre enfance. Il place cette nourriture au rang des aliments les plus savoureux, et il ne peut concevoir comment on peut blâmer un goût qui lui paraît si bon et si naturel... Il avance que, quoiqu'il n'ait encore attaqué aucun être vivant, il pourrait bien, pressé par la faim, attaquer un enfant qu'il trouverait endormi... Lorsqu'il a été arrêté, il dévorait un cadavre inhumé le matin.»

Mais, parmi les actes d'atroce férocité

auxquels sont conduits les malheureux atteints d'appétits maladifs dépravés, le fait qui a le plus impressionné l'opinion publique est l'affaire Léger. Léger était un vigneron, ancien militaire, qui, en proie à de la dépression mélancolique, s'était retiré dans une espèce de grotte, d'accès difficile, et vivait là de racines, d'herbes, de fruits, d'animaux qu'il parvenait à tuer et dévorait crus. Cependant, une petite fille s'étant trouvée à sa portée, il la saisit, lui noue un mouchoir autour du cou et l'emporte. S'apercevant que la jeune fille est sans mouvement, il la jette sur l'herbe, ouvre le cadavre, en boit le sang, suce le cœur de la victime et le dévore ensuite. Des faits de viol et de mutilation des organes génitaux sont encore reprochés à ce misérable qui, son forfait accompli, ensevelit sa victime et finit par abandonner sa retraite, parce que des pies croassaient près de lui et lui paraissaient être là pour le faire prendre. Pendant son procès, Léger se montra insensible et stupide, disant qu'il avait été poussé par le malin. Condamné à mort, il ne se pourvut point en grâce, fut exécuté, et son cerveau, examiné par Esquirol, montra des adhérences

maladies entre la pie-mère et la surface cérébrale (1).

Quand on étudie les faits que nous venons de rapporter, on voit qu'ils sont tous le résultat d'impulsions avec perversion des instincts. Plusieurs observations sont trop succinctes pour qu'on puisse désigner sûrement de quel genre d'affection étaient atteints des malheureux qui se sont livrés aux actes atroces que nous avons retracés ; dans quelques cas, il est plus facile de se prononcer. Un des malades atteint de la perversion instinctive dont il est ici question était évidemment un imbécile ; un autre, un lypémanique lycanthrope ; Léger était un dément mélancolique ; chez une malade, l'hérédité pouvait être invoquée. Enfin, on voit, par le cas de l'épileptique William Cromstock, qui tua son père et sa mère, fit rôtir le cœur de ses victimes et le dévora, que des actes d'anthropophagie, actes accompagnés de raffinements atroces, peuvent être le fait de malades atteints d'épilepsie. Mais, dans tous les cas que nous avons passés en

(1) Voir le mémoire de GEORGET : *Examen médico-légal des procès criminels des nommés Léger, Feldmann, etc.*

revue, le double phénomène maladif qui est immédiatement en cause et peut être regardé comme le mobile de l'acte perpétré, c'est évidemment la perversion instinctive et l'impulsion.

A côté des actes criminels dont il vient d'être question, nous pouvons classer les mutilations pratiquées sur autrui par les aliénés et qui ne sont guère moins horribles. Si la castration a été fréquente dans l'antiquité, elle n'est plus aujourd'hui, au moins chez les peuples véritablement civilisés, qu'un fait absolument pathologique, et ce sont surtout les épileptiques qui se rendent coupables de ces atrocités. Le fait de ce genre le plus connu est celui concernant le nommé Bouton, épileptique, qui fut traduit devant la cour d'assises de Saône-et-Loire pour crime de castration sur la personne de jeunes enfants. Ce malheureux, qui avait déjà été interné pour des actes semblables, était, comme la plupart des malades de cette espèce, irrésistiblement poussé; rien ne pouvait maîtriser son désir. « Je l'ai fait, c'est vrai, disait l'accusé, et l'on me mettrait en liberté que je ne pourrais, la guillotine fût-elle là, m'empêcher de recommencer. A la vue d'un petit

garçon, le sang me bout dans les veines, me remonte à la tête. » Bouton fut condamné à vingt ans de travaux forcés, mais ne subit pas sa peine. Une autre observation du même genre a trait à une femme qui, pendant la nuit, se leva, s'arma d'un couteau de cuisine, et essaya de mutiler son mari. Cette femme avait des absences, était sujette à des accès de colère sans motifs et finit par éprouver des attaques d'épilepsie avec agitation maniaque consécutive.

Les aliénés présentant certaines formes de délire religieux se mutilent assez souvent, mais il ne paraît pas qu'ils exercent sur autrui les mêmes sévices. C'est une idée d'indignité, le désir de se punir, d'accomplir une action qu'ils croient méritoire et agréable à Dieu, qui les entraîne à ces actes, qu'une sensibilité obtuse leur permet d'accomplir avec une indifférence qui ne laisse pas d'étonner ceux qui ont eu l'occasion d'observer des faits de ce genre. J'ajouterai que les épileptiques pratiquent quelquefois sur eux-mêmes la même mutilation. J'ai eu longtemps, dans mon service à l'asile de Bron, un malade épileptique qui, avant son admission, avait tué sa femme

et s'était ensuite coupé, avec un rasoir, les parties sexuelles. A plusieurs reprises, ce convulsif, dont l'affection était de nature larvée, avait dénoncé le désir singulier qu'il éprouvait de tuer ses enfants. Il demandait alors qu'on les éloignât de lui.

S'il n'est pas rare de rencontrer dans les asiles des malades qui, se croyant tels ou tels personnages éminents, ne se font nul scrupule de signer leurs lettres du nom de ces personnages, il est moins commun de voir des aliénés commettre des faux les faisant traduire devant les tribunaux, ou les mettant simplement dans le cas d'être poursuivis pour ces sortes de faits. Cependant, cette circonstance se présente parfois, et on peut en relever un certain nombre d'exemples dans les recueils consacrés à la médecine légale des aliénés. Il est surtout certains malades très susceptibles de ce genre de crimes : ce sont les paralytiques, au début de leur affection. J'ai indiqué ailleurs cette virtualité criminelle des paralysés généraux, et je crois inutile d'y revenir ici. Je m'occuperai donc particulièrement des imbéciles, dont je n'ai pas eu l'occasion de parler encore au point de vue spécial qui nous occupe. J'ai eu à exa-



miner, avec M. le Dr Coutagne, un semi-imbécile qui offrait quelques préoccupations délirantes lypémaniques; et qui avait commis un faux dans les circonstances suivantes : ayant fait un marché désavantageux, ce malheureux n'avait pas hésité à altérer un acte de vente afin de réparer la perte qu'il avait subie et le préjudice qui, croyait-il, lui avait été causé. Le faussaire ne comprenait évidemment pas la portée de son action, qui lui semblait la chose du monde la plus juste, la plus simple et la plus naturelle. Une ordonnance de non-lieu fut rendue en faveur de cet aliéné. Le fait suivant peut être rapproché de celui que je viens de raconter à raison de l'insuffisance mentale native du sujet :

Un jeune homme avait fait pour une trentaine de mille francs de faux billets. Cet individu, que Morel eut à examiner avec MM. Dumesnil et Vintrignier, était un héréditaire, bizarre, excentrique, instinctif, n'ayant jamais pu achever ses études. Si l'argent qu'il se procurait était parfois employé à satisfaire ses passions érotiques, il en consacrait la majeure partie à l'achat de jouets d'enfants ou de choses inutiles. Cette situation

fut prise en considération, l'individu fut interdit et envoyé à Quatre-Mars où il donna la preuve qu'il existait chez lui un délire des grandeurs. Il sortit de l'asile très amélioré et fut envoyé en Afrique, où il recommença ses escroqueries. Le rapport dont il avait été une première fois l'objet le fit échapper à une peine infamante, et il fut interné à l'asile de Clermont. Il en est sorti guéri, et a mené, depuis, la conduite la plus régulière (1).

Il est facile de comprendre que les paralytiques généraux et les insuffisants d'esprit se puissent facilement rendre coupables de faux. Ils ne saisissent pas ou ils saisissent mal la portée de leurs actes, et leur sens moral, ordinairement abaissé, leur déguise en quelque sorte la culpabilité de l'action mauvaise qu'ils commettent. Aussi bien doit-on s'attendre à trouver plus particulièrement ces sortes de malades parmi les faussaires. D'autres genres de folie paraissent cependant pouvoir encore conduire ceux qui en sont atteints à se rendre coupables de faux. M. Brière de Boismont a raconté l'histoire d'une

(1) *Annales médico-psych.*

dame qui, affectée de lypémanie et tourmentée d'idées de suicide, contrefit la signature de son médecin pour se procurer du laudanum afin de s'empoisonner, et l'on trouve, dans les *Annales médico-psychologiques*, l'observation d'une jeune fille qui commit un faux dans la période d'imminence d'une affection maniaque. Cette jeune fille, qui avait déjà été traitée pour une manie des mieux accusées, avait un numéro d'une de ces loteries qu'on rencontre affichées partout. Sous une influence qu'il a été impossible de connaître, elle se présenta au bureau dans le ressort duquel se trouvait cette loterie. Dès le premier coup d'œil, on s'aperçut que le numéro avait été altéré. Sommée de s'expliquer, elle tergiversa, se mit à pleurer, et on allait la conduire devant le commissaire de police, lorsque quelques paroles qu'elle prononça jetèrent des doutes dans les esprits. Ses parents, mandés, accoururent; ils racontèrent que cette jeune fille avait déjà eu un accès de folie, firent voir que la falsification était grossière, et annoncèrent qu'il était probable qu'elle allait avoir un nouvel accès. Peu de jours après, on la conduisit, en effet, dans une maison de

santé : un nouvel accès avait éclaté. La poursuite fut abandonnée.

Les imbéciles, les déments, quelques aliénés atteints de manie chronique, les malades affectés de délire ambitieux ne se font pas faute de prendre des qualités qui ne leur appartiennent pas, de revêtir des insignes, de se couvrir de décorations qu'ils n'ont nul droit de porter ; mais ces faits, encore qu'ils se produisent parfois hors des établissements consacrés au traitement des aliénés, ne donnent guère lieu à des répressions légales. M. Legrand du Saulle (1), a cependant eu à intervenir en faveur d'un jeune homme qui fut poursuivi, il y a quelques années, pour usurpation de fonctions et port illégal de la Légion d'honneur dans les circonstances que je vais indiquer. Ce jeune homme, fait prisonnier à Metz, et ayant réussi à s'évader, écrivit à M. Gambetta, lui annonçant, bien que le fait fût erroné, qu'il avait été promu lieutenant et chevalier de la Légion d'honneur à l'armée de Metz. Il lui demandait une commission de lieutenant et se mettait à sa disposition. La commission fut

(1) *Étude médico-légale sur les épileptiques*, p. 64.

accordée et le jeune homme prit part à la bataille de Coulmiers, où il fut blessé. Cependant, la lumière s'était faite sur la situation de ce militaire, qui fut bientôt poursuivi pour usurpation de fonctions et port illégal de la Légion d'honneur. Or, ce jeune homme était épileptique. Il avait, à plusieurs reprises, éprouvé des accidents qualifiés de fièvre chaude, de coups de soleil, et qui n'étaient autres que de l'excitation maniaque liée à des crises épileptiques, se produisant vraisemblablement la nuit. Des émissions d'urine pendant le sommeil (fait dont l'importance est toujours très grande dans les cas où l'épilepsie est soupçonnée) indiquaient le véritable caractère des troubles morbides antérieurement observés, et il était extrêmement probable que la lettre envoyée à M. Gambetta avait été écrite sous l'influence d'une véritable aberration délirante. Ce jeune militaire fut donc envoyé au Val-de-Grâce, où des crises épileptiques dûment constatées firent abandonner toute poursuite à son égard.

L'épilepsie, quand les crises ont lieu la nuit, est assez souvent méconnue. Le fait que je viens de raconter m'amène à dire un mot des

militaires atteints d'épilepsie larvée ou à attaques nocturnes et des faits répréhensibles dont ces malades, en dehors des actes véritablement criminels dont ils sont susceptibles, se rendent assez souvent coupables. J'ai eu plusieurs fois l'occasion de recevoir dans mon service des aliénés de ce genre. Les uns s'étaient livrés vis-à-vis de leurs chefs à des actes d'agression sous l'influence d'impulsions irrésistibles ; d'autres, par suite d'obtusion intellectuelle liée à la terrible affection dont ils étaient atteints, avaient commis, au point de vue du service ou de la discipline, des manquements de toutes sortes et avaient été l'objet de continuelles punitions. Regardés comme des indisciplinés, encore comme des simulateurs, quand ils accusent des accidents très réels que l'attention des médecins insuffisamment éveillée ne permet pas de rapporter à leur véritable cause, ces malheureux éprouvent les plus pénibles déboires et leur vie est une odyssée misérable dont la salle de police, le conseil de guerre, la prison, l'infirmerie, la réintégration au corps sont les bizarres et pénibles étapes plusieurs fois parcourues.

Déserteurs parfois par suite de ces fuites in-

conscientes qui sont un des accidents de la maladie comitiale, plusieurs se sont vus sous le coup des peines les plus graves. Je n'insisterai pas davantage, mais j'ai cru nécessaire de signaler ces allures de l'épileptique larvé ou à crises nocturnes, dans les conditions spéciales que lui crée le service militaire, et qui peuvent le conduire à des condamnations que la prudence et la science de nos collègues de l'armée lui viennent heureusement épargner.

Un des crimes contre lesquels la justice ait le moins souvent à sévir en France, est la bigamie. Nous le trouvons, néanmoins, à la charge des aliénés. Un fait de ce genre s'est passé à Dijon. Le malade, interné antérieurement comme paralysé général, offrait un affaiblissement des facultés qui montrait qu'il n'avait pas conscience de la gravité de l'acte qui avait motivé son arrestation. Conformément aux conclusions d'un rapport de MM. Petrucci, Maillard et Rifault (1), une ordonnance de non-lieu intervint en faveur de cet insensé. On comprend qu'une telle criminalité chez les aliénés relève surtout de la faiblesse de l'esprit

(1) Voy. *Annales méd.-psych.*, 1875.

des sujets qui s'en rendent coupables, faiblesse d'esprit que viennent compliquer encore chez le paralytique général les mille projets ambitieux auxquels se livrent si souvent ces sortes de malades. Que parmi ces aberrations de toutes sortes, aussi étranges qu'incohérentes, des projets de mariage se puissent rencontrer, c'est ce dont on ne sera pas tenté de s'étonner.

Je me rappelle encore un paralyté général qui était parvenu à s'évader d'une maison de santé où il était interné. Rencontré quelques instants après par un des servants de l'établissement, il lui raconta le plus simplement du monde qu'il allait se marier. J'ai à peine besoin d'ajouter que le malade fut immédiatement réintégré, et le projet de mariage rompu à son origine même. Il est facile de voir que, dans de telles circonstances, un fait grave ne saurait se produire, et que c'est surtout dans les cas où les malades se trouvent dans une période de semi-rémission que des actes du genre de ceux dont nous nous occupons ici sont susceptibles d'amener des aliénés devant la justice. C'était précisément le cas du malade dont le Dr Petrucci a publié l'observation.

Les projets de mariage des paralytiques



dont nous venons de parler m'amènent à dire un mot des érotomanes.

Les érotomanes sont généralement assez inoffensifs. Ils se contentent souvent de la pure admiration, et il est assez commun qu'ils ne cherchent pas à faire connaître leurs sentiments à l'objet de leur passion. Il arrive parfois cependant que ces sortes de malades poursuivent de leurs lettres ou de leurs obsessions les personnes qui ont eu le malheur d'attirer leur attention. J'ai eu l'occasion d'observer dans une des maisons de santé de Lyon une dame qui s'était éprise d'un homme de manières distinguées qu'elle ne connaissait pas et qu'elle poursuivait partout dans les rues, sur les promenades, ne reculant ni devant le ridicule ni devant le demi-scandale d'une passion publiquement affichée. M. Legrand du Saulle a cité également un fait de ce genre, et tout le monde peut se rappeler un malheureux jeune homme qui, vers la fin de l'empire, s'était imaginé avoir inspiré de tendres sentiments à une dame de la plus haute aristocratie et qui obsédait cette dame de ses lettres et de ses déclarations passionnées. Si la plupart du temps les démarches indiscretes des éroto-

manes n'aboutissent pas à des faits nettement délictueux, il se rencontre néanmoins — et cela surtout quand aux idées amoureuses se joignent des préoccupations érotiques, — il se rencontre, dis-je, que les malades se livrent parfois à des actes absolument répréhensibles. Ce fut là précisément le cas du chevalier Darzac qui, « pendant plus de trente ans avait poursuivi de ses déclarations d'amour et de ses lettres obscènes les princesses de France et, en général, toutes les femmes qui brillaient par leur puissance, leur mérite ou leur beauté (1). »

On a vu dans les chapitres précédents que les hystériques peuvent commettre des incendies, des vols, etc. Nous allons nous occuper encore de ces sortes de malades, mais à un point de vue un peu différent.

Ayant eu l'occasion d'observer un assez grand nombre d'hystériques, j'ai étudié ces névrosiques avec l'intérêt que ne saurait manquer de trouver le médecin aliéniste aux anomalies psychiques. Le caractère de ces femmes, s'est

(1) BRIAND et CHAUDÉ. — *Manuel complet de médecine légale*, p. 531.

gravé dans mon esprit en traits ineffaçables ; aussi bien, en puis-je parler pertinemment.

Passionnées et mobiles dans leurs sentiments, sans cesse différentes d'elles-mêmes, impatientes d'action, impétueuses, ardentes au bien et au mal, on trouve les hystériques mêlées aux scènes les plus diverses, témoignant ici d'un dévouement absolu, d'un courage qu'on ne saurait ne point admirer, accusant ailleurs une perversité sans égale. Ce caractère de l'hystérique a frappé tous les observateurs, et ce n'est peut-être pas une boutade purement humoristique que le mot du médecin qui, en présence des événements si nombreux où l'on retrouve l'action directe ou médiate de la femme hystérique, a pu avancer que les hystériques mènent le monde. Quoi qu'il en soit à cet égard, ce qu'on peut avancer justement, c'est que beaucoup d'hystériques vont par le monde comme poussées par leurs sentiments, leurs passions et leurs instincts, à demi-libres peut-être, mais seulement à demi-libres et qu'il semble, à voir leurs entraînements et leurs contradictions, que ce soit leur maladie qui les mène.

Un des traits les plus remarquables assuré-

ment du caractère des hystériques, et des plus intéressants au point de vue de la médecine légale, est leur aptitude extrême à mentir, à forger des histoires d'un dramatique invraisemblable où l'horrible coudoie le romanesque et dont il semble qu'elles aient emprunté les détails et la manière aux romans terrifiants d'Anne Radcliffe. Il n'est pas de médecin qui n'ait entendu de ces sortes de récits, fertiles en complications et péripéties romanesques, où des actes criminels sont souvent imputés par le narrateur à des personnes étrangères. A ces récits l'hystérique se délecte en quelque sorte; c'est son plaisir et c'est sa vie.

Le désir de se mettre en évidence, d'étonner, semble donc chez l'hystérique le mobile le plus ordinaire de ces inventions singulières (1), et

(1) Un de nos chroniqueurs les plus indiscrets, Tallemant des Réaux, a fait, dans son historiette de la marquise d'Excideuil, un portrait de l'hystérique que je ne saurais omettre ici. Mme d'Excideuil, qui avait un mari des plus crédules, lui faisait les contes les plus extravagants, l'assurant que le roi était devenu amoureux d'elle, mais que voulant conserver la réputation de chaste, il désirait que l'affaire demeurât secrète. « Pour cela, ajoutait-elle, on a trouvé de certains chevaux qui, en une nuit, peuvent venir de Lorraine à Paris et de Paris en Lorraine, de sorte qu'il

pour les rendre vraisemblables, elle ne recule pas devant une mise en scène qui ne laisse pas parfois d'abuser les personnes de son entourage. M. Tardieu a eu à examiner une jeune hystérique qui, voulant se rendre intéressante en se faisant passer pour victime de prétendus conspirateurs politiques dont elle avait surpris

n'est pas difficile d'empêcher qu'on ne voie le roi pendant un jour. Par ce moyen, vous et moi gouvernerons tout.» Par une autre histoire de même sorte, elle avait persuadé son crédule mari que le cardinal de Richelieu serait facilement supplanté et qu'il serait bientôt nommé premier ministre. Esprit, l'académicien, s'était épris de cette dame, mais fut quelque temps avant de découvrir sa folie. Elle ne tarda pas, néanmoins, à lui conter mille visions. Un jour, elle l'envoya quérir. « Il la trouva sur un lit, les bras pendants, pâle, défigurée, un chien expirant à ses pieds, une écuelle pleine d'un brouet noir : — Hé bien ! lui dit-elle, d'une voix dolente, vous voyez ! — et elle se mit à lui conter, avec un million de circonstances bizarres, combien de fois depuis cinq ans, elle avait pensée être empoisonnée par son mari. Après, elle se jette dans un couvent : M. le chancelier prend l'affirmative pour elle. Le mari, qui était absent et amoureux d'elle, était pourtant bien embarrassé d'avoir le chancelier de France sur les bras. Au bout de quinze jours cette fantaisie passe à cette folle ; elle écrit à son mari qu'elle le voulait aller trouver, et qu'il vint au devant d'elle. Il y vint : les voilà le mieux du monde ensemble. Elle ne voulait que faire parler d'elle : l'aventure du poison lui avait semblé belle. »

le secret, fut trouvée à la porte de sa propre demeure dans un état en apparence très alarmant. Elle était sans voix, avait reçu deux coups de poignards, prétendait-elle, d'un inconnu qui avait cherché à l'étrangler. C'est par écrit qu'elle fit connaître ces détails, car la tentative de strangulation exercée sur elle avait eu le singulier effet de la rendre complètement muette ; de plus, les coups de poignard avaient à peine entamé sa robe. Tout cela, bien entendu, n'était que supercherie, et l'expert ayant affirmé à la jeune fille qu'une tentative de strangulation ne pouvait amener le mutisme que pendant quelques instants, celle-ci se mit à parler aussitôt et ne tarda pas à convenir que son récit était absolument mensonger et qu'elle venait de jouer un petit drame de son invention. C'est encore par suite de ce même besoin qu'ont les hystériques de faire parler d'elles, qu'une jeune fille de vingt-trois ans prétendit avoir eu à subir des tentatives de violences de la part de quatre jeunes gens dont elle donna le signalement le plus minutieux. Ils l'avaient bâillonnée, disait-elle, et n'ayant pu parvenir, à cause de sa résistance héroïque,

à accomplir leur mauvais dessein, ils lui avaient fait des incisions sur la figure, les bras et diverses parties du corps ; c'est ainsi maltraitée, les poignets liés, son mouchoir noué sur la bouche et sa robe souillée de boue, mais à la partie inférieure seulement, qu'elle était venue tomber dans un état apparent d'évanouissement à la porte de son oncle, après avoir fait, assurait-elle, une légère blessure à l'un de ses assaillants à l'aide d'un crucifix qu'elle portait. L'absence de toute contusion, l'impossibilité de trouver la trace des individus signalés que personne n'avait vus, firent penser que le récit de la jeune fille était purement imaginaire et qu'elle était elle-même l'auteur des blessures qu'elle montrait : ce qu'elle ne tarda pas à avouer en effet. Ce fait, remarquable par la complication de la mise en scène, offre encore un autre genre d'intérêt, en ce sens qu'il va, par une de ses particularités que je vais indiquer, accuser, plus nettement encore que l'observation précédente, un des aspects du caractère de l'hystérique. Dans le pays où se passaient ces choses, d'absurdes rumeurs sans fondement circulaient depuis quelque temps, d'après lesquelles des jeunes filles

auraient été attaquées et déchiquetées par des jeunes gens bien vêtus. Or, quelle merveilleuse rencontre qu'un tel récit pour une hystérique ! être une de ces victimes dont on parle, dont on parlera longtemps, quelle attraction ! Quel rôle à jouer et quel inexprimable plaisir de prendre place dans la merveilleuse légende ! Sachant combien l'hystérique saisit avidement tous les échos de l'étrange et de l'invraisemblable, s'en repaît et s'y complaît, ce dont on pourrait s'étonner, en présence des rumeurs dont je parlais tout à l'heure, serait presque qu'un tel fait ne se fût pas produit.

Tant que les prétendus criminels dont les hystériques se disent les victimes ne sont pas formellement désignés par elles, rien de grave ne résulte en général des imaginations malades de ces aliénées. Mais il arrive qu'en vertu de la perversion morale que nous avons vu se montrer si souvent chez ces sortes de malades, certaines hystériques, par idée de vengeance, poussées quelquefois par des sentiments de jalousie, en arrivent à porter sur les personnes qui ont eu le malheur d'attirer leur attention les accusations les plus calomnieuses.

MM. Estor et Cavalier ont eu à examiner



l'état mental d'une jeune fille qui avait envoyé au procureur général d'une cour du midi de la France, un mémoire dans laquelle elle se plaignait d'avoir été violée par plusieurs prêtres auxquels elle prétendait que sa cousine l'avait livrée. Entre autres accusations formulées dans ce mémoire, M<sup>lle</sup> de \*\*\* déclarait qu'une fois qu'elle s'était attardée à prier dans l'église, elle avait été attirée à la sacristie par l'abbé X..., prêtre de sa paroisse. Là, cet ecclésiastique lui fait connaître sa passion en termes enflammés ; puis, devant sa résistance, se donne deux coups de poignard : évanouissement de la jeune fille pendant lequel un acte indigne est accompli. Cependant M<sup>lle</sup> de \*\*\* revient à elle, et l'abbé implore sa grâce, qui lui est refusée ; de désespoir, il se frappe de nouveau ; le sang coule, et un second évanouissement amène un nouvel outrage. Enfin dans un couvent où elle disait avoir été conduite par sa cousine, M<sup>lle</sup> de \*\*\* aurait été de la part d'un prêtre et pendant toute une nuit l'objet des plus odieux attentats. Les accusés comparurent aux assises, et l'impossibilité matérielle des faits allégués étant démontrée, de plaignante, M<sup>lle</sup> de \*\*\* devint accusée. Son état mental la

fit acquitter; mais tout ce drame avait amené son père, affolé de douleur, à se suicider.

Autre fait non moins caractéristique :

Une jeune fille, dont M. Legrand du Saulle a rapporté l'observation, « s'échappe nuitamment de la maison de sa grand'mère, erre dans la campagne et vient, à six heures du matin, se plaindre à un brigadier de gendarmerie d'avoir été enlevée par un homme à moustaches rousses qu'elle avait bien reconnu et qui doit être M. \*\*\*. Elle s'est trouvée mal et ignore tout ce qui s'est passé. La jeune fille est consignée. Deux gendarmes partent, trouvent une échelle de corde très solidement fixée à la fenêtre de la chambre qu'occupait la jeune fille, et, lorsqu'ils arrivent chez M. \*\*\*, ils apprennent qu'il est très malade depuis cinq jours, qu'il n'a pas quitté le lit et qu'il serait incapable de faire quelques pas dans sa chambre. Ils insistent, sont introduits auprès du malade et s'excusent en disant qu'ils recherchent un déserteur ayant des moustaches rousses. (1) »

Je pourrais insister sur ces faits et multiplier les exemples. Je ne le ferai pas, me contentant

(1) LEGRAND DU SAULLE. — *Les Hystériques*, p. 381.

de dire ici quelques mots d'une affaire célèbre dans laquelle se vit impliquer un homme parfaitement innocent et qui, victime des dénonciations calomnieuses d'une hystérique, fut condamné à vingt ans de réclusion. Je n'aurai qu'à rappeler en quelque sorte les souvenirs du lecteur. Il est peu de personnes en effet qui n'aient entendu parler du procès La Roncière qui émut si vivement l'opinion publique à l'époque où il fut plaidé. La situation de l'accusé et de la prétendue victime, la célébrité, l'éloquence des avocats qui furent appelés à prendre la parole dans cette circonstance, le caractère étrange des actes reprochés à l'accusé, tout se réunissait pour exciter la curiosité et passionner la foule. Voici en quelques mots ce qu'était ce procès.

Une jeune personne, M<sup>lle</sup> de M..., fille du général commandant l'école de Saumur, accusait le lieutenant de La Roncière d'avoir pénétré, la nuit, dans sa chambre, de l'avoir bâillonnée et de l'avoir blessée à l'aide d'un poignard aux parties les plus secrètes, après avoir essayé de la violer. Sur ces faits, pour graves qu'ils fussent cependant, la famille avait tout d'abord gardé le silence. Mais des lettres remplies d'in-

juries et de menaces pour M<sup>lle</sup> de M..., de déclarations passionnées pour sa mère, arrivant chaque jour à l'hôtel du général, une plainte fut déposée et M. de La Roncière arrêté. Et pourtant, chose étrange ! après cette arrestation, les lettres arrivaient toujours, quelques-unes étant remises dans les circonstances les plus singulières. Au milieu de ces péripéties étranges, romanesques, l'instruction avançait, et M. de La Roncière était bientôt traduit en cour d'assises.

Or, quand on examine les débats de cette triste et regrettable affaire, l'in vraisemblance des faits allégués frappe le lecteur le moins attentif, et les récits de la jeune fille rentrent si bien dans le cadre des inventions des folles hystériques, qu'un tel fait ne soulèverait aujourd'hui de débats d'aucune sorte et serait d'une appréciation presque banale. Cependant, par la fatale rencontre d'une opinion publique prévenue, malgré la singularité des circonstances invoquées qui rendaient les assertions de la jeune fille inacceptables ; malgré l'avis des experts qui déclarèrent que les lettres attribuées au lieutenant de La Roncière présentaient de nombreuses ressemblances avec

celles de M<sup>lle</sup> de M... ; bien que des aventures dramatiques et romanesques du même genre que celles où M. de La Roncière était si malheureusement mêlé eussent été relevées à la charge de la prétendue victime (1) ; quoiqu'on ait, enfin, constaté chez cette dernière des troubles nerveux bien caractérisés et des accidents morbides présentant absolument l'aspect de la catalepsie et du somnambulisme ; malgré toutes ces circonstances, l'éloquent plaidoyer de M. Chaix d'Est-Ange, où la chaleur de l'âme n'était dépassée que par la sagace appréciation des faits, ne put sauver l'accusé d'une condamnation à vingt années de réclusion. Depuis, et après avoir subi sa peine, M. de La Roncière a

(1) M. Legrand du Saulle, dans son livre des *Hystériques*, a signalé le fait suivant : « Un jour, un homme vêtu en bourgeois, qui se tenait sous les fenêtres de l'hôtel de M..., ayant applaudi, d'une façon inconvenante, un morceau de musique joué au piano par M<sup>me</sup> de M..., la jeune Marie avait annoncé peu après, avec une émotion profonde, qu'elle venait de voir cet homme se jeter dans la Loire ; puis des bateliers l'avaient repêché, privé de sentiment, et rappelé à la vie. Cette prétendue tentative de suicide, dont la jeune fille avait été le seul témoin et dont de minutieuses perquisitions démontrèrent la fausseté, fut suivie de deux lettres d'amour anonymes, adressées à M<sup>me</sup> de M... par le romanesque noyé. » (Ouvrage cité, p. 418.)

été réhabilité. Mais qui peut apprécier les douleurs supportées! et combien une telle lamentable histoire ne doit-elle pas mettre en garde contre la perversion morale d'aliénés dont les inventions dramatiques malades peuvent avoir de si terribles conséquences!



## CHAPITRE VII

## DE L'EXPERTISE MENTALE

L'examen de l'état mental d'un sujet soupçonné de folie est une des tâches les plus délicates que le médecin aliéniste puisse avoir à remplir. Elle exige une connaissance approfondie des maladies mentales et de la manière d'être, des mœurs des aliénés. Assurément la science des maladies mentales n'a pas la rigueur des sciences mathématiques ; elle repose cependant sur une base assez large, base qui, du reste, sert d'assises à toutes les sciences naturelles : je veux dire l'observation. Or, l'observation nous apprend comment naissent les maladies de l'esprit, comment elles évoluent, au milieu de quels incidents et de quels accidents. Ces faits sont nets, précis, indubitables : ce sont presque des lois ; de telle sorte que nous possédons ainsi des règles certaines pour reconnaître les diverses sortes

de folies et distinguer les aliénations vraies des aliénations simulées. Mais, comme je le disais tout à l'heure, la connaissance approfondie des différentes folies et des diverses formes délirantes dans la même folie est de toute nécessité pour l'appréciation de l'état mental des aliénés. Sans cette connaissance, on est exposé à des erreurs de toute espèce, et les mille et mille circonstances et particularités qui éclairent l'aliéniste informé, qui viennent corroborer ses premières observations, qui s'unissent, se pressent, j'oserais dire, de telle façon que tout cet ensemble prend un corps à ses yeux et ne lui permet aucun doute, tout cela échappe au médecin qui n'est pas familier avec la médecine mentale, et celui-ci demeure dans un doute pénible qui ne lui permet ni de voir ni de montrer la vérité. D'un autre côté, les aliénés affectent, suivant qu'ils offrent telle ou telle affection, suivant qu'ils sont arrivés à telle ou telle période d'une psychose donnée, des allures spéciales qu'on ne parvient à connaître que par la longue fréquentation des malades. Les façons d'agir, les mœurs des aliénés peuvent assurément être constatées partout, et l'excellence de l'observation dépen-



dra surtout de l'observateur même. Je dois faire remarquer cependant que pour tout cas délicat, offrant même simplement quelque difficulté, le milieu le plus favorable pour un tel examen sera toujours un établissement spécial. Là, en effet, le malade est l'objet d'une attention exercée, si je puis dire, et de tous les instants. Alors même qu'il n'est pas sous les yeux du médecin, des gardiens, habitués à vivre au milieu des aliénés, ne le perdent pas de vue et ne manquent pas de signaler les faits que l'expert peut avoir intérêt à connaître. L'asile est donc par excellence le lieu de l'observation et comme un des adjuvants de l'expertise.

Occupons-nous maintenant de l'examen lui-même et traçons les règles qui nous paraissent devoir conduire le mieux au but que se propose le médecin, à savoir la connaissance certaine de l'état mental du sujet en observation.

Outre l'observation journalière et tacite, en quelque sorte, à laquelle le médecin d'asile soumet nécessairement l'aliéné à chacune de ses visites, il a encore recours à des interrogatoires plus ou moins répétés, suivant les nécessités et les difficultés de l'expertise. Mais

c'est seulement après une observation préalable de quelque durée et quand il aura pris connaissance de tous les renseignements recueillis par la justice, que l'expert pourra procéder avec quelque fruit à l'interrogatoire dont nous nous occupons en ce moment et sur lequel nous croyons utile de faire quelques courtes remarques.

Il est peu de médecins au courant de la médecine légale des aliénés, qui n'aient eu l'occasion de parcourir des rapports consistant uniquement dans des interrogatoires multipliés, auxquels les malheureux aliénés sont soumis comme s'il s'agissait d'une nouvelle instruction criminelle. Je ne saurais comprendre, pour ma part, cette façon d'expertise qui consiste pour ainsi dire à fatiguer l'aliéné par des questions plus ou moins insidieuses et à chercher à le mettre en contradiction avec lui-même. Eût-on quelques soupçons sur la possibilité d'une simulation, je ne crois pas qu'il soit bon de presser le malade de questions sans fin, le fatiguant, l'obsédant, le torturant en quelque sorte. Une telle façon de procéder, loin de conduire l'expert à la connaissance de la vérité, peut l'induire en erreur. On trouble ainsi

l'aliéné, on l'égare, et celui-ci peut à son tour par des réponses faites en vue de se défendre, égarer celui qui l'interroge. En tous cas, on intimide à coup sûr le malade et, par suite, on ne lui laisse pas la libre manifestation de ses idées, qu'il dissimulera encore parfois, s'il soupçonne que l'expert veuille lui tendre quelque piège. C'est tout à la fois le sentiment profond que j'ai de la dignité du rôle de l'expert et de la sympathique pitié que doit toujours inspirer le malade en observation qui me fait difficilement accepter certains moyens d'expertise, de finesse vulgaire, ne me paraissant pas relever suffisamment des procédés de la science et semblant, par conséquent, sortir des véritables limites d'une inquisition légitime. J'ai entendu raconter l'histoire d'un individu sur l'état mental duquel deux médecins étaient absolument indécis. Nombre de faits observés semblaient militer en faveur de la folie ; d'autres paraissaient devoir faire écarter la supposition d'un état mental anormal. Pour s'éclairer, les experts convinrent de dire, en présence du sujet qu'ils observaient, qu'ils trouvaient bien chez lui tous les signes de la folie, sauf un : à savoir qu'il ne se salissait pas

la nuit. La nuit suivante, le patient en observation se salit, en effet, et les experts conclurent à la simulation, s'applaudissant de la réussite de leur stratagème. On sait que Marc fut convaincu de la réalité d'une aliénation par la non réussite d'un moyen à peu près semblable. Je ne saurais approuver une telle manière d'agir. Outre que l'accident qui sert à faire la prétendue preuve cherchée peut être le résultat d'une simple coïncidence, je ne crois pas qu'un incident de si minime importance puisse jamais donner une certitude complète. C'est sur un ensemble de circonstances autrement nombreuses et précises qu'une conviction peut se baser en médecine légale ; mais ce qu'il faut proclamer hautement, c'est que la psychiatrie serait une science bien incertaine et bien précaire, j'allais dire absolument vaine, si l'on n'avait, pour reconnaître l'intégrité mentale d'un inculpé ou son insanité d'esprit, que le critérium boiteux d'une surprise à laquelle le sujet examiné se devra laisser prendre. Non, ce n'est pas ainsi que l'expert doit procéder, et une telle manière d'agir n'est digne ni de la mission qui lui est confiée par la justice, ni de la science mentale aujourd'hui assez précise et

assez avancée pour que celui qui la sait véritablement puisse ne point errer facilement.

C'est encore avec une conviction plus grande que je m'élèverai contre l'emploi des pointes de feu, de l'électricité, simplement de la douche, pour amener un inculpé soupçonné de simulation à avouer sa supercherie. De tels moyens proposés par des hommes dont on ne saurait suspecter l'honnêteté, dont quelques-uns même ont montré, dans une longue carrière, un véritable dévouement à la cause des aliénés, me paraissent pourtant devoir être absolument rejetés. Il y a là quelque chose qui choque l'esprit et qui est absolument en contradiction avec les sentiments d'humanité, que les constants progrès d'une civilisation aux tendances généreuses font chaque jour prévaloir davantage.

Je ne saurais non plus approuver une autre pratique qui a été préconisée par un aliéniste éminent entre tous, à qui je n'ai pas marchandé l'éloge, et qui est, du reste, au-dessus de tout soupçon, quant à la pureté de ses intentions. Morel, en effet, a employé l'éthérisation pour chercher à s'éclairer dans certains cas d'appréciation difficile. A son sentiment, sous

l'influence de l'agent anesthésique, les simulateurs devaient livrer leur secret. Il était persuadé, par quelques faits qu'il avait cru nettement constater, que les véritables aliénés parlent sous l'influence de l'ébriété par l'éther le langage délirant que comporte l'affection dont ils sont atteints : il en devait être tout autrement pour le simulateur qui décèlerait ainsi sa fraude. Cette façon de voir ne me paraît pas pouvoir être acceptée. Il me semble que demander à un individu sous l'influence de l'éther, c'est-à-dire en proie à un délire artificiel, la révélation de son état mental véritable, est un moyen singulièrement illusoire. Mais alors même qu'il serait permis d'espérer trouver ainsi quelques indices pouvant conduire à la connaissance de la vérité, je pense avec Tardieu que de tels moyens « par cela seul qu'ils peuvent n'être pas sans inconvénients pour la santé, ni même sans péril pour la vie, doivent être sévèrement bannis de la pratique du médecin légiste. (1) » Ce que je dis ici de l'éther, je le dirais du chloroforme, du haschisch, de l'opium, etc.

(1) A. TARDIEU. — *Etude médico-légale sur la folie*, p. 235.

Avant de quitter le paragraphe que je consacre ici à l'examen direct de l'aliéné, j'ai à peine besoin de rappeler que l'état physique du sujet en observation sera l'objet d'une attention toute particulière, tant au point de vue des troubles pathologiques adventifs — somatiques ou dynamiques, — que des signes de dégénérescence dont Morel, Campagne (1), Legrand du Saulle et Jules Falret ont indiqué les traits. Si quelques-uns de ces signes n'ont isolément qu'une minime valeur, quand on les trouve réunis à des troubles évidents de l'esprit et à des formes particulières de ces troubles chez des individus présentant une tare héréditaire, ils acquièrent une signification que l'expert ne saurait méconnaître, ni se dispenser de mettre en lumière.

Ces remarques faites au sujet de l'observation directe des malades, nous allons aborder une question qui n'est pas de moindre importance au point de vue de l'expertise : je veux parler des écrits des aliénés.

L'examen des écrits des aliénés ne doit jamais être négligé, et il arrivera parfois que

(1) CAMPAGNE. — *La manie raisonnante*, passim.

l'expert pourra découvrir ainsi l'existence de troubles morbides que l'examen direct ne lui avait pas permis de constater. Il est, en effet, des aliénés qui, dans leurs discours, n'exposent pas facilement leurs idées délirantes, qu'ils dénoncent beaucoup plus volontiers — et avec un luxe de détails auxquels on ne se serait pas attendu — dans les lettres qu'on leur fait écrire. De là, la nécessité de cette sorte d'examen et l'utilité grande pour le médecin de bien connaître la nature, variable suivant les diverses affections dont les malades sont atteints, de ces productions parfois si nettement caractéristiques.

Les écrits des aliénés doivent être considérés à deux points de vue différents : au point de vue de la teneur même de la lettre, des idées qui y sont exprimées et à celui, parfois au moins aussi important, de la forme matérielle, purement graphique de l'écrit.

Nous n'avons pas à nous étendre beaucoup sur le premier point. Il nous suffira de dire que les lettres des aliénés roulent assez fréquemment sur le sujet habituel de leur délire et qu'elles en indiquent très nettement le caractère. Incohérentes dans la manie et la démence,



elles retracent chez les persécutés les poursuites dont ces malheureux se croient l'objet et décrivent les projets ambitieux du mégalo-mane avec un enchaînement dans les idées qui manque absolument aux productions des maniaques et des déments. Enfin, les écrits de la plupart des paralysés, pour me borner à ces exemples, offrent également le reflet de leur délire tout à la fois incohérent et ambitieux.

Un autre aspect sous lequel les écrits des aliénés doivent être considérés, c'est leur forme même, l'aspect extérieur qu'ils présentent. Nous devons examiner ici, au moins succinctement, le caractère purement graphique des écrits des fous dans les diverses formes délirantes.

Les maniaques n'écrivent pas très fréquemment. Quand ils écrivent, outre l'incohérence des idées que l'on relève à l'ordinaire dans les lettres de ces sortes de malades, on voit que la plupart du temps les lignes en sont irrégulièrement tracées. Le papier est parfois couvert de mots écrits dans tous les sens, entremêlés de signes et de dessins de toute sorte, et il semble que le décousu, l'incohérence de la pensée se révèlent encore dans son

expression matérielle. Le désordre est physique, en quelque sorte, et d'autant plus grand que le délire lui-même est plus aigu, que l'esprit est plus profondément troublé.

Les lypémaniques, au moins dans la période aiguë de leur maladie, écrivent moins volontiers que les maniaques. Une ou deux lignes péniblement tracées, voilà souvent tout ce que l'on peut en obtenir. Il arrivera quelquefois que quelques emblèmes religieux viendront illustrer la lettre, caractère qui se rencontre aussi chez certains épileptiques offrant des idées mystiques dans les périodes de dépression que l'on voit suivre parfois l'agitation consécutive aux crises ou succéder même à ces troubles convulsifs.

Si les maniaques et les lypémaniques à délire général écrivent assez peu, il en est tout autrement des persécutés. Ces aliénés sont extrêmement prodigues en écrits de toute sorte : ce sont les plus effrénés consommateurs de calepins et de cahiers que renferment les asiles. Leur pensée est, en quelque sorte, toujours trop à l'étroit, quel que soit le nombre de feuillets qu'ils aient à leur disposition. Aussi, tout ce qu'ils écrivent est-il serré, d'une écriture

fine, le papier étant couvert tout entier. Parfois même, des lignes verticalement, puis obliquement tracées, leur permettent de tripler l'espace toujours trop limité, à leur gré, qui leur est accordé pour raconter les embûches de toutes sortes dont ils ont été l'objet. Un autre caractère qui frappe quand on examine les écrits des persécutés, c'est le nombre de mots soulignés qu'on y rencontre, les points d'exclamation qu'ils prodiguent, les dispositions bizarres qu'ils prennent parfois pour mettre en évidence certaines particularités de leurs récits sur lesquelles ils veulent attirer spécialement l'attention. J'ajouterai enfin que quelques persécutés cachent parfois leur pensée, qu'ils craignent de voir pénétrer par leurs ennemis, dans des acrostiches plus ou moins bien composés, et j'aurai ainsi exposé ce qu'il y a de saillant dans les écrits de ces aliénés que le médecin légiste rencontre si souvent sur sa route.

Les déments et les imbéciles offrent aussi dans les caractères graphiques de leurs écrits quelque chose de caractéristique. L'insuffisance de l'esprit, congénitale chez ces derniers, acquise chez les autres, se révèle assez sou-

vent par la bizarrerie, mais surtout par l'insignifiance ou, si l'on aime mieux, par l'insuffisance des traits employés. Le peu d'habileté des imbéciles, qui n'ont jamais pu arriver à des résultats graphiques convenables, et la déchéance mentale des déments rapprochent les productions de ces sortes d'aliénés. Il y a des nuances nombreuses dans les défectueux écrits de tous ces insuffisants; mais un examen un peu attentif permet pourtant, en général, d'y reconnaître assez facilement les caractères que je viens de signaler.

Une classe de fous dont les lettres portent à un haut degré le cachet de l'affection dont ils sont atteints, sont les paralysés généraux. Un peu différents suivant les diverses phases de la maladie de leurs auteurs, ces écrits offrent presque toujours des traits facilement reconnaissables. Quand l'affection est à son début, l'écriture est encore ferme et régulière; mais on rencontre assez souvent dans les lettres de ces aliénés des mots passés, des surcharges, des erreurs grossières, des chiffres dont la fausseté est absolument évidente pour tous, excepté pour le malade. Plus tard, et par une progression plus ou moins rapide, plus ou

moins insensible, suivant les cas, les mots passés augmentent, les irrégularités sont de plus en plus flagrantes ; mais, en même temps, l'écriture devient troublée, chaque lettre est formée par une série de zigzags, jusqu'au moment où le pauvre paralytique peut à peine arriver à tracer une signature absolument informe. J'ajouterai que les écrits des paralytiques sont souvent sales, remplis de taches de toute sorte, traduisant ainsi grossièrement, si je puis dire, l'absolue déchéance de leurs auteurs.

Une question connexe à celle que nous venons d'examiner, mais qui est loin d'avoir la même importance au point de vue de la médecine légale des aliénés, est celle des dessins composés par les fous. Tardieu avait dit un mot de ces bizarres productions, mais il s'était borné à montrer que l'aliéné ne dessine pas la plupart du temps comme un homme sain d'esprit. En 1876, j'ai repris cette étude et j'ai pu faire voir que non seulement les dessins d'un aliéné sont très dissemblables de ceux d'un sujet jouissant de son intégrité mentale, mais que ces singulières représentations graphiques varient suivant le genre d'affection dont leur

auteur est atteint. Je ne voudrais pas qu'on s'imaginât que j'accorde aux dessins des fous une valeur diagnostique qu'ils ne sauraient avoir. Les signes tirés de l'examen direct et des écrits des aliénés ont une importance qui rejette à une place secondaire les dessins dans la folie. Mais ces productions bizarres étant mises au rang qui leur convient, j'ai pensé qu'il y avait intérêt à en dire quelques mots ici.

Comme j'ai montré que cela arrivait pour les écrits des aliénés, les dessins des fous sont empreints, en quelque sorte, de leurs conceptions délirantes. Incohérents comme la pensée de leurs auteurs dans la manie, ils offrent dans le délire de persécution comme un reflet des préoccupations morbides dont sont assiégés ces sortes de malades. Les dessins des persécutés consistent, en effet, en scènes retraçant les tortures dont ils se croient l'objet, en emblèmes auxquels ils accordent une signification spéciale : un lion blessé, par exemple, les balances de la justice, des symboles de délivrance. Le mégalomane, que des idées tout ambitieuses possèdent entièrement, traduira également sur le papier l'objet habituel de ses

préoccupations malades. Aussi, ce que l'on rencontre le plus habituellement dans les dessins de ces sortes de malades consiste en plans de machines, de palais, de jardins, etc. Et comme dans la mégalomanie et le délire de persécution, les idées fausses du malade s'enchaînent néanmoins logiquement, le dessin de ces sortes de fous est net, cohérent, arrêté.

Pour ce qui est du dément et de l'imbécile, leurs productions graphiques sont marquées au sceau de leur faiblesse intellectuelle. Le dément dessine volontiers des maisons, des animaux, des arbres, qui sont d'une insignifiance rare et qui, parfois, se transforment sous sa main qui semble suivre le déraillement de sa pensée. Une jeune démente que j'ai eue longtemps sous les yeux commençait le dessin d'un chat qui, finalement, devenait un tronc d'arbre. L'imbécile commet, lui aussi, si l'on veut bien me passer l'expression, des dessins informes qui sont comme la caractéristique de son insuffisance mentale ; et, si imparfaite, si grotesque que soit son œuvre, il en est absolument satisfait.

Quant aux dessins du paralyse général, bien qu'ambitieux d'intention, ils offrent une in-

signifiante semblable à celle de l'esprit du malade. Le palais que le paralytique croit dessiner est un ridicule et comme un pénible amas de lignes qu'il demeure néanmoins fier d'avoir tracées ; le bouillant coursier qu'il s'ingénie à reproduire ne saurait, même de loin, soutenir la comparaison avec le cheval de l'épigramme de Palladas : « Une queue à laquelle pend une rosse défaillante. »

Lorsque le lecteur saura que les aliénés à idées religieuses dessinent souvent des croix et des emblèmes mystiques et que les érotomanes s'efforcent volontiers de faire revivre sous leur crayon l'objet de leur admiration passionnée, il aura, je pense, une suffisante notion d'un sujet sur lequel je ne voudrais pas trop longuement m'arrêter.

Un des points parfois les plus délicats de l'expertise est la nécessité où se trouve le médecin de se prononcer sur la responsabilité de l'inculpé dont on l'a chargé de constater l'état mental. Dans le plus grand nombre des cas, la question est nette et ne permet pas l'hésitation. L'égarement de l'esprit est tel qu'il ne saurait y avoir aucune espèce de doute, même dans l'esprit des personnes étrangères à



la médecine mentale, sur l'irresponsabilité absolue du malade. D'autres fois cependant l'altération des facultés est encore très facile à apprécier; mais on ne constate pas chez l'aliéné le degré d'égarement qui rend claire pour tous l'impossibilité où il s'est trouvé de mesurer la portée de ses actes: le malade raisonne juste sur un certain nombre de points ou bien encore possède des facultés simplement incomplètes. De l'existence de cet état mixte, en quelque sorte, est né l'usage de l'admission, pour certains aliénés, de la responsabilité partielle. On a défendu cette manière de voir en disant que si l'on ne considérait pas les aliénés comme responsables jusqu'à un certain point, la vie dans l'intérieur des asiles ne serait pas possible, puisqu'il faut à chaque instant, dans ces sortes de maisons, redresser des écarts, réprimander, récompenser ou punir. Cela est fort bien, cela paraît tout d'abord assez spécieux, mais ne saurait pourtant supporter l'examen. On récompense, on redresse, on réprimande dans les asiles, dites-vous? soit; mais quel rapport peut-il y avoir entre les mesures de discipline d'un établissement hospitalier, entre une réprimande,

un bain, une douche même — dont l'emploi, comme moyen de répression, n'est plus guère de mise aujourd'hui — quel rapport entre ces choses et dix ans de travaux forcés ?

Et puis, que signifie cet à peu près dans la peine, cette sorte de justice mitigée se traduisant par des circonstances atténuantes ? A l'intention semi-criminelle, si je puis dire, au lieu de travaux forcés, vous avez donné la prison ; pour la maladie, qu'avez-vous fait ? Plus on réfléchit à ces choses graves, plus on est tenté de penser que le compromis malheureux de la responsabilité limitée, quand il ne vient pas d'idées théoriques fausses ou de l'embarras des experts, reconnaît pour cause un défaut de confiance dans les représentants de la justice : injure imméritée, car il n'y a pas pays au monde où les magistrats sachent mieux qu'en France entendre une affirmation scientifique sérieuse soutenue par une parole honnête.

Cela dit, j'ajouterai qu'il ne faudrait cependant pas méconnaître les difficultés de la question que nous traitons ici. Ce qui, à bon droit, a longtemps préoccupé et préoccupe encore les magistrats, c'est la possibilité de voir rendre à

la vie commune, après guérison, un homme ayant commis un crime sous l'influence d'une idée délirante et qui, à un moment donné, peut de nouveau perdre la raison et devenir encore un danger pour la sécurité publique. Cette préoccupation est juste et digne de ceux qui sont chargés de sauvegarder les plus graves intérêts sociaux. Mais la loi seule peut apporter à une situation délicate le correctif nécessaire. Bien qu'on vante peut-être outre mesure les législations étrangères en ce qui concerne le régime des aliénés, il faut reconnaître qu'en Angleterre et en Ecosse nous avons été devancés sur le point spécial qui nous arrête en ce moment, ainsi que l'a montré M. Foville dans un remarquable travail (1) sur la législation des aliénés dans le Royaume-Uni. Chez nos voisins, la plupart des accusés qui échappent à une pénalité légale par suite d'un verdict du jury les déclarant acquittés pour cause de folie, sont internés, sur l'ordre de la cour devant laquelle ils ont comparu, dans deux asiles spéciaux : l'asile de Broadmoor pour

(1) FOVILLE. — *La législation relative aux aliénés en Angleterre et en Ecosse.*

l'Angleterre, un quartier de la prison de Perth pour l'Ecosse, et la sortie de ces aliénés, en cas de guérison, est soumise à des règles particulières, cette sortie étant parfois définitive, mais pouvant aussi être simplement conditionnelle, ce qui permet alors de réintégrer les malades en cas de rechute à quelque époque que ce soit.

Je ne voudrais pas clore ce chapitre sans parler de la disposition morale que le médecin doit apporter dans l'expertise. Chargé de l'examen de malheureux que sa décision peut arracher à une peine infamante, arbitre par conséquent de l'honneur des familles, il ne saurait non plus perdre de vue les intérêts de la société qu'il doit respecter au même degré. Il n'est donc pas de mission plus haute que celle du médecin appelé à se prononcer sur l'état mental d'un inculpé, et qui exige une plus exacte équité. Si dans les cas ordinaires son honnêteté suffit à l'expert, dans quelques rencontres, il lui faudra quelque chose de plus. Il est des circonstances malheureuses où la passion vient se mêler à ces choses, où une opinion publique prévenue semble vouloir peser de son occulte influence sur la décision attendue. Cette in-

fluence, le médecin doit réagir contre elle; sans hésitation il la doit écarter, quelques dommages que puisse entraîner pour lui cette façon d'agir. Ni la crainte de déplaire à l'opinion courante, ni l'impopularité qu'il doit recueillir à se prononcer dans le sens de la vérité, ni les murmures qu'il peut soulever, ni les blâmes ouverts, ni la disgrâce cachée, rien ne doit influencer sur sa décision. Il n'a et ne saurait avoir qu'un guide : la vérité et la science ; qu'un juge : sa conscience, dont il doit toujours pouvoir entendre sans inquiétude et sans trouble la réponse secrète aux heures silencieuses.

FIN

---

# TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
Préface . . . . .	vii
<b>CHAPITRE PREMIER</b>	
Le meurtre chez les aliénés. . . . .	1
<b>CHAPITRE II</b>	
Le meurtre chez les aliénés (suite). . . . .	37
<b>CHAPITRE III</b>	
Les aliénés incendiaires . . . . .	108
<b>CHAPITRE IV</b>	
Les aliénés voleurs . . . . .	157
<b>CHAPITRE V</b>	
Les attentats aux mœurs dans la folie . . . . .	198
<b>CHAPITRE VI</b>	
Autres crimes et délits. . . . .	227
<b>CHAPITRE VII</b>	
De l'expertise mentale. . . . .	263

Handwritten text, possibly a signature or name, located in the upper left quadrant of the page.